

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**  
**Séance du 16 février 2022**

Délibération n° 2022 – 16/02/2022 – 2

*Verbatim du conseil d'administration du 13 décembre 2021*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 15 Membres représentés : 6 Total : 21	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 21</b>  <b>Pour : 21</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 13 décembre 2021.**

Dijon, le 17 février 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

*P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 13 décembre 2021*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## Verbatim du Conseil d'Administration du 13 décembre 2021

### **Collège A - Professeurs et personnels assimilés**

#### Membres présents ou représentés

Monsieur Alexandre COCHET (procuration à Madame Christine TOURNAY-DUPONT),  
Madame Alexandra LAURENT,  
Monsieur Luis LE MOYNE,  
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,  
Madame Patricia FAUQUE (présente le matin, procuration à Madame Elsa LANG-RIPERT l'après-midi),  
Monsieur Vincent THOMAS.

### **Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

#### Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,  
Monsieur Lionel CROGNIER (présent le matin, procuration à Madame Marie-Geneviève GERRER l'après-midi),  
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,  
Madame Marie-Geneviève GERRER,  
Madame Elsa LANG-RIPERT,  
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

### **Collège des personnels BIATSS**

#### Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET (présente le matin),  
Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),  
Monsieur David COUSSON (procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),  
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

#### Membre excusé

Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

#### Membre absent

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

### **Collège des usagers**

#### Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK (présente de 9h50 à 15h10),  
Madame Louise BOUCHÉ (suppléée par Madame Léana MC CARTHY jusqu'à 11h30 puis procuration à Madame Lucile TISON),  
Monsieur Quentin LENORMAND (procuration à Madame Ambre ADAMIAK),  
Madame Lucile TISON.

#### Membres absents

Monsieur Arthur SABATIER,  
Monsieur Alexandre TISSIER.

### **Personnalités extérieures**

#### Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Patricia FAUQUE le matin, à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN l'après-midi),  
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,  
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),  
Monsieur Brice LETHIER (présent le matin),  
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

#### Membres absents

Madame Laetitia MARTINEZ,  
Monsieur Yang SONG.

### **Personnes présentes à titre consultatif**

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté,  
Chancelier de l'université de Bourgogne,  
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,  
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,  
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,  
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

### **Invités**

Madame Émilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,  
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,  
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,  
Monsieur Laurent GAUTIER, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche,

Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université  
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,  
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,  
Monsieur Alexis DE ROUGEMONT, Vice-président délégué au pilotage,  
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du service des ressources humaines,  
Monsieur Philippe THOMAS, Directeur du SEFCA,  
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,  
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

**Pour la gestion du conseil d'administration** : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Ameur Aichi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

## Ordre du jour :

I) Informations du Président.....	2
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	5
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 19 octobre 2021.....	5
III) Questions statutaires.....	6
1. Élection d'une personnalité extérieure au Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne dans la catégorie 3 : représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés .....	6
2. Conditions générales de facturation des prestations de formation continue .....	6
3. Règlement intérieur du SEFCA.....	10
IV) Questions financières.....	12
1. Budget rectificatif n° 2 - 2021 .....	12
2. Recettes fléchées 2022.....	23
3. Structure budgétaire 2022.....	23
4. Budget initial 2022.....	24
5. Contrôle interne financier : présentation annuelle des cartographies des risques et plans d'action des processus financiers de l'UB.....	33
V) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 30 novembre 2021).....	38
1. Additif à la campagne d'emplois 2022 .....	38
2. Prévisions de recrutement BIATSS 2022.....	40
3. Rapport social unique pour l'année 2020.....	43
4. Programme annuel de prévention des risques professionnels pour l'année 2022.....	45
VI - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 6 décembre 2021.....	50
1. Travaux de la Commission Vie Étudiante du 9 novembre 2021 .....	50
2. Travaux de la Commission subventions culturelles du 10 novembre 2021.....	51
3. Détermination des capacités d'accueil des formations Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) : .....	52
- Objectifs pluriannuels d'admission en 1 <sup>ère</sup> année du 2 <sup>ème</sup> cycle de santé pour la période 2023-2027..	52
- Capacités d'accueil en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> années du 1 <sup>er</sup> cycle des études de santé pour les années 2022-2023 et 2023-2024.....	52
4. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 16 novembre 2021.....	53
a. UET Connaissances des questions de défense et sécurité .....	53
b. Point international.....	54
- Master mention Biologie santé : demande de création du parcours International master in microbiology – FortheMicrobes pour la rentrée 2022 – 2023 .....	54
- Projets internationaux.....	55
c. Offre de formation – session 2022.....	55
- Licence mention Lettres : demande de création du parcours Lettres classiques.....	55
- Master mention Lettres : redéploiement de l'offre au niveau de 3 parcours de M1.....	56
- Accès en 1 <sup>ère</sup> année de Licence-DEUST-PASS-BUT : capacités d'accueil, attendus, critères généraux d'examen des vœux et autres paramétrages Parcoursup.....	57
- Accès en Master 1 : capacités d'accueil, attendus et critères généraux d'examen des candidatures.....	60
5. Points d'information.....	62
- Bilan définitif de la réforme PASS-LAS.....	62
- Bilan des dispositifs institutionnels d'aide à la réussite.....	67
VII - Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 7 décembre 2021.....	71
1. Evolution des modalités du dispositif expertise chercheur.....	71
2. Validation des demandes de financement portées par l'uB et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2022 : Dispositifs Amorçage, Envergure et Accueil de Nouvelle Equipe de Recherche .....	78
3. Campagne BQR 2022 : Attribution des subventions des Programme 1 "Colloques, congrès et journées d'études" et Programme 3 "Recherche en Réseau" .....	80
4. Demandes de subventions.....	82

VIII - Questions relatives au Pôle Patrimoine.....	83
- Acquisition par l'université de Bourgogne d'un terrain appartenant à la CUCM dans le cadre du projet CALHIPSO.....	83
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat).....	84
IX - Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	84
X - Compte-rendu des conventions hors subvention.....	84
<u>Point C</u> : Questions diverses.....	84

# VERBATIM

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021)

*(La séance est ouverte à 9h00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,  
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

**Le Président.-** Bonjour à toutes et à tous pour ce dernier CA de l'année, qui est toujours un CA un peu marathon puisque les points à l'ordre du jour sont des points extrêmement importants. Je pense aux questions statutaires que nous aborderons tout à l'heure, mais surtout aux questions financières puisque vous savez que c'est lors de ce dernier CA que nous devons voter, adopter le budget initial 2022. C'est notre dernière chance, après ce serait le *shut down* à l'américaine, ce qui serait une première en France, je pense.

On va commencer par quelques informations que je souhaite livrer à votre connaissance, mais auparavant, nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Brice Léthier, qui a été élu par vous en tant que représentant d'un lycée de la région académique de Bourgogne, mais en réalité de Dijon, et qui est le successeur d'Éric Chenal en tant que proviseur du lycée Carnot. Donc, bienvenue, Monsieur Léthier, dans ce premier conseil d'administration qui est, comme je l'ai dit à l'instant, un conseil d'administration fleuve, important. Ce que je vous propose, c'est simplement que vous puissiez prendre la parole une minute pour vous présenter.

**M. Léthier.-** Bonjour à tous. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonjour et merci de m'accueillir dans ce conseil d'administration. Donc Brice Léthier, proviseur du lycée Carnot, un lycée qui accueille 1 000 étudiants, 1 000 (*mot inaudible*) mais également 1 000 étudiants de l'université de Bourgogne, un établissement qui, par ailleurs, a partie liée avec l'université puisque nous avons également aujourd'hui ce projet commun de cycle préparatoire aux études supérieures, le CPES dont je me réjouis et à la construction duquel nous appelons, notamment avec Madame Morlaix, vice-présidente. Très brièvement, j'avais déjà travaillé dans un premier temps, il y a cinq ans, avec l'université de Bourgogne puisque nous avons monté à Sens, lorsque j'étais le proviseur de la cité scolaire, une licence professionnelle plasturgie. Donc, de beaux projets, et je ne doute pas qu'il en sera de même sur ce nouveau poste. Je me réjouis d'être parmi vous. Merci.

**Le Président.-** Merci, Monsieur Léthier. Je dirai simplement que vous avez une expérience professionnelle internationale, puisque vous venez du lycée français de Beyrouth où vous avez été proviseur également. C'est aussi extrêmement intéressant d'avoir, probablement, votre vision sur nos affaires universitaires avec cet œil extérieur, en tout cas teinté d'une dimension internationale. En tout cas, merci d'avoir candidaté, merci d'avoir accepté de siéger en notre sein.

## I) Informations du Président

**Le Président.-** Quelques informations. Depuis que nous nous sommes réunis, la dernière fois, le 23 novembre, cela ne fait pas tout à fait un mois, il s'est passé un certain nombre de choses. Notamment, la situation sanitaire, vous le savez, a passablement évolué et nous avons reçu en tout dernier lieu, c'est vendredi soir, en tout cas, que j'ai pris connaissance de cette circulaire du MESRI, signée par Anne-Sophie Barthez, la DGESIP, la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, qui nous donne l'ordre de reporter tous les moments de convivialité. Voilà, cela signifie qu'il y a un certain nombre d'événements, pour lesquels, d'ailleurs, de manière tout à fait responsable, on avait été interrogé par les collègues qui souhaitaient les organiser, et concernant lesquels nous avons dit que tant que nous n'avions pas d'interdiction formelle, dans la mesure où le propos du Premier ministre avait été formulé sous l'angle recommandation et non pas sous l'angle d'injonction ou d'interdiction, de prohibition, cela dépend de la manière dont sont organisées les choses – vérification du Pass sanitaire, espacement les uns des autres, salles choisies suffisamment grandes et aérées – oui, on pouvait imaginer qu'il soit possible de se réunir de manière conviviale. Il se trouve qu'il n'y a plus aucune ambiguïté de la part de notre ministère, qui interdit purement et simplement les moments de convivialité. Je crois que c'est plus simple pour tout le monde et que c'est plus raisonnable, effectivement. Si vous voulez davantage de détails, je ne vais pas faire lecture de la circulaire du 8 décembre mais elle est disponible, évidemment. J'en ai un exemplaire papier si vous voulez la consulter immédiatement, mais elle est disponible sur Internet sans aucune difficulté. Je rappellerai également qu'il faut encourager notre entourage à réaliser la troisième injection. On sait que la population française a largement résisté à cette cinquième vague grâce à son taux de vaccination complet – un peu plus de 88 % de la population avait reçu deux doses d'après Tous anti covid – et c'est probablement ce qui a permis à cette cinquième vague d'être beaucoup moins meurtrière que les précédentes et d'engorger beaucoup moins les hôpitaux, même si l'on sait que les hôpitaux souffrent d'un afflux de malades du covid. Il semblerait – je parle sous le contrôle de notre vice-président chargé du pilotage mais qui est aussi virologue et PU-PH – que les gens admis en réanimation sont à 90 % des personnes qui ne se sont pas fait vacciner. Donc, évidemment, je ne peux qu'encourager nos contemporains à s'y plier.

Cette évolution de la situation sanitaire fait que, alors que nous avons prévu, rappelez-vous, l'inauguration du Cortex demain, en présence notamment du préfet, de la Région, de la rectrice de Dijon, nous avons annulé cette inauguration et nous la reportons. Il n'y a pas d'urgence, c'est un équipement qui fonctionne déjà et nous ferons l'inauguration, mais ce sera un peu plus tard, en 2022.

Autre information qui n'a aucun rapport avec la précédente. Cela concerne la COMUE UBFC, et le succès d'HARMI qui est un projet PIA 4 ExcellenceS, qui a été porté par Laurent Philippot, qui est directeur de recherche à l'INRAE, qui travaille dans le labo Agroécologie, qui est une UMR dans laquelle UBFC est tutelle, qui est hébergée chez nous à l'université de Bourgogne. C'est un budget de 14 millions d'euros qui est attribué à ce projet. C'est un très, très beau succès. Vous savez, après la perte de l'ISITE, il y a six mois, on s'est interrogé : que fait-on, comment on évolue ? On a les *graduate schools*, c'est 16 millions d'euros sur 10 ans, neuf ans maintenant, donc c'est important. Mais que fait-on de la COMUE ? Je crois que ce signal-là est très intéressant parce que cela signifie que la COMUE n'est pas une coquille vide. Ce PIA 4 ExcellenceS correspond à l'axe 2, qui était l'axe 2 de l'ISITE

et qui devient l'axe 2 d'UBFC et ce succès montre que la recherche n'a pas disparu avec l'ISITE, au sein de la COMUE, mais que les collaborations de recherche dans toute la Bourgogne Franche-Comté vont pouvoir être portées par la COMUE. Eh bien, voilà, c'est un espoir. Je mets en parallèle ce succès avec les quatre chaires de professeur junior que le site a emportées au titre de la première vague de ces chaires de professeur junior. Deux sont hébergées par l'université de Bourgogne, et deux par l'université de Franche-Comté et ces quatre chaires ont été portées également par les ONR – organismes nationaux de recherche – que sont le CNRS et l'INRAE. Donc, vraiment, il y a une dynamique au niveau du site et cette dynamique, oui, a été touchée par la perte de l'ISITE, on est bien d'accord, mais après tout, à quelque chose malheur est bon, l'ISITE a permis de structurer nos axes de différenciation, les trois axes d'excellence d'UBFC. Ces axes existent et ils sont aptes à porter de nouveaux projets. Nous nous y attelons. Je crois que ces premiers succès montrent que la dynamique du territoire, du site, n'est pas abattue, loin s'en faut.

Autre point d'information, qui concerne le Hcéres. Nous avons eu une réunion en visio pour ouvrir le processus d'évaluation du site. Cette réunion était présidée, du côté du Hcéres, par Thierry Coulhon. Nous avons échangé pendant 1h30 sur les conditions de l'évaluation, sur les points qui étaient attendus, sur un certain nombre de choses. Cela c'est, je crois, plutôt bien passé, il n'y avait pas non plus matière à ce que cela se passe mal. Nous avons pu poser les questions qui intéressaient l'évaluation de l'établissement et avoir des réponses, plutôt intéressantes. Dans les jours qui ont suivi, deux autres réunions se sont tenues à l'échelle du site UBFC sur le campus de Dijon, l'une sur la recherche et l'autre sur la formation. C'est donc le démarrage d'un processus assez long, qui va mobiliser beaucoup d'énergie, partout, chez les responsables pédagogiques, chez les responsables d'équipes de recherche, chez les directeurs de labo, les directeurs de composantes, les vice-présidents, la gouvernance et évidemment moi-même, au titre du rapport d'autoévaluation de l'établissement.

Autre point d'information, j'ai pu signer avec l'INSPÉ, Elsa Lang-Ripert était présente, avec le rectorat de l'académie de Dijon et la présence de Nathalie Albert-Moretti et le représentant de la Mission laïque française ainsi que le réseau Canopé, une convention pour une durée de trois ans, qui prévoit l'élaboration d'un programme de travail annuel entre les parties. C'est une convention cadre qui a pour but de nous rapprocher de la Mission laïque française. Alors, c'est quoi la Mission laïque française ? Elle est présente dans beaucoup de pays mais on ne la connaît peut-être pas suffisamment ici, en France. En fait, c'est une association reconnue d'utilité publique qui a pour objet de diffuser la langue et la culture française dans le monde et qui conduit aussi des actions de coopération avec des établissements scolaires et des institutions éducatives à l'étranger. Je ne sais pas si, Elsa, tu veux compléter le propos, parce que je suis resté très général ?

**Mme Lang-Ripert.-** Juste pour dire que cette convention va permettre aux étudiants de nouvelles mobilités dans le cadre de leur stage de formation en M1 MEEF, qu'on est aussi en train de réfléchir à comment l'EAD peut servir la formation de ces enseignants qui exercent à l'étranger. Voilà, c'est une convention très riche et qui va apporter beaucoup à l'INSPÉ et puis, Vincent, tu en avais parlé avec le directeur adjoint, la possibilité aussi peut-être de travailler dans le cadre de FORTHEM ou dans le cadre du continuum de -3 +3 entre eux et l'université de



Bourgogne, à partir d'une convention avec l'INSPÉ, on va peut-être pouvoir élargir le spectre de cette convention.

**Le Président.**- Absolument. Merci pour ces précisions, Elsa. En tout cas j'ai trouvé qu'il y avait des ouvertures tout à fait intéressantes pour nous, et probablement pour eux également.

Avant-dernier point d'information, qui concerne le CPER, le contrat de plan État-Région. C'est une question que j'ai évoquée devant le CAC, le conseil académique donc devant la commission de la recherche et la CFVU. Vous savez que nous avons, à l'origine, porté une demande de 49 millions d'euros sur la deuxième tranche du CPER 2023-2027, que, à l'occasion d'une rencontre avec le préfet de région, qui concernait la COMUE, à l'origine, j'étais avec Dominique Grevey et Macha Woronoff, le préfet nous avait indiqué que l'ensemble des demandes portées par les établissements de Bourgogne Franche-Comté s'élevait à 223 millions d'euros pour une enveloppe de 93 millions d'euros. Donc, effectivement, le préfet nous avait demandé de peut-être diminuer nos demandes pour qu'elles soient plus en rapport avec l'enveloppe disponible, ce que nous avons fait. Nous avons même étendu l'effort à tous les établissements membres de la COMUE et nous avons transmis des demandes que nous avons alignées. L'université de Franche-Comté avait demandé environ 36 millions d'euros et l'université de Bourgogne aussi, donc nous partions de beaucoup plus haut précédemment, en pensant qu'il était raisonnable, dans une clé de répartition à peu près proportionnelle et en fonction des besoins, de formuler de telles demandes. Ces demandes et cet effort de concertation avaient été très appréciés, en tout cas c'est ce que nous avaient dit les représentants du rectorat de région académique, de la préfecture de région, et de la région elle-même, lorsque nous les avons rencontrés, fin août dernier. Donc il y avait eu un processus. Depuis, je n'avais eu absolument aucune nouvelle, et c'est par mail en date du 26 novembre dernier que j'ai reçu un document de 58 pages à l'issue duquel, sur la base de demandes identiques, l'université de Bourgogne se voyait dotée de 18 millions d'euros et l'université de Franche-Comté se voyait dotée de 45 millions d'euros. L'écart entre les deux, sur la base de demandes de même volume monétaire, m'a fait réagir vivement. J'ai pu en échanger avec le président de la métropole François Rebsamen, maire de Dijon. J'ai pu également évoquer cette question avec le ministère pour l'interpeller sur ce qui avait pu justifier un tel écart de traitement. Je vais résumer, parce que le dossier a connu de multiples rebondissements et je dois dire que j'ai eu une écoute du ministère tout à fait favorable, face à ce qui était proposé par les autorités régionales. Et donc, après avoir eu le préfet Sudry au téléphone pendant une bonne heure mercredi dernier, celui-ci a souhaité que nous puissions renouer le dialogue avec la présidente de région et le recteur de région académique autour de cette question. Je les ai donc rencontrés vendredi soir en fin de journée pour échanger sur cette question. À ce jour – c'est plutôt une bonne nouvelle mais néanmoins nous allons rester extrêmement attentifs à ce dossier – les projets que nous portions et qui ont été écartés des arbitrages réalisés ces derniers temps au titre du CPER devraient tous être financés *in fine*. C'est une excellente nouvelle parce que beaucoup de choses avaient été écartées. Vous comprenez bien que lorsque l'on part de 49 millions d'euros et que l'on arrive à 18, cela signifie que beaucoup de projets, qui étaient des projets stratégiques, structurants pour l'établissement, étaient purement et simplement ignorés. Donc nous avons pu avoir, de ce point de vue, en échangeant directement, on va dire, un engagement de la part du préfet de région, de la part de

la présidente de la région et de la part du recteur de région académique, de rechercher des financements complémentaires pour satisfaire les besoins de l'université de Bourgogne au titre des projets qui avaient été déposés initialement. Cela permet d'envisager d'avoir un réajustement qui porterait l'effort financier jusqu'à 2027 de la part de l'État et de la région à hauteur d'environ 38 millions d'euros au lieu de 18, peut-être un peu moins, 35 à 38 millions d'euros. Pour ma part, si nous parvenons à ce niveau d'engagement de la région et de l'État, cela me paraît juste tout simplement, ni particulièrement favorable, ni particulièrement défavorable, au regard du traitement que les autres établissements ont pu obtenir, on va dire, dans le cadre du premier jet, de ce premier projet, de cet échange. Cela laisse l'espoir de pouvoir réaliser l'extension de l'IAE, le projet pédagogique de l'IUT, mais également consolider l'infrastructure numérique de l'établissement et réaliser le projet de pharmaco-imagerie ICube avec le CGFL et le CHU – je ne sais plus exactement si les deux établissements de santé sont concernés. En tout cas, cela permettra véritablement de ne pas briser la dynamique de l'établissement et au contraire de l'accompagner, je pense, comme il se doit.

Dernier point qui concerne un message à la communauté. On s'est aperçu que les mails n'étaient pas toujours lus *in extenso*, surtout lorsqu'ils sont un peu longs. Donc l'année dernière, j'avais adressé un mail à tout le monde avant les vacances pour faire un petit point sur la situation de l'établissement et souhaiter bon Noël et bonnes fêtes de fin d'année à tout le monde. On va expérimenter une autre formule cette année. Ce sera deux courtes vidéos, l'une destinée à l'ensemble des personnels et l'autre destinée aux étudiants, parce que le message ne sera pas tout à fait le même, évidemment, pour des raisons que vous comprenez bien, j'imagine. Donc cela va être tourné dans la semaine et ce sera diffusé. Nous essayons donc de nous adapter aux formes modernes de communication.

J'ai terminé avec ces différentes informations. N'hésitez pas à poser des questions ou à intervenir si vous le souhaitez. Si on peut répondre à vos interrogations, on le fera sans difficulté.

Très bien. S'il n'y a pas d'interrogation autre, je vous propose d'entrer dans les points soumis à discussion, avec le point II de l'ordre du jour, qui est l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 19 octobre 2021. Je passe la parole à Emmanuelle Pucéat.

## **Point A : Points soumis à discussion**

### **II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 19 octobre 2021**

**Mme Pucéat.**- Merci, Président. Vous avez donc reçu le verbatim du CA du 19 octobre. Est-ce que quelqu'un a des remarques à formuler sur ce verbatim ? Pas de remarques. Dans ce cas, je vous propose d'approuver le verbatim du conseil d'administration du 19 octobre 2021.

Qui ne prend pas part au vote ? Une personne. Qui s'abstient ? Une personne. Qui vote contre ? Personne.

**20 voix pour, 1 refus de prendre part au vote, 1 abstention**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation.

### III) Questions statutaires

#### 1. Élection d'une personnalité extérieure au Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne dans la catégorie 3 : représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés

**Mme Pucéat.**- Nous pouvons donc passer au point sur les questions statutaires, avec un premier point qui concerne les élections. Il nous reste une personnalité extérieure encore à élire au titre de représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés, je vous le rappelle, pour le siège qui est laissé par Pascale PONSE, qui ne pouvait pas cumuler à la fois sa fonction à la Fondation et sa fonction d'élue. Ici, pour conserver la parité, nous sommes tenus d'élire une femme et nous avons reçu une candidature féminine, qui est celle de Madame Beaulieu Frédérique. Vous avez reçu, je pense, les documents relatifs à sa candidature. Pour la présenter très brièvement, il s'agit de la gérante de l'entreprise FASTRING, qui gère cette entreprise depuis plus de 30 ans. C'est une entreprise de fabrication et de vente de joints d'étanchéité plastique, bagues et dérivés. C'est une entreprise qui travaille au niveau national et international et qui accompagne des jeunes en alternance, qui reçoit aussi des stagiaires. Madame Frédérique Baulieu souhaite donc s'investir au sein de notre CA et elle met l'accent en particulier dans sa candidature sur l'accompagnement dans la formation des étudiants. Voilà donc en quelques mots une petite présentation. Est-ce que certains souhaitent réagir, poser des questions ?

**Le Président.**- Pas de question ? Pas d'observation ?

**Mme Pucéat.**- S'il n'y en a pas, on peut procéder soit par vote à bulletin secret soit à main levée. C'est plus rapide à main levée sauf si quelqu'un s'y oppose. Quelqu'un s'opposerait à ce que nous effectuions ici un vote à main levée, puisqu'il n'y a qu'une seule candidature ? Personne. Nous avons trois options, vote blanc, pour ou contre.

Qui vote blanc ? Une personne. Qui vote contre ? Personne.

**21 voix pour, 1 vote blanc**

**Mme Pucéat.**- Merci. Madame Frédérique Baulieu est donc désignée en tant que représentante d'une entreprise de moins de 500 salariés, c'est la catégorie 3, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'université de Bourgogne.

Nous pouvons donc passer au deuxième point des questions statutaires, qui concerne les conditions générales de facturation des prestations de formation continue. C'est un point qui va nous être présenté par Philippe Thomas.

#### 2. Conditions générales de facturation des prestations de formation continue

**M. Thomas.**- Merci. Bonjour à toutes et à tous.

C'est une actualisation des conditions de facturation des prestations de formation continue. Il y en a environ une dizaine. C'est pour se conformer au règlement actuel et aussi aux évolutions du contexte. Je vais vous balayer, je vous ai mis en rouge ce qui a été modifié par rapport à ce qui existait aujourd'hui. Conditions

qui sont transmises à chaque client et qui sont disponibles d'ailleurs sur le site Internet du SEFCA pour toute lisibilité de ces conditions en tant que telles.

Les premières, comme vous l'avez vu, ce sont des références à tous les codes qui nous régissent, que ce soit le code du travail, le code de l'éducation, le code du commerce et le code général des impôts, qui manquaient un peu en termes de visibilité et d'indication.

Le deuxième, c'est le lien direct avec la codification, ce que l'on appelle l'unité administrative immatriculée, le code UAI. Il faut bien qu'il soit précisé notamment en termes de flux financiers et en termes de client, pour qu'on ait bien la bonne imputation avec le bon code UAI. C'est essentiellement aussi parce que l'évolution des financements, notamment de l'alternance, au regard de l'apprentissage, les opérateurs de compétence nous sollicitent souvent, et des fois en confusion entre les différents types de code UAI. Ceux-ci permettent vraiment d'identifier ces flux.

En troisième lieu, au niveau de l'objet en tant que tel, et qui correspond en fait à l'application du Compte Personnel de Formation, le CPF, puisque normalement toutes les conditions spécifiques s'appliquent à toutes les actions de formation continue à l'exception, et c'est dans le code du travail, du CPF, et nous avons donc réintégré le fait que le règlement spécifique à Mon Compte Personnel de Formation peut se substituer à celui du SEFCA en tant que service commun de la formation continue et de l'alternance.

En quatrième, vous avez également ici tout le lien avec les conditions d'entrée en formation. Il nous semblait important de les repréciser, et notamment ce qui est aujourd'hui demandé dans le cadre de la démarche de certification telle que Qualiopi, qui nous demande vraiment une traçabilité de comment sont entrés les apprenants dans la formation, donc c'est aussi bien l'accord d'entrée signé par les responsables pédagogiques d'un point de vue pédagogique et de certification, évidemment le contrat et la convention de formation signés par les parties et puis, pour les formations certifiantes, on a fait donc l'inscription administrative du stagiaire ou de l'alternant – un stagiaire faisant (*suite inaudible*) au niveau notamment de la possibilité d'avoir une édition de carte d'étudiant.

En cinquième, la modification correspond en fait à l'aspect forfaitaire, notamment par rapport à la facturation des individuels payants. C'est important que nous indiquions effectivement qu'il y a des formations qui sont spécifiques et qui peuvent être facturées de façon forfaitaire, ce qui ne remet pas du tout en cause aujourd'hui les tarifs comme ils sont indiqués, mais bien repréciser ces choses-là parce que nous avons parfois des demandes spécifiques et qu'elles doivent être adressées, notamment tout ce qui est échelonnement de paiement, lorsqu'il y a échelonnement de paiement, à notre agent comptable de l'université puisque c'est la seule autorité à pouvoir recevoir et accepter ce type d'opération.

En sixième, c'est le délai de rétractation. Il nous semblait aussi important de le repréciser même si tout ceci existait dans les conditions générales, ceci pour être très transparent, et surtout le fait de l'exprimer d'une façon écrite, que ce soit par lettre recommandée ou, aujourd'hui, un mail est une pièce officielle qui nous indique que la personne se rétracte par rapport à l'engagement qu'elle s'était donnée, personne ou structure, d'ailleurs, l'entreprise qui avait pu s'engager dans un acte de formation continue.

En septième, cela correspond à l'intégration des modalités d'information, notamment lorsque nous avons une formation qui pourrait être autre que présentielle. Vous savez qu'avec le contexte que nous avons vécu et qui est

aujourd'hui encore un peu dans l'air du temps, c'est l'aspect gestion des formations en mode distanciel, voire mode hybride. Il faut savoir que normalement lorsque nous sommes hors du contexte légal comme nous avons eu ces derniers mois, nous allons l'indiquer de toute façon en termes de modifications spécifiques de déroulement de la formation, et il était indiqué un tout petit peu plus bas dans le texte qu'il est important que si, effectivement, les modalités sont changées, normalement elles sont indiquées en amont de l'ouverture de la formation et ce, dans l'acte de conventionnement, donc dans la convention de formation. Si tel n'était pas le cas, il faudrait absolument et c'est ce qui est indiqué aujourd'hui, que le SEFCA et/ou la composante, en fonction du délai, informe de façon formalisée nos apprenants pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et surtout que, en cas de demande de preuve, parce que nous aurions éventuellement un contrôle d'un financeur, nous puissions émettre la preuve que cette action de formation ou du moins les heures de cours dispensées n'étaient pas en présentiel comme il était prévu mais en distanciel, par exemple, si cela a été le cas, et pour quelle raison. Ceci étant donné qu'il faut, évidemment avant l'exécution de la session de formation, qu'elle puisse être formalisée en amont.

En huitième, ce sont les pièces justificatives ou du moins la justification d'un éventuel désistement ou abandon. Il est précisé que, au regard effectivement aussi du contexte, quand on a tel « *événement imprévisible, irrésistible ou "insurmontable", échappe au contrôle des personnes concernées "par nature inévitable"* », c'est bien aussi lié au contexte d'aujourd'hui où parfois, malheureusement, les personnes sont dans l'obligation d'annuler ou d'abandonner. Donc il était important de le rajouter dans nos conditions spécifiques pour, bien sûr, le prendre en compte si, évidemment, le justificatif permet d'apporter la preuve de cette situation.

En neuvième et dixième, au niveau du chapitre 10, absences, c'était simplement pour bien indiquer que nous ne parlons plus d'OPCA – organisme paritaire collecteur agréé – mais bien d'OPCO – opérateur de compétence – qui vient aujourd'hui financer l'action de formation continue ou en alternance. C'était pour remettre à jour ces termes-là dans ces conditions-là.

Et à la fin, en divers, nous avons bien rajouté que ce présent document concerne les conditions générales de facturation en tant que telles au regard de l'aspect légal du dispositif.

Ce sont donc des ajouts qui ne remettent pas du tout en question notre processus tarifaire ou de facturation. Ils sont bien là pour préciser les conditions dans lesquelles on met en œuvre la facturation au regard de l'évolution législative mais aussi du contexte sanitaire notamment. Voici pour le premier document.

**Le Président.**- Merci Monsieur Thomas. Il y a un petit point sur lequel je voulais attirer votre attention, c'est qu'à plusieurs reprises... nous utilisons habituellement le terme « apprenant » et dans les conditions générales il est marqué « client ». Est-ce qu'il ne serait pas possible, finalement, de bien mettre « apprenant » à la place de « client », dans la mesure où nous ne sommes pas un commerce, comme on pourrait le dire habituellement. Cela me paraîtrait peut-être plus juste dans le signal que nous envoyons.

Et puis la deuxième chose, puisque vous envisagez de permettre à quelqu'un, dans le délai de 14 jours, de se rétracter autrement que par une lettre recommandée avec accusé de réception, il serait peut-être utile d'indiquer l'adresse mail à laquelle le « dédit » ou la rétractation peut être utilement signifié, tout simplement. Peut-être que cela faciliterait les choses, et si on l'écrit, on peut le

rendre opposable à des gens qui ne l'auraient pas respecté. Parce que si on envoie un mail à n'importe qui à u-bourgogne.fr, cela risque de rendre les choses un peu difficiles.

**M. Thomas.**- Tout à fait. Sur le site du SEFCA il y a une adresse spécifique pour tout ce qui est réclamation puisqu'elle rentre dans un processus de suivi qui nous est aujourd'hui demandé puisque nous sommes ISO 9001. Donc on peut directement indiquer cette adresse comme étant l'adresse recours pour tout élément de réclamation ou d'opposition spécifique au niveau de l'exécution de l'action de formation.

**Le Président.**- D'accord. Merci beaucoup.  
Luis.

**M. Le Moyne.**- J'ai juste deux remarques. Concernant les documents contractuels il n'est pas fait mention d'une certification ou diplomation, ce qui est tout à fait compréhensible, mais est-ce qu'il ne faut pas ajouter un petit paragraphe sur le fait qu'il n'y a pas de certification obligatoire, etc. ? Moi, par le passé, ayant pratiqué des formations continues, j'ai eu des « clients » qui disaient « pourquoi on n'a pas un papier, pourquoi on n'a pas un diplôme, etc. ? ». Ce peut être intéressant de le mettre dans les conditions de facturation et dans les documents contractuels.

Deuxième remarque. Je vais peut-être me faire engueuler par tous les juristes de la salle, mais dans l'article 12, propriété intellectuelle, le deuxième paragraphe me semble un peu ambigu, puisque l'on veut exclure que nos « clients » puissent utiliser les matériels de nos formations et la phrase me semble ambiguë puisqu'il est dit « *sans autorisation expresse préalable du SEFCA, ce qui exclut...* », donc on doit comprendre que ces opérations de transfert, etc., sont exclues, mais la tournure m'a semblée dans une première lecture ambiguë. Peut-être qu'il faudrait ajouter une phrase plus claire disant qu'il est interdit d'utiliser les matériels de ces formations pour des transferts, revente, etc.

**Le Président.**- Donc on mettrait un point après « SEFCA » et on dirait « toute opération de transfert, de revente, de location, d'échange... par tous moyens est interdite ».

**M. Le Moyne.**- C'est ça.

**Le Président.**- Donc on peut reformuler, cela ne change rien au fond mais c'est vrai que c'est peut-être un peu plus clair.

**M. Thomas.**- Très bien.

**Le Président.**- Si ça vous va.

**M. Thomas.**- Bien sûr, même, au contraire.

**Le Président.**- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ? C'est bon ?

**Mme Pucéat.**- S'il n'y a pas d'autres observations, je vous propose d'approuver les conditions générales de facturation des prestations de formation

continue du service commun de formations continue et par alternance, donc du SEFCA.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

## **22 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Et nous pouvons passer au dernier point des questions statutaires, qui concerne la mise à jour du règlement intérieur du SEFCA.

### **3. Règlement intérieur du SEFCA**

**M. Thomas.**- Oui, merci. Alors, nous avons déjà fait une mise à jour il y a quelque temps sur le règlement. Nous avons rajouté un article particulier, notamment suite à une remontée de notre auditeur interne, auditeur au niveau de la traçabilité de qualité, qui concerne la création du conseil de perfectionnement au regard du centre de formation d'apprentis de l'université. Comme nous vous l'avons indiqué la dernière fois, il y a eu la création d'un CFA spécifique de l'université dans le cadre de la loi LCAP, donc au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et il était nécessaire de rajouter la création du conseil de perfectionnement, qui s'est d'ailleurs déjà réuni deux fois cette année, pour expliquer, effectivement, que le centre a cette instance qui permet de pouvoir examiner et faire certains débats sur la formation en apprentissage dispensée par ce CFA, et que celui-ci est composé du directeur du CFA et du SEFCA, du vice-président en charge de la formation tout au long de la vie et de l'apprentissage et de l'alternance, des directeurs de chaque composante des formations concernées qui sont dispensées par ce CFA-là, des responsables pédagogiques de chaque formation, des chargés d'ingénierie de formation des formations concernées du SEFCA, et sont invités régulièrement, à chaque fois, les représentants d'apprentis mais également les financeurs et branches professionnelles et même les entreprises qui peuvent venir en fonction, effectivement, des sujets.

Et donc, ce conseil de perfectionnement, au regard de la loi, a pour objet d'échanger sur les projets pédagogiques en tant que tels, s'il y a des besoins spécifiques, les conditions générales d'accueil, d'accompagnement des apprentis, notamment au regard peut-être de certaines situations et notamment celle du handicap, puisqu'il y a un référent handicap à présent au niveau du SEFCA, en lien direct avec la cellule handicap et le SSU au niveau de l'université, l'organisation et le déroulement des formations, les conditions générales de préparation du conseil en tant que tel et (*suite inaudible*) avec les formateurs, l'organisation des relations avec les entreprises, important, notamment lorsque nous devons être en capacité d'ajuster ou d'apporter les éléments de précisions sur les missions que réalisent les apprentis au sein des entreprises, les projets et conventions qui sont à conclure entre les établissements d'enseignement, et puis, s'il y a des projets d'investissement. Dernièrement, nous avons pu obtenir quelques investissements avec la région, bien sûr, des équipements, notamment informatiques.

Et chaque année, là c'est important, publier sur le site du SEFCA, et nous venons de créer une colonne spécifique pour le CFA, puisque la loi nous y oblige. Il faut que nous publions aujourd'hui le taux d'obtention des diplômes, le taux de poursuite d'études, le taux d'interruption en cours de formation, le taux de rupture

des contrats et, éventuellement, le taux d'insertion professionnelle des apprentis, parce qu'il y avait ce que l'on appelait l'enquête (*mot inaudible*) et nous devons, nous, l'inscrire comme étant un point essentiel de l'insertion des jeunes à six mois et à douze mois.

Et ce conseil de perfectionnement a l'objectif de se réunir au moins trois fois par an.

**Mme Pucéat.**- Merci. Y a-t-il des observations, des questions, des remarques ?

**Le Président.**- Luis.

**M. Le Moyne.**- Oui, merci. Moi, il me semble un peu maladroit de reléguer les représentants des employeurs au rôle d'invités dans un conseil de perfectionnement. Je suggérerais – très humblement – de les faire membres de droit, en quelque sorte, puisque si quelqu'un doit donner des conseils sur le perfectionnement d'une formation, ce n'est peut-être pas ceux qui l'ont créée et qui sont finalement les membres du conseil de perfectionnement, mais bien un avis extérieur et je pense qu'il faudrait préciser qu'ils ne sont pas que « invités », mais c'est juste une suggestion.

**M. Thomas.**- Tout à fait.

**Le Président.**- Après, quid d'un conseil de perfectionnement qui a donné lieu à invitation de personnes extérieures et qui ne se déplacent pas ? Est-ce qu'il peut valablement statuer ? C'est un peu le problème, et cela peut se présenter. Après, quelle est la valeur des travaux réalisés, d'un conseil de perfectionnement qui ne serait pas composé conformément à ce texte si on n'en fait pas seulement des invités ? C'est le seul élément, on va dire, qui m'interroge, parce que je suis d'accord avec ce qu'a dit Luis, tout à fait. Il nous faut un avis extérieur. Mais quid si les personnes ne sont pas disponibles ?

**M. Thomas.**- Pour répondre, effectivement, c'est la difficulté aujourd'hui d'ancrer ces types de personnes qui sont en effet impliquées dans l'organisation du CFA et qui peuvent intervenir de droit, au regard d'un certain nombre de processus. Ceci dit, l'acte en tant que tel et le seul habilité à prendre des décisions sur le CFA restera le conseil d'administration de l'université, en termes d'actes officiels. Le conseil de perfectionnement a pour objectif de faire des propositions.

**Le Président.**- Si l'on conserve « invités », en tout cas cela oblige à inviter un certain nombre de membres extérieurs à notre établissement.

**Mme Pucéat.**- Donc êtes-vous tous d'accord pour conserver en l'état ? Oui ?

**M. Le Moyne.**- Juste une dernière remarque. C'est sur l'avis d'un auditeur que ce conseil de perfectionnement a été créé ?

**M. Thomas.**- Non. C'est vraiment le code du travail qui nous le demande. Il était créé, simplement il n'était pas forcément « formalisé ». D'ailleurs, lors des conseils de perfectionnement, puisque ce CFA est tout jeune, les premiers conseils



de perfectionnement en 2021, que ce soit en janvier ou dernièrement en novembre, il a été fait rappel, à chaque fois de cette constitution-là, à chacun des membres. C'est bien la loi qui nous le demande. Après, le contenu, ou du moins les membres, c'est à l'appréciation de chaque CFA, à condition, évidemment, de l'indiquer et de le publier en tant que tel. D'ailleurs, cette organisation sera publiée sur le site du SEFCA, site du CFA en tant que tel, pour qu'elle soit rendue publique.

**M. Le Moyne.**- Alors, pas de problème.

**Mme Pucéat.**- Merci pour ces observations. S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose d'approuver le règlement intérieur du service commun de formation continue et par alternance, le SEFCA.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

### **24 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Et nous pouvons passer au point IV, qui concerne les questions financières, avec un premier point sur le budget rectificatif n°2.

## **IV) Questions financières**

### **1. Budget rectificatif n° 2 - 2021**

**Le Président.**- Oui, effectivement, tout à l'heure, en introduction de ce conseil d'administration je vous ai dit que le point important, c'était le budget initial, mais auparavant il y a le budget rectificatif n°2 2021. Je vais passer la parole à Fabrice Hervé bientôt. Juste, peut-être, quelques mots avant de lui donner la parole, pour dire que le budget rectificatif n°2 2021, c'est ce que l'on appelle un budget de reprogrammation. Les opérations qui n'ont pas eu lieu en 2021 vont passer directement au budget initial 2022. C'est pour cela qu'il faut que l'on statue d'abord sur le BR 2021 pour que, une fois qu'on l'aura adopté, si vous en êtes d'accord, on puisse utiliser directement dans la construction du budget initial 2022 les sommes qui seront ainsi reprogrammées. L'avantage, c'est que dès le mois de janvier, elles pourront être utilisées, alors que si l'on ne faisait pas cette opération, il faudrait attendre le budget rectificatif n°1 du budget 2022 pour pouvoir en disposer.

Donc, d'une certaine manière, cette reprogrammation s'inscrit dans une logique pluriannuelle ou au moins bisannuelle, sur deux ans, ce qui est en principe prévu par la GBCP.

Le contexte d'élaboration de ce budget rectificatif n°2 a été assez délicat cette année en raison notamment du plan de relance, qui a bouleversé le travail des services. Et d'ailleurs, je voudrais ici profiter de ce conseil d'administration pour saluer le travail remarquable, dans des délais très contraints, des services qui ont permis l'élaboration de ce budget rectificatif et donc manifester toute la reconnaissance qui est la mienne mais qui doit être celle de l'établissement à l'égard de toutes celles et ceux qui ont permis de vous présenter ce budget rectificatif n°2.

Je ne vais pas en dire davantage pour le moment et je vais passer le micro à Fabrice Hervé.

**M. Hervé.**- Merci, Monsieur le Président. Donc, deuxième budget rectificatif de cette année. Quelques éléments de contexte pour débiter. Au budget initial 2021 il était anticipé un déficit comptable de l'ordre de 2,9 millions d'euros, et là, on arrive presque à atterrissage puisque nous ne sommes pas encore au compte financier mais on se rapproche du compte financier à grands pas. Et donc on observe des régularisations lors de ce budget rectificatif, de différentes natures comme indiqué sur cette diapositive, que ce soit la reprogrammation des crédits lorsqu'on est dans une perspective pluriannuelle, qu'on ait des modifications des mouvements liées aux composantes si on est sur des enveloppes annuelles ou qu'on ait aussi des prélèvements sur fonds de roulement. Donc il y a ces types de régularisations qui interviennent et donc cela amène, à la fin, à une correction de la surbudgétisation que nous avons eue en cours d'exercice, si l'on regarde la trajectoire BI, BR 1, BR 2 on observe cela.

Évidemment, cette correction s'explique notamment par deux points, la crise sanitaire d'une part et le plan de relance d'autre part – plan de relance, qu'il soit national ou plus local, on va dire – qui amènent à des difficultés dans les prévisions, et donc on a des ajustements nécessaires qui apparaissent au long cours.

Ces ajustements sont brossés à grands traits ici. On a, pour les autorisations d'engagement, une diminution de 34 millions d'euros et pour les crédits de paiement de 18 millions. J'arrondis à chaque fois, nous sommes bien d'accord, je tronque même, pour ainsi dire, on est à -34 pour les AE et à -19, si j'arrondis, pour les crédits de paiement. Pour gagner du temps, je ne vous donnerai pas forcément toujours les sommes à l'euro près, elles figurent dans les documents, dans les diapositives, cela me permet d'aller un peu plus vite. Je le signale, je n'ai pas du tout de volonté d'omettre quoi que ce soit.

Et donc tout cela aboutit à une hausse du solde budgétaire de presque 19 millions d'euros, et donc une diminution du déficit budgétaire, comme nous le verrons un peu plus loin puisque le solde budgétaire prévisionnel va être très faible, +750 000 euros, mais après BR 1 il était à -18 millions d'euros environ.

On a, après ce budget rectificatif n°2, un résultat comptable prévisionnel de 5 millions d'euros et une CAF prévisionnelle de presque 10 millions d'euros, à mettre en regard de ce qu'on a vu au budget rectificatif n°1, où on était à -2,5 millions pour le résultat comptable et à +1,16 million pour la capacité d'autofinancement. Ça, c'est les quelques éléments synthétiques, va-t-on dire, et on détaille ensuite dans le reste de la présentation ce qui fait ces équilibres.

On est sur un raisonnement en variation pour aboutir à nos atterrissages budgétaires et on est toujours sur des tableaux financiers, donc 1, 2, 4, 6 et 9. Vous sont présentés 1, 2, 4 et 6, non pas pour occulter le 9, le 9 est consultable, c'est un tableau extrêmement long, le tableau des opérations pluriannuelles, peu présentable mais qui apparaît dans les documents qui vous seront communiqués.

Sur le tableau des emplois, aucun changement entre BR 1 et BR 2, on est toujours avec notre plafond 1 à 2 554 ETPT et plafond 2 sur ressources propres à 380 ETPT, cela n'a pas changé. Cela ne change pas, on a ces choses-là de manière récurrente.

On en vient aussitôt aux autres tableaux avec le rappel de la circulaire opérateurs qui « met en musique », on va dire, en regard, tous ces différents tableaux avec, d'un côté, la comptabilité budgétaire qu'on va d'abord aborder et ensuite la comptabilité générale, sachant que plus on arrive en fin d'exercice, moins, au fond on a un lien entre comptabilité budgétaire et comptabilité générale. Loin de moi l'idée de dire qu'elles sont complètement dissociées, ces deux comptabilités,

mais en tout cas, en début d'exercice, quand on est dans un budget initial, le lien est fort. Ensuite, la comptabilité générale traduit les opérations à mesure qu'elles se réalisent alors que la comptabilité budgétaire, elle, n'est que budget et prévision, donc ce n'est pas exactement le même travail. Donc là, on va commencer, au fond, à avoir des écarts même s'il y a des corrélations et on a surtout un point qui est toujours le même, qui n'a pas changé, c'est que sur la comptabilité générale, elle a une main extrêmement prégnante sur les universités puisque c'est elle qui nous permet de déterminer le résultat net et que si le résultat net de l'établissement est déficitaire deux fois de suite on tombe en plan de retour à l'équilibre financier et que le décret financier, manifestement, est un serpent de mer depuis huit ans, si j'ai bien compris, avec nos échanges avec le rectorat, et n'a toujours pas été modifié. Il est prévu qu'il le soit un jour, il ne l'est toujours pas. Mais, donc, cette comptabilité générale est particulièrement importante quand bien même elle ne fait que refléter des engagements et pas la trésorerie. C'est elle qui guide la destinée de l'établissement, au fond, une fois qu'on a le compte financier.

Alors, on aborde le tableau 2 des autorisations budgétaires. On a, du côté des dépenses, des enveloppes limitatives avec des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, et puis on a des prévisions de recettes. Les différences entre les recettes et les crédits de paiement nous donneront les soldes budgétaires. Du détail apparaît dans les tableaux qui suivent. Ici, ce sont les dépenses tout d'abord sur cette diapo-là, la diapo qui suit et puis ensuite sur les recettes. On a donc un peu plus de 271 millions d'euros en autorisations d'engagement, dont un peu plus de 200 millions en personnels. Ce montant a évolué par rapport au budget rectificatif n°1 à la baisse parce qu'il y a eu des reprogrammations sur des opérations pluriannuelles, que ce soit dans le domaine de la recherche ou hors recherche. Et puis il y a eu des crédits qui ont été ouverts sur ressources propres et qui ont été eux aussi ajustés à la baisse pour des raisons soit de correction purement technique d'atterrissage soit pour des raisons de surbudgétisation pour ce qui concerne les stages à l'UFR santé. Cela, c'est ce qui concerne le personnel, qui est une masse extrêmement importante dans notre budget, puisque c'est 200 sur 271, ce qui commence à faire un pourcentage fort significatif.

Sur le fonctionnement, on est à hauteur de 40 millions en autorisations d'engagement, soit une baisse de ces autorisations d'engagement de 5 millions d'euros environ depuis... alors ce doit être le budget initial, puisque j'ai noté BR 1 43,5 millions. J'en déduis que c'est depuis le budget initial. Je suis désolé de cette comparaison, un coup BR 1, un coup BI. Pas d'ajustement au titre de la charge de service public et des ajustements pour les opérations pluriannuelles à hauteur de 3 millions et hors pluriannuel à hauteur d'environ 2 millions. On a notamment ajustement sur le hors pluriannuel des enveloppes prévisionnelles sur le budget central, -1 million, qui sont des enveloppes qui permettent au pôle finances de travailler, d'aider les composantes dès que nécessaire. Sur les opérations pluriannuelles, on a 2 millions environ pour la recherche et 1 million hors recherche qui sont sur les projets structurants de l'établissement ou la fiscalité affectée, comme usuellement.

Pour ce qui a trait aux dépenses d'investissements on a des autorisations d'engagement qui baissent de 25 millions d'euros et qui passent à 30 millions d'euros. C'est le lot des investissements que d'être en général volatiles dans les budgets parce que c'est toujours compliqué à prévoir, surtout quand on a un établissement de notre taille, d'où cet ajustement particulièrement important. Au niveau des crédits de paiement la baisse est moindre, elle est de l'ordre de 10

millions d'euros et on voit que cela concerne plus particulièrement des opérations pluriannuelles et en particulier, si on regarde les montants, hors recherche on est presque à 7 millions et ce sont des termes qui sont récurrents pour ce budget et devant le conseil d'administration puisque cela concerne le data center, le learning centre, le traitement de l'air, qui sont des choses qui mettent du temps, comme vous pouvez le noter puisque ce n'est pas le premier conseil d'administration où sont évoqués ces chantiers et ces projets. Cela, c'est le côté dépenses.

Côté recettes, on est à 272 millions, soit une baisse de 270 000 euros. La subvention pour charges de service public augmente très légèrement, de presque 1,5 million. On a une explication qui tient à la LPR, à hauteur d'un peu plus de 1 million d'euros, suite à la notification qui a été reçue le 5 août 2021, notification intermédiaire. Et puis, on a les moyens de DSG 2 à hauteur de 460 000 euros, qui concernent les trois projets « stratégiques ». J'ai noté avec des guillemets, mais c'est de moi uniquement et cela n'engage pas l'établissement, mais « stratégique », 460 000 sur 270 millions, c'est compliqué de faire de la stratégie avec un pourcentage de l'ordre de 0,0 quelque chose pour cent. On va dire ça comme ça mais ces trois projets obtenus au DSG, ils sont utiles pour l'établissement, mais de là à dire qu'ils structurent tout l'établissement et qu'ils sont stratégiques... c'est un pas que je ne franchirai pas personnellement mais, je vous le dis, cela n'engage que le VP finances et personne d'autre dans cet établissement, ce propos et ces guillemets. J'en profite pour le signaler tout de même. Sans que ce soit particulièrement scandaleux, je pense.

On a d'autres financements d'État qui sont à hauteur de 11 millions d'euros, en hausse de 1,4 million, hors recherche comme on le voit avec les masters ISITE, le datacenter, et recherche pour les projets, alors, pas toujours récurrents, Ciment Négatif était déjà là l'an passé, Idiatherap n'était pas là si ma mémoire est bonne, mais elle me fait parfois défaut, je n'en suis pas sûr mais je ne l'ai pas noté dans le passé. La CVEC est à hauteur de presque 2 millions d'euros, 1,9 million, les autres financements publics sont à 27,5, soit une baisse de 1,1 million avec des reprogrammations et des déprogrammations, notamment pour un gros projet à l'UFR SVTE. Et puis, les recettes propres sont en baisse légère de 1,6 million d'euros, notamment au niveau de l'enveloppe prévisionnelle inscrite en central et de la CUFPA, qui est l'ancienne taxe d'apprentissage, qui est ajustée à la baisse de 360 000 euros.

Tout cela, la confrontation des recettes et des dépenses, nous donne un solde budgétaire excédentaire de 750 000 euros. Si l'on considère les opérations non budgétaires, on a, avec ce budget rectificatif n°2, un abondement de la trésorerie d'établissement qui est de 1 million d'euros. Cela, c'est la partie budgétaire, qui nous permet de discuter de la trésorerie.

Et on en vient maintenant à la partie comptabilité financière générale, situation patrimoniale, donc le tableau 6 où, là, on va reprendre ces lignes et on va y inclure des éléments comptables, notamment les dotations aux amortissements et aux provisions, ce qui va nous permettre de déterminer le bénéfice comptable prévisionnel, qui est à un peu plus de 5 millions, la CAF à presque 10 millions. C'est la CAF qui est, pour mémoire, j'insiste sur ce point, je ressasse, mais c'est l'argent potentiellement dégagé par l'établissement pour financer, donc, ses investissements. Cette ressource est reprise dans le tableau emplois-ressources, un peu plus bas dans le document, qui nous permet de déterminer s'il y a apport ou prélèvement sur le fonds de roulement. En l'occurrence, ici il y a apport sur le fonds de roulement de 750 000 euros et il y a une variation de la trésorerie qui est bouclée à partir de ces

éléments calculés à partir de la comptabilité, et on voit une variation de la trésorerie de 1 million d'euros pour l'établissement.

Juste pour mettre en regard quelques éléments en reprenant les indicateurs diffusés par l'État et disponibles jusqu'au compte financier 2020 inclus et budget initial 2021 pour uB ou pour toute la France, pour tous les établissements français, cela permet de voir où l'on se situe à peu près. J'ai entouré à chaque fois, vous avez la distribution qui apparaît en dessous des graphiques. Il y a notre évolution sur un certain nombre d'années, de la CAF, du fonds de roulement net global, que ce soit en niveau ou en jours, et puis du solde budgétaire. Et puis, est entourée en bas, dans la distribution de tous les établissements, notre position à ce BR 2. Alors, la comparaison est délicate pour ce qui concerne 2021, puisque 2021, c'est du budget initial, et que, avec un BR 2, on se rapproche du compte financier. Donc la comparaison n'est pas complètement dénuée de sens. Ce que l'on voit ici, c'est que les indicateurs de l'uB ne sont pas mauvais, à l'instar de l'an passé. Ils sont du même acabit, on va dire cela, peut-être un peu moins bon sur certaines dimensions. On retrouve les mêmes éléments pour, ici, la trésorerie et le résultat net comptable trésorerie, qu'elle soit en jours de charges ou en euros. Il y a parfois des petites lignes qui apparaissent dans le tableau, dans les histogrammes, comme vous pouvez le voir ici. En bas à gauche, vous avez cela, c'est ce que regarde l'État pour voir où se situent les établissements, avec les seuils d'alerte et les seuils de vigilance, seuil d'alerte orange et seuil d'alerte rouge. Là, cela veut dire que l'indicateur n'est pas du tout bon au regard de ce qu'attend le ministère. Donc, là, on est plutôt correct.

Si l'on doit conclure, c'est qu'on a une situation prévisionnelle qui est plus favorable qu'en BR 1, moins favorable qu'en compte financier 2020. Cela tient à un certain nombre d'éléments, probablement au contexte sanitaire, aux chantiers en cours, dont il est difficile pour le moment d'établir tous les glissements, les surcoûts, mais qui ne sont pas, là, le fait d'un établissement qui glisserait mais le fait d'un plan national qui fait que cela glisse dans tous les établissements puisqu'on a le secteur du BTP qui est engorgé et qui voit ses prix grimper et puis qui est engorgé aussi via des matériaux qui voient les prix augmenter, comme c'est indiqué ici, la hausse des prix. Il y a aussi hausse des prix pour les fluides, cette année pour l'électricité qui viendra grever notre trésorerie, mais c'est ainsi, on le subira. Et puis il y a aussi des retards de fournisseurs qui interviennent. Alors ce que l'on peut dire, c'est que notre situation budgétaire, on ne va pas dire qu'elle est mauvaise, là, en BR 2, ce serait être un peu menteur, elle est tout à fait correcte. Pour autant, elle est en pente descendante, sur quoi on insiste et notamment depuis le début auprès de notre tutelle. Il y a des causes identifiées, en particulier le glissement vieillesse technicité positif qui entraîne l'évolution mécanique de notre masse salariale qui est de l'ordre de 3 millions par an. Là, il est un peu moindre, en projection on a projeté un peu moins pour l'année prochaine, mais il est de l'ordre de plusieurs millions d'euros par an, c'est au moins 2 millions l'année prochaine, ce qui fait qu'en apparence, tout va bien, on sait que la situation n'est pas contrôlable, d'autant que l'État ne peut pas nous compenser le GVT, c'est une vraie délicatesse pour l'établissement.

Et vous avez reprise du tableau 0, qui reprend les éléments de synthèse qui reprennent tous les indicateurs qui doivent être soumis au vote avec la procédure formelle sur les différents tableaux.

Voilà, merci beaucoup pour votre attention.

**Le Président.**- Merci, Fabrice, pour cette présentation. Avant de lancer le débat sur ce BR n°2, peut-être quelques éléments de synthèse qui compléteront ton propos. Ce BR 2, globalement, est assez favorable et plus favorable que ce que nous imaginions au début. Pourquoi ? Parce qu'au début nous étions partis sur une prévision, au budget initial, de -2,5 millions d'euros, comme cela vient d'être dit par Fabrice, de résultat comptable. Et là, on est à +5 millions d'euros, un peu plus, 5,75 millions d'euros. Néanmoins, attention, c'est un solde comptable prévisionnel et on ne disposera du solde définitif qu'au mois de mars, février-mars 2022, comme les années précédentes.

Ce solde favorable résulte de plusieurs facteurs, notamment – je ne vais pas tous les citer parce que c'est plus complexe que cela, mais essentiellement – d'abord ils résultent de l'exercice même de la reprogrammation que j'ai décrite tout à l'heure. C'est-à-dire qu'on a allégé notre budget 2021 d'un certain nombre de dépenses qui n'ont pas été réalisées. Donc on va les reprogrammer en 2022 et il y a un phénomène de vases communicants, ce qui disparaît comme dépenses en 2021 va apparaître en 2022. Autre élément qui peut expliquer ce solde assez favorable, c'est la formation continue. En fait, la formation continue, ici, permet de dégager 6,3 millions d'excédents prévisionnels pour 2021, en plus dans le contexte covid. On va dire que ce n'était pas attendu. En tout cas, une chose est certaine, c'est que les équipes, les responsables pédagogiques, bien entendu, parce que c'est eux qui font de la formation continue, mais également le SEFCA, personne n'a failli et tout le monde a considérablement travaillé, parce que ce chiffre d'affaires qui augmente, ou ces excédents qui augmentent, correspondent à autant de travail réalisé par les services. Merci beaucoup à eux, aux responsables pédagogiques et aux personnels du SEFCA. Vous savez qu'il est important de conserver une dynamique dans la formation continue, également dans la formation initiale on est bien d'accord, et donc on essaye, en tout cas, d'accompagner aussi bien la formation initiale que la formation continue dans cette dynamique.

Un autre point qui concerne la capacité d'autofinancement. Fabrice Hervé vient de vous dire qu'au budget initial 2021 elle s'élevait à un peu moins de 800 000 euros, et dans ce BR 2 qui vient de vous être présenté, elle fait un bond, elle monte quasiment à 10 millions d'euros. Donc c'est un bon indicateur parce que cela consolide notre situation, cela consolide notre indépendance budgétaire puisque cela nous permet, justement, de financer nos propres actions, bien entendu. Cela démontre surtout, aussi, la qualité de la gestion de l'établissement par l'ensemble des services, qu'ils soient dans les composantes où dans les services centraux. Donc, là encore, merci à ces services pour tout le travail réalisé, parce que c'est grâce à la rigueur du travail réalisé que, voilà, on finit par avoir des résultats encourageants.

Un tout dernier point qui concerne le fonds de roulement. Le fonds de roulement, après prélèvements, s'élève à 67 millions d'euros à l'issue de ce BR 2. Cela paraît très élevé. Ça l'est, effectivement, c'est une somme importante. Mais il faut analyser ce montant au regard du budget initial 2022 que nous verrons dans quelques instants, une fois que nous aurons débattu et voté sur ce budget rectificatif n°2. En effet, le budget initial 2022 prévoit un prélèvement sur fonds de roulement de 37 millions d'euros pour assurer les opérations de l'année prochaine. Donc, *grosso modo*, il en reste 30. Mais sur les 30, il faut retrancher 20 millions d'euros qui correspondent à 30 jours de fonctionnement de l'établissement, et cette règle « prudentielle », on va dire, nous est imposée par le ministère. Donc cela signifie, *grosso modo*, que pour 2022, sur ces 67 millions d'euros, le fonds de roulement

disponible devrait s'élever à 10 millions d'euros, ce qui, à l'échelle de l'établissement, représente moins de 5 % du compte du budget global de l'université. 10 millions, comme cela, ça paraît énorme, pour un particulier c'est gigantesque, mais pour un établissement dont on voit bien que le budget s'établit à 270 millions d'euros, finalement, si vous rapportez cela au budget global, faites aussi la comparaison du budget d'un ménage, d'un foyer, vous vous apercevez que ce n'est pas ce qui va permettre de révolutionner le mode de fonctionnement de l'établissement. Voilà. Ce sont ces points-là, ces points d'analyse, on va dire, que je voulais vous livrer avant d'entamer le débat sur ce BR 2, ce que vous souhaitez dire ou exprimer à l'issue de cette présentation.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Luis, oui.

**M. Le Moyne.**- Juste deux petites questions. Est-ce qu'il y a des signes, des nouvelles, quelque chose au sujet du GVT de la part du ministère ? Et, deuxième petite question, je m'interrogeais sur l'effet covid sur le budget présenté. Quelle analyse est faite par les services de la situation qui est malgré tout un peu exceptionnelle ? S'il n'y en a pas, tant mieux.

**Le Président.**- Sur la première question, des signes du ministère sur le GVT, la réponse est très brève, très claire, très nette : non. En revanche, bon, le calendrier électoral n'est pas favorable à l'initiative qui a été reprise par la CPU ces derniers mois, qui est de réfléchir sur les critères d'attribution des moyens aux universités, aux établissements. On voit, on sait parfaitement qu'il y a des différences de traitement qui reposent sur la reconduction de l'historique. Chaque année, on a, *grosso modo*, à peu près la même chose, on ne remet pas en cause au regard de l'évolution de notre population estudiantine, au regard de l'évolution de notre population de personnels, que ce soit des BIATSS ou des enseignants, enseignants-chercheurs. Et donc tout cela aboutit, année après année, à creuser des inégalités complexes. On va prendre un exemple, le GVT, puisque tu le soulignais. Il peut être positif, ça c'est nous, puisque sur trois ans on est à plus 8 millions de dépenses de personnels liées à l'avancement des collègues, de nous tous, dans la carrière, mais il y a des établissements dans lesquels le GVT est négatif. Donc en fait, ces établissements dépensent moins de masse salariale qu'initialement prévu. Or l'État n'ajuste pas la dotation en fonction de cette considération. Typiquement, un établissement qui a un GVT négatif devrait recevoir un peu moins de subvention de charges de service public puisqu'il dépense moins de masse salariale, et cette économie-là devrait être reportée par l'État sur les établissements comme le nôtre qui, eux, connaissent un GVT positif. Ce n'est pas fait et ce qu'il se passe, actuellement, c'est que les établissements qui ont un GVT négatif, par effet d'aubaine, redéploient ces sommes sur autre chose que de la masse salariale, ce qui leur est permis, donc ils peuvent abonder certains labos, certains projets, etc., quand nous, nous sommes obligés de prélever sur le fonds de roulement pour pouvoir faire face à la dépense de masse salariale. Donc on a lancé à la CPU l'idée, pour le moment, d'un groupe de travail chargé d'élaborer un certain nombre de critères qui permettraient d'être utilisés pour faire évoluer le budget versé par le ministère, par l'État, aux établissements en fonction, notamment, de cet élément-là. Il n'y a pas que cela, un étudiant de licence coûte moins cher à former qu'un étudiant de master, etc., il y a beaucoup, beaucoup d'indicateurs qui peuvent influencer sur la dotation versée chaque année par l'État aux établissements. Comme vous le savez, il y a des élections présidentielles, ce n'est pas en ce moment qu'on va négocier avec un

ministère qui est en fin de vie, enfin, en fin d'existence, de vie politique, là c'est fini. Il y a beaucoup de monde qui quitte le cabinet ministériel, je ne sais pas si vous êtes attentifs aux news AEF et News Tank. Là, vraiment, on sent que c'est la fin d'une période, d'un quinquennat, donc, voilà, et que les choses reprendront après les élections présidentielles, très probablement.

Sur la deuxième question, le covid, l'influence covid. Moi je n'ai pas d'information pertinente à te donner, peut-être...

**M. Hervé.-** Moi j'ai une information non pertinente, c'est que je m'y perds avec les enquêtes du ministère qui nous demande en deux semaines de recenser toutes les dépenses covid. Donc, on en a eu plusieurs, je ne sais pas si on en a fait une cette année, c'est Magali qui sait – non, me dit-elle. Mais, voilà, on en a eu l'année dernière. En revanche, ce que l'on sait, c'est que là, on a observé des frais de mission et de réception qui ont augmenté de manière logique, puisque l'activité ayant repris, on a avancé. Donc on devrait aboutir à un niveau de résultat moindre que celui de l'an passé puisque l'activité revient un peu plus à ce qu'elle était précédemment. Mais il n'y a plus d'estimation, on n'estime pas forcément cet effet conjoncturel.

**Le Président.-** De toute façon, sur l'année 2021, on n'a pas renoué en matière de dépenses, je pense aux missions, on n'a pas renoué avec la situation antérieure à la crise covid. Cela, c'est archi-sûr, parce qu'il suffit de voir le nombre d'ordres de mission qui sont signés, etc., on est encore très en dessous. Et je pense aussi que, finalement, quand on a une réunion technique qui peut se faire par visioconférence, on préfère la faire par visioconférence plutôt que de perdre une journée à aller à Paris, etc., et cela, je crois que ça va marquer durablement nos modes, nos habitudes de fonctionnement. Je le crois, on le fait, moi, très souvent, toutes les semaines, au lieu de se déplacer... La preuve, le Hcéres aurait pu se déplacer, c'est ce qui se serait passé avant la crise covid. Le Hcéres se serait déplacé ici, on aurait rencontré les membres du comité qui nous évaluent, etc. Là, cela s'est fait par visio, et cela s'est très bien passé. Voilà, typiquement, l'illustration de l'effet covid, mais c'est plus intuitif que rationnel, ce que je dis là, bien sûr.

**M. Le Moyne.-** Oui, je m'interrogeais sur le bon résultat, dont on se félicite collectivement. Quelle était encore la part des dépenses non réalisées ? Mais je suppose que c'est difficile...

**Le Président.-** Là, on a reçu beaucoup de bons de commandes à la fin, ce qui interroge aussi sur la rationalité des dépenses.

Il y avait Lionel Crognier et Patricia

**M. Crognier.-** Merci. Est-ce qu'on peut mesurer – ou c'est peut-être trop précoce – l'effet du plan de relance sur l'alternance ? Sur le nombre de contrats ? Ou c'est aujourd'hui beaucoup trop précoce ?

**M. Hervé.-** C'est Cédric Demonceaux qui pourrait répondre, mais on a augmenté beaucoup, beaucoup le nombre d'apprentis en deux ans, je pense qu'on a doublé, de mémoire il me semble avoir vu cela. Il y a un effet d'aubaine très clairement observable et observé et il faudra voir ce que va décider le gouvernement pour la prochaine année, pas que universitaire.



**M. Crognier.**- Mais il y a une dynamique sur l'établissement ? Une vraie dynamique, généralisée ? Ou on ne sait pas.

**Le Président.**- Il y a une vraie dynamique dans l'établissement, cela, c'est certain. Je pense que l'avenir de l'apprentissage et de la formation continue d'une manière générale est dépendant probablement de deux facteurs. Le premier, c'est les tarifs arrêtés par France Compétences. Vous savez, on a tous été surpris – je l'ai été en tant que responsable pédagogique – lorsqu'un master, pour lequel était facturé, par exemple, environ 4 300 euros, se retrouvait dans les grilles tarifaires de France Compétences à presque le double, 8 300 euros. Cela, je l'ai vécu. J'ai trouvé que c'était tout à fait exagéré et que le marché de la formation continue ne serait pas capable d'absorber cette augmentation. Non seulement le marché l'a absorbée, parce qu'il n'y a pas eu de baisse de fréquentation en nombre d'étudiants en apprentissage, d'accord ? Mais en plus, le marché a tout à fait suivi cette augmentation. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, il est important aussi pour nous tous. Jusqu'à présent, on a une construction budgétaire pour ces formations en alternance, formation continue, etc., qui, la plupart du temps, est fondée sur... le tarif de référence, je pourrais dire, c'est l'heure complémentaire à 42 euros. Il se trouve qu'il y a un bilan social qui est en cours de réalisation, et puis, il y a celui de l'année dernière. Et celui de l'année dernière montre qu'un maître de conférences, en moyenne, pour l'établissement, représente, charges comprises, un salaire annuel de 91 000 euros. Si on divise par deux, puisque, à ce moment-là, c'est un enseignant chercheur, la moitié de son traitement correspond à la recherche alors que là, il n'y a qu'un horaire de cours, l'autre moitié correspond à l'équivalent de 192 heures de TD annuelles. Si l'on divise la moitié par 192, on arrive à un coût de l'heure de travail – je ne parle pas de l'heure complémentaire – qui entre dans le service de 240 euros, un petit peu moins, 237. Or, dans notre établissement, beaucoup, beaucoup, beaucoup de formations en apprentissage ont été construites sur un budget qui tenait compte du coût de l'heure complémentaire mais pas du coût réel, si bien que, si vous avez quelqu'un qui fait des heures complémentaires dans un DU, dans un master, dans une licence pro, etc., financé par l'apprentissage, vous vous retrouvez effectivement avec des heures qui coûtent 42 euros, un petit peu plus, chargées pour l'établissement. Mais si le collègue fait tout ou partie de son service dans ces formations-là, le calcul n'est plus du tout le même. Cela, à mon avis, c'est une chose extrêmement importante, qu'il faudrait intégrer. Pourquoi ? Parce que si un collègue titulaire fait ses cours dans une formation, s'il fait son service intégralement dans une formation, cela signifie que dans la construction du budget de cette formation il faut intégrer le coût réel, qui n'est même pas un coût environné, c'est-à-dire que c'est juste le coût du salaire de l'intervenant. Ce n'est pas les fluides, donc l'électricité, l'eau, etc., ce n'est pas l'amortissement du bâtiment, l'entretien du bâtiment, etc.

Et je pense que si nous adoptons une autre manière d'adopter ces budgets, on aura probablement la possibilité de dégager beaucoup plus de marges pour ouvrir des postes derrière que si nous continuons à fonctionner sur les 42 euros de l'heure pour construire nos budgets par formation. Je ne sais pas si je suis très clair. C'était mon cas, je suis désolé de parler de moi, mais je faisais beaucoup de mon service dans le master qui était ouvert à l'apprentissage. Or la construction de mon budget à l'époque était fondée sur le taux horaire à 42 euros. En réalité, c'était beaucoup plus que ça, il se trouve que si nous faisons supporter, effectivement, à la formation continue ou à l'apprentissage le coût de l'heure de service réalisée, eh bien c'est

autant qui n'est pas dépensé par l'établissement en prélevant sur la subvention pour charges de service public qu'il a reçue de l'État. Et ce que nous ne prélevons pas sur cette subvention, qu'est-ce qu'on peut en faire ? Nous pouvons ouvrir des postes. Je crois que là, il y a un travail de fond à réaliser partout, qui n'a pas pour objectif de priver les responsables pédagogiques de la possibilité d'utiliser le budget de leur formation, mais de tenir compte du coût réel de cette formation pour permettre à l'établissement de dégager des marges budgétaires pour ouvrir des postes là où, aujourd'hui, nous ne pouvons pas le faire. Et je pense que dans beaucoup de composantes de notre université, on peut le faire. On peut dire, voilà, ici, quand un collègue maître de conférences ou professeur fait ses cours dans une formation ouverte à l'alternance, on considère que son service est fait principalement dans cette formation et que, peut-être que s'il fait des heures complémentaires, eh bien, c'est ailleurs, mais plutôt sur notre subvention pour charges de service public.

Quel est l'intérêt ? Eh bien, si l'on procède – pour l'instant c'est intuitif, je n'ai aucun chiffrage – à cette analyse et que l'on met en place ce système, je suis persuadé que nous pourrions enfin renouer avec une dynamique d'emploi et une utilisation, finalement, des ressources que nous obtenons de la formation continue et de l'apprentissage à des fins de « masse salariale », on va dire, qui ne sont pour l'instant pas accessibles parce qu'on ne fait pas cela, on ne mène pas cela. Donc il y a ce travail à mener, à porter avec les équipes, avec les responsables pédagogiques et en tout cas, moi je vois une ouverture. Tout à l'heure, Luis disait « Et le GVT, comment on fait, etc. ? ». Eh bien, si on fait peser notre masse salariale affectée à l'apprentissage et à la formation continue en coûts complets, en coûts réels, sur ces formations-là, je pense qu'on résout une grande partie des difficultés qui sont les nôtres.

Voilà. Mais il va falloir affiner considérablement les choses, c'est un énorme travail, en réalité. Pris formation par formation, ce n'est pas si compliqué que cela, mais le problème, c'est la consolidation de tout cela, d'abord par composante, puis par master, les mentions, les parcours, etc. Tout cela demande un travail à la fois de fourmi et de système qu'il va être difficile de mettre en œuvre rapidement. Mais je pense qu'on peut véritablement gagner des marges de manœuvre et renouer avec cet emploi qui nous manque tant. Pour moi, cela reste toujours, on va dire, la boussole.

Patricia, pardon, oui.

**Mme Fauque.-** Moi, je me posais la question de savoir s'il y avait des discussions avec nos tutelles sur les surcoûts liés à l'investissement et à la situation actuelle. Je suis pilote d'un projet au CHU avec la construction d'un bâtiment. Les consultations auprès des entreprises montrent qu'il y a une augmentation des coûts de l'ordre de 20 à 25 % en moyenne, mais avec certains lots, qui peuvent dépasser les 65 % d'augmentation par rapport à l'année 2019. Est-ce qu'il y a un réajustement qui sera opéré ? Parce que la tendance pour les années à venir n'est pas un retour à la situation de 2019 mais plutôt...

**M. Helleu.-** C'est une difficulté qu'on a aussi sur les appels d'offres. À la fois, nous avons des appels d'offres infructueux, il y a beaucoup de lots où il n'y a qu'une entreprise qui répond, et elle met les prix qu'elle veut. Et puis on a aussi au moins un chantier arrêté parce qu'il n'y a plus de matériaux. On est face à une difficulté, que certains avaient prévue, parce qu'à partir du moment où on a lâché beaucoup d'argent sur des entreprises qui étaient déjà en difficulté et qui n'avaient pas

forcément recruté quand il fallait, on a créé un goulot d'étranglement, donc on est en plein dedans. Après, que l'État rajoute des enveloppes, non je n'y crois pas, je n'y crois pas deux minutes. Donc on est face à une vraie difficulté. Il nous renvoie sur nous-mêmes, à trouver des ressources en interne, mais pour l'instant, je vois mal l'État rajouter une enveloppe. Sur le plan de relance, ce n'est pas loin de 40 millions d'euros entre ce qu'on met, nous, et on met la moitié de la somme, et puis ce que mettent la région et l'Etat.

Après, on est en discussion sur le CPER. On voit – le Président en a parlé tout à l'heure – que les autorités cherchent des crédits supplémentaires sur le CPER pour l'abonder, abonder la part uB. Franchement, je ne les vois pas... ou alors ce serait nouveau, et très intéressant pour nous mais je ne les vois pas rajouter de l'argent pour faire suite aux demandes des entreprises, qui sont des demandes inflationnistes, en fait. On est un peu dans une impasse.

**Mme Fauque.**- On va avoir un déficit qui va être très conséquent !

**Le Président.**- Il y a aussi l'augmentation du prix du gaz, de l'électricité. On prend ces augmentations de plein fouet et on ne va pas couper l'électricité ni le gaz dans nos établissements.

**M. Hervé.**- Pour l'électricité, on est sur 2 millions d'euros pour la facture pour l'université, 10 % vous voyez la somme, et là, il n'y a aucune compensation de la subvention de fonctionnement. Cela veut dire qu'il faudra qu'on trouve l'argent quelque part. Et comme on n'est pas des alchimistes, c'est un peu compliqué.

**Mme Pucéat.**- Y a-t-il d'autres interventions sur ce point sur le BR 2 ?

Si personne ne souhaite intervenir, dans ce cas je vous propose de passer à l'approbation. Je vous propose d'approuver, au titre de l'article 1, les autorisations budgétaires suivantes :

- 2554 ETPT sous plafond et 380 EPTP hors plafond,
- 271 009 531,55 euros d'autorisations d'engagement, dont :
  - 200 462 120,41 euros de personnel,
  - 40 257 560 euros de fonctionnement,
  - 30 289 851,14 euros d'investissement.
- 271 399 212,82 euros de crédits de paiement, dont :
  - 200 462 120,41 euros de personnel,
  - 40 520 819,49 euros en fonctionnement,
  - 30 416 272,92 euros en investissement.

Également, les autorisations budgétaires suivantes :

- 272 150 535,45 euros de prévisions de recettes,
- 751 322,63 euros de solde budgétaire excédentaire.

Et au titre de l'article 2, les prévisions comptables suivantes :

- 1 026 830,63 euros de variation de trésorerie,
- 5 075 742,77 euros de résultat patrimonial,
- 9 848 099,00 euros de capacité d'autofinancement,
- 751 322,63 euros de variation de fonds de roulement.

Sachant que les tableaux des emplois, autorisations budgétaires, équilibre financier, situation patrimoniale et opérations pluriannuelles sont annexés, et vous les avez reçus.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne.

**24 voix pour, 1 abstention**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation.

Et nous pouvons passer au deuxième point qui concerne les recettes fléchées 2022.

## **2. Recettes fléchées 2022**

**Mme Pucéat.**- Pour rappel, sur ce point-là, avec la GBCP, nous devrions flécher certaines recettes, notamment celles qui sont issues de contrats de recherche, puisque ce sont des recettes qui doivent être utilisées pour des dépenses spécifiques à ces projets. C'est le cas aussi pour d'autres recettes, comme pour le patrimoine par exemple. Cependant, au vu du volume des différentes recettes que cela représente, ce fléchage nécessite une réflexion importante des services, puisque cela aura un impact sur la construction des tableaux budgétaires et le suivi des recettes dans SIFAC. Donc pour l'instant c'est un très gros chantier sur lequel nous n'avons pas encore réussi à dégager du temps pour engager cette réflexion et donc cette année, nous vous proposons à nouveau de faire le choix de ne pas présenter de recettes fléchées au titre du budget 2022.

Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? C'est ce que nous avons voté l'année dernière.

S'il n'y a pas d'observation particulière, je vous propose d'approuver ce choix de ne pas présenter de recettes fléchées au budget 2022.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

**25 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Nous avons ensuite un point sur la structure budgétaire 2022.

## **3. Structure budgétaire 2022**

**Mme Pucéat.**- Vous avez reçu un tableau également parmi les documents. C'est un point qui concerne la structure budgétaire de l'établissement, pour laquelle un changement est proposé, avec la création de deux centres financiers, un premier centre pour le nouveau rattachement de LIR3S à l'UFR SHS, et le second, qui est la création d'un centre financier dédié au CFA uB, rattaché au SEFCA.

Pour ce qui concerne LIR3S c'est un laboratoire qui est issu historiquement du centre Georges Chevrier, qui était rattaché à l'UFR DSEP. Et puis, au cours du temps et puis des évolutions des différentes thématiques, les historiens du droit ont fini par se rattacher à d'autres laboratoires et aujourd'hui, il n'y a plus de juristes, au final, au sein de LIR3S. Donc il est devenu plus logique de rattacher ce laboratoire, au vu des thématiques qui sont traitées, à l'UFR SHS, et les doyens de droit et de

SHS avaient donné leur accord l'année dernière, mais c'était un peu trop court à ce stade pour être mis en place et il avait été acté que ce point serait mis en place en 2022. Donc le rattachement de ce laboratoire à l'UFR SHS nécessite la création d'un centre financier au sein de cet UFR et c'est ce qui est présenté dans le tableau.

Concernant la deuxième création, c'est un centre financier qui serait dédié au CFA uB au sein du SEFCA. Il n'y avait pas de centre financier dédié jusqu'à présent, le CFA uB était rattaché au centre financier existant qui était dédié à l'apprentissage. La création de ce nouveau centre financier spécifique CFA uB permet d'identifier plus facilement les flux entrants et sortants qui relèvent du CFA, donc il apparaît techniquement judicieux de créer un centre propre.

Pour chacun, vous pouvez observer à la fois un centre financier souche et un réservoir qui sont créés. Comme ces deux créations modifient la structure budgétaire de SIFAC, ces évolutions demandent une validation en CA.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce point, qui est assez technique ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la structure budgétaire 2022.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

### **25 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Et nous pouvons passer à la présentation du budget initial pour 2022

## **4. Budget initial 2022**

**Le Président.**- Merci Emmanuelle. Sur ce budget initial 2022, nous avons ensemble adopté le budget grandes masses État au mois de septembre dernier. Et donc, ce budget initial 2022 qui vous est présenté comprend évidemment ces grandes masses État, et puis on y a greffé, les services y ont greffé les budgets des composantes et des laboratoires, ainsi que les sommes reprogrammées qui ont fait l'objet d'un vote à l'instant. Ce que nous avons « économisé » au titre de 2021, on vient l'agréger sur le budget initial 2022 qui va vous être présenté maintenant par Fabrice Hervé. Fabrice, je te donne la parole.

**M. Hervé.**- Merci. Donc, les éléments de contexte qui apparaissent en haut sont repris directement de la précédente présentation ou d'une présentation bien antérieure, en l'occurrence le déficit budgétaire prévisionnel des orientations budgétaires 2021 était d'environ 5 millions d'euros, 4,88 millions. Là, on a en déficit budgétaire cette année, donc sur les orientations État, c'est les grandes masses de l'ordre d'un peu plus de 7 millions d'euros. Cela, c'est ce que nous avons sur nos orientations. On est donc en déséquilibre au niveau de ces orientations. En BR 2, on constate des éléments discutés et votés à l'instant, donc un solde budgétaire excédentaire et une CAF prévisionnelle d'environ 10 millions d'euros et puis un résultat comptable prévisionnel d'un peu plus de 5 millions d'euros. Pour autant, on a un déséquilibre structurel qui existe au sein de cet établissement. On a déjà évoqué ce point à l'instant quasiment, c'est le cumul des GVT sur plusieurs années, qui se monte à 8 millions d'euros, qui a provoqué ce déséquilibre. Et sans apport d'argent frais, on va dire « structurel » par l'État, ce déséquilibre continuera à se manifester. C'était la conclusion de la présentation du budget rectificatif n°2. Ce n'est pas du tout

alarmant, ce budget rectificatif n°2, en tout cas moins que ce budget initial qui va dans le sens du propos tenu, avec un glissement progressif qui se maintient. Tant que l'État ne finance pas cet établissement, le déséquilibre ne fera que progresser et s'amplifier. Et donc, la correction proposée par l'État est de l'ordre de 200 000 euros, pour des estimations qui avaient été menées par les services qui étaient de l'ordre de 40 fois plus, au moins 8 millions d'euros pour qu'on commence à être un peu mieux, ce qui correspond, de manière peut-être fortuite ou pas, au GVT cumulé sur les trois dernières années.

Ce sont quelques éléments de contexte de départ. Et puis, on a un budget qui est aussi construit dans le même contexte de plan de relance, tant national, France relance, que le plan d'actions et d'innovations régional, et ce n'est pas sans effets budgétaires.

Alors, on a au final – c'est la fin de la présentation mais vous avez déjà les éléments dans les documents qui vous ont été communiqués – un solde budgétaire qui est de l'ordre de -37 millions d'euros, qui est déficitaire à hauteur de 37 millions d'euros. On a un résultat comptable prévisionnel qui lui aussi est déficitaire, de l'ordre de 8 millions d'euros, proche, comme vous pouvez le constater, des orientations budgétaires initiales. Et puis, on a une insuffisance d'autofinancement prévisionnelle qui est de l'ordre de 4 millions d'euros dans ce budget initial, une fois qu'on agrège les ressources orientations budgétaires et les ressources propres ou autres financements État.

On est dans un acte prévisionnel sincère mais qui connaît des incertitudes importantes et qui est influencé par les prévisions budgétaires des « sous-agrégats » – il n'y a rien de péjoratif quand j'utilise ce terme – les sous-agrégats que sont les composantes, les laboratoires, les services de l'établissement, qui font qu'on agrège tous ces éléments de nature plutôt « micro » pour aboutir à un budget « macro » agrégé et qui fait que ce budget initial est entaché d'une forme d'incertitude puisqu'il n'est probablement, espérons-le, pas complètement en phase avec l'atterrissage du compte financier 2022.

Il faut voter les mêmes tableaux que tout à l'heure, cela n'a pas changé, 1, 2, 4, 6, 9.

Tableau 1. On est dans une construction du budget 2022 sur la base des autorisations d'emplois 2021, cela ne change pas et donc on n'a rien sur notre plafond d'emplois qui a été indiqué dans la notification du 29 octobre 2021, pour 2022. Donc, pas de changement, on retrouve les mêmes chiffres : 2554 en plafond 1 et 380 en plafond 2.

Le schéma n'a pas changé, on est donc sur le premier tableau des autorisations budgétaires avec les recettes encaissées et les crédits de paiement qui vont nous donner le solde budgétaire. On a une construction budgétaire qui est identique à celle qui a été menée en 2021. En l'occurrence, on demande à l'ensemble des composantes et services, à presque l'ensemble – on va dire ça comme ça – de prévoir dès le budget initial tous les moyens nécessaires pour fonctionner sur l'ensemble de l'année 2022. Il n'y a pas de BR en ligne de mire pour les composantes et services, saufs services style DNUM, SEFCA et Patrimoine, si je ne m'abuse.

On a donc une prévision de dépenses qui est à hauteur de 305 millions d'euros, soit une hausse de 35 millions d'euros par rapport au budget initial 2021, qui se décompose dans les trois masses classiques, personnel, fonctionnement, investissement. Personnel, on est sur presque 210 millions, soit un écart de 8 millions par rapport au budget 2021, qui connaissait déjà un écart de 4,6 millions par

rapport au budget 2020. Donc on est à plus 12 millions en deux ans. Si on corrige pour le périmètre, on a une variation qui est d'un peu moins de 8 millions d'euros, en l'occurrence de 7 millions seulement, puisque l'année dernière il y avait eu une difficulté d'intégration technique liée au logiciel de trois budgets de composantes, qui avait perturbé les estimations.

On a une masse salariale qui est en hausse de 9 millions d'euros par rapport au budget rectificatif n°2 2021, des campagnes d'emplois qui sont avec des effets à la hausse, désormais, pour 2021 et 2022, à hauteur de 500 000 euros. On a aussi des mesures nouvelles. Là, c'est de l'argent apporté par l'État avec la LPR à hauteur de 1,15 million d'euros. On a de l'argent notifié aussi pour la réforme des études de santé. Tout cela figurait dans la pré-notification. Là, il y a vraiment de l'argent qui apparaît et qui est donné par l'État. Donc on a une hausse, qu'on doit payer d'un côté et qu'on ne doit pas payer de l'autre, en tout cas qui est financée de l'autre.

Si on poursuit, on a un GVT qui, lui, n'est pas financé par l'État, à hauteur de 2 millions d'euros, lui est prévu dans ce budget 2022. Et puis, on a des mesures nationales, en l'occurrence relatives au financement à hauteur de 15 euros par mois et par agent de la protection sociale, qui n'est pas complètement financée, qui est financée plafond 1 mais pas 2, du télétravail qui est une mesure non financée et de la prime de mobilité durable, qui est non financée elle aussi, soit un peu plus de 150 000 euros à financer par l'établissement. Et puis, on a des « volants » d'heures complémentaires et de vacances qui sont stables, à 11 millions d'euros, soit un glissement de 600 000 euros à la hausse sur ressources propres. Cela, c'est pour la partie personnel qui, de nouveau, cela ne change pas, est la partie la plus significative de nos dépenses même si là, probablement que le pourcentage se réduit, parce que tout à l'heure on devait être à 200 sur 270, là on est à 210 sur 305. Cela reste très important, disons, les deux tiers.

En termes de fonctionnement, on est à presque 46 millions d'euros, soit une hausse substantielle sur deux ans, puisque +5,24 millions par rapport au budget 2021 et +2,84 millions d'euros déjà l'année précédente. Donc, cumulé sur deux ans, on est à presque 8 millions d'euros de hausse de fonctionnement. On a des crédits qui sont intégrés, qui ont été reprogrammés en BR 2 et qui ont été intégrés dans le budget initial à hauteur de 3 millions d'euros, et on constate un net décalage par rapport au compte financier puisque les dépenses de fonctionnement sont entre 28 et 32 millions d'euros sur les trois dernières années. Probablement, il y a des effets liés au changement de méthode, puisqu'en 2021 on avait une hausse, comme vous pouvez le constater, de 3 millions d'euros de changement de méthode de construction budgétaire, avec une gestion plus centralisée, mais qui a probablement conduit les acteurs à anticiper d'éventuels « *shut down* » qui ne devaient pas arriver et qui ont peut-être augmenté leur budget de fonctionnement. Et en central, on a financé aussi, donc cela peut faire une double augmentation. On a aussi l'effet d'aubaine lié à l'alternance. Espérons qu'il se maintienne même si ce n'est pas du tout sûr, mais on a quand même 6 millions d'euros en plus liés à la formation continue et à l'apprentissage, ce qui est particulièrement notable et qui vient influencer à la hausse. Et donc on a inscrit ces dépenses en fonctionnement. Pour autant les effets ne sont pas des effets nets, au sens où ce ne sont pas des nouvelles formations qui ouvrent toutes en apprentissage, mais où se sont plutôt des effets de substitution ou en tout cas d'alimentation. On a des formations initiales qui intègrent des apprentis et il y a des crédits qui arrivent, qui ne vont pas forcément donner lieu à dépenses immédiatement puisque la formation tournait sans apprentis et elle tourne désormais avec des apprentis. Il y a bien évidemment des dépenses

afférentes à la présence d'apprentis, mais pas toujours nécessairement à la hauteur de ce qui va être perçu, ce qui produit probablement des surestimations.

Et donc, si on est sur la partie investissement, on est à hauteur de 52 millions d'euros, soit une hausse extrêmement importante de 24 millions par rapport au budget 2021, alors que le budget 2020-2021 voyait une hausse, mais qui était tout à fait raisonnable, pour la partie investissement. Et on observe le même phénomène en crédits de paiement puisqu'on passe à 49 millions, ce qui est particulièrement élevé, presque 50 millions. La majorité des investissements sont réalisés hors recherche, 44 millions en crédits de paiement, soit +22,7 millions par rapport au budget 2021 et donc vous avez la liste de ces éléments ci-dessous. Il y a des reprogrammations à hauteur de presque 7 millions d'euros, un peu plus que l'an passé, on était à 3 millions l'an passé, et des moyens nouveaux à hauteur de 24 millions d'euros, soit une hausse très, très significative, on était à presque 10 millions d'euros l'an passé, là on est à 24, donc il y a tout un tas de projets particulièrement importants qui apparaissent ici, que ce soit la fin, je pense – je n'ai pas tout le détail des projets mais je pense que c'est la fin – de la rénovation énergétique du bâtiment droit-lettres, mais je ne suis pas spécialiste du patrimoine, l'extension de l'ESIREM, le plan de relance État avec des rénovations énergétiques encore une fois, et puis le plan régional, avec aussi des rénovations énergétiques. Comme on peut le constater, c'est très axé sur les économies d'énergie, tous ces investissements, ce qui est quelque chose de pas négligeable. Cela augure des dépenses potentiellement moindres ou en tout cas contenues pour les fluides, moindres en volume, on va dire, de consommation de volumes moindres de fluides. Reste à voir si en euros ça reste moindre, avec les effets de prix liés à l'augmentation des matières. Ce qui n'est pas sûr, mais en tout cas, va plutôt dans le sens de la volonté de l'État et d'une volonté globale de la société d'améliorer notre comportement énergétique, on va dire.

Si on poursuit sur ces dépenses d'investissement, hors recherche, on a aussi des prélèvements sur fonds de roulement à hauteur de presque 14 millions d'euros, et 12 millions d'opérations patrimoniales, avec des apports d'autofinancement, que ce soit sur des opérations État ou conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, avec les plus significatives qui vous sont listées sur la diapositive – restructuration-extension de l'ESIREM, data center et puis le plan de relance énergétique, qu'il soit national ou local. Et puis on a une enveloppe de 1,15 million d'euros en central qui apparaît pour donner un peu de marges de manœuvre.

Et si on passe désormais aux investissements au titre de la recherche, on est à un peu plus de 5 millions d'euros, avec de la reprogrammation et des prélèvements sur fonds de roulement à un peu moins de 1 million d'euros, et des moyens nouveaux, surtout, à hauteur de 4,37 millions d'euros qui émanent de sources diverses de financement, comme on peut le voir, que ce soit CRBFC ou CPER. Donc on a un effet particulièrement important, on en a déjà discuté précédemment, des plans de relance, avec une tension importante sur les approvisionnements et des risques discutés juste à l'instant de surcoûts. Donc on a une forte incertitude sur la réalisation de ces travaux, à plusieurs niveaux, sur le prix et sur l'avancée des chantiers, puisque les prix vont évoluer très probablement et que l'avancée des chantiers, avec la multiplication des chantiers partout en France et en Bourgogne Franche-Comté en particulier, avec le plan de relance, va probablement conduire à des ajustements significatifs dans l'avenir.

Du côté des recettes, on est à hauteur de 268 millions, quasiment, de recettes, soit une hausse de 10 millions par rapport au budget 2021. On était déjà



sur une hausse de 10 millions sur le budget 2020, ce qui fait plus 20 en deux ans. On a une intégration imparfaite des recettes déprogrammées jusqu'à présent. Ici, l'année dernière on avait communiqué des données un peu plus précises. Là, il n'y a pas de volonté d'occulter quelque information que ce soit, c'est juste que la personne ressource qui s'occupait de ce délicat dossier est partie vers un autre poste, qu'elle a été remplacée par quelqu'un de très bien, mais que sur un tel poste – cela doit faire un mois qu'elle est arrivée, je crois, cette personne, deux mois au maximum – on n'arrive pas en deux mois à être au même niveau de compétence qu'une personne qui était là depuis des années. Donc on a une mesure ici qui est en euros à hauteur de 500 000 euros alors qu'avant on était à une mesure en pourcentage. Je ne suis pas sûr qu'on soit capable de le décliner en pourcentage cette année, mais on était à des pourcentages assez significatifs et en hausse par rapport au passé, mais en 2020 on était à 34 %, 2021, on était à 23 %, cette année, c'est 500 000 euros. Cela veut dire que ce sont des recettes qui ne sont pas programmées alors que les dépenses en face sont programmées, ce qui, mécaniquement, provoque du déficit. Ce sera un point de vigilance à discuter avec la tutelle, c'est un point important et j'en discuterai brièvement en conclusion.

Notre subvention pour charges de service public est en hausse de 3 millions d'euros. Elle représente les trois quarts des recettes, si on fait le ratio, on est avec un fonctionnement de 20 millions d'euros et une réserve de précaution toujours du même montant de 1,08 million qui a été déduite. On a 700 000 euros d'actions spécifiques, 1 million de PPP, c'est les partenariats public-privé, je suppose, et 330 000 euros de mise en accessibilité sécurité des bâtiments. On a une masse salariale d'un peu plus de 182 millions d'euros, donc c'est une progression un peu plus importante que l'an dernier du fait de la LPR et des études de santé, ce que l'on avait en dépenses, on le retrouve en recettes. Pour les autres financements de l'État, ils augmentent d'1,2 million d'euros, avec aucune reprogrammation et puis un niveau de fonctionnement à 2,4 millions d'euros et d'investissement à 7,6 millions d'euros, avec une grosse influence du plan de relance, comme on peut le constater dans les éléments qui sont listés.

La CVEC est stable. Les autres financements publics sont de l'ordre de 20 millions et sont assez stables avec un peu de reprogrammation de recettes pour les opérations de recherche. Et puis, un fonctionnement de 11 millions d'euros et un investissement de presque 9 millions d'euros, avec ici des financements émanant en particulier de la région mais aussi de l'ANR et de l'Europe, on a une diversification des financements. Enfin, dernière ressource, les recettes propres qui sont en hausse de 6 millions d'euros, soit, au total, elles représentent un peu plus de 12 %, 12,6 % des recettes totales. C'est significatif et on constate une hausse particulièrement importante au niveau de la ligne formation continue et apprentissage puisqu'on passe de 13,6 millions à 18,1 millions d'euros. On a une cotisation unique, de la (*mot inaudible*), je pense, pour la formation professionnelle et l'apprentissage qui, elle, est un léger déclin, mais rien de scandaleux par rapport à ce qu'on avait connu entre les exercices précédents. Et puis, on a une hausse des recettes liées à la recherche à hauteur de quasiment 1 million d'euros avec 2 millions de prestations de recherche et 200 000 au titre des colloques.

Tous ces éléments confrontés, recettes/dépenses amènent à un solde budgétaire déficitaire de 37 millions d'euros quand il était de 12 millions d'euros au budget initial de 2021, ce qui amène à un prélèvement sur la trésorerie de 37 millions d'euros aussi, puisque j'arrondis les différences, en montants exacts vous les constatez sur cette diapositive. Ce qui fait que l'on a une trésorerie qui aboutit à un

niveau de 22 millions d'euros contre 34 au BI 2021. On a un compte de résultat prévisionnel, qui apparaît dans le tableau 6, qui prévoit un déficit prévisionnel de presque 8 millions d'euros, 7,8 millions d'euros. Il y a un certain nombre d'explications à cela mais n'oublions pas, point important, que ce résultat comptable, ici, est prévu en lien avec le budget puisqu'il est bien difficile de faire de la comptabilité un an à l'avance. Et donc, cela veut dire qu'à mesure qu'on avance dans le temps, les budgets et la comptabilité ne sont pas forcément identiques, c'est tout à fait naturel. À cette étape, en revanche il y a une proximité forte, ce qui pose des difficultés sur la prévision comptable, évidemment, puisqu'on travaille avec des choses très, très éloignées et pas réalisées.

Pour expliquer ce déficit comptable on a un décalage, comme indiqué entre la reprogrammation des dépenses et les recettes, qui se corrigera au premier budget rectificatif de 2022. Et puis, on a une hausse de la masse salariale, quand même, de 2 millions d'euros au titre du GVT et de 500 000 au titre de la campagne d'emplois. On a une capacité d'autofinancement qui est donc dite « insuffisance d'autofinancement », qui est négative à hauteur de 4 millions d'euros quand elle était légèrement positive au budget de l'an passé et, comme elle est reprise dans le tableau emplois ressources, cela amène à un prélèvement sur le fonds de roulement de 37 millions d'euros. On a une variation de la trésorerie qui est de -37 millions d'euros aussi, ce qui nous donne un niveau final de 22 millions d'euros, donc je ne répète pas outre mesure ces éléments.

Je les situe maintenant dans les éléments nationaux. Donc vous regardez, dès que c'est en rouge, ce n'est pas une erreur de police, c'est que ce n'est pas bon signe, en tout cas les critères ne sont pas bons au regard du ministère. Donc un solde budgétaire de 37 millions d'euros déficitaire, cela ne va pas du tout au regard des critères du ministère et si vous regardez la distribution, il y a quelques établissements qui sont ainsi, même en compte financier, c'est-à-dire qu'il y a un établissement qui a presque un solde budgétaire de 35 millions d'euros environ en 2020 en compte financier, et ce n'est quand même pas légion. Manifestement, ce n'est pas une bonne position. Il en va de même pour la CAF. Des CAF négatives de la sorte, il n'y en a pas beaucoup, mais en réalisé. J'insiste, là on est dans du pur prévisionnel, donc on est très loin du réalisé. Et puis si l'on regarde sur le fonds de roulement net global, qu'il soit en niveau ou en jours, là, on est au-dessus, encore, en termes de règles prudentielles, on va dire, du ministère. Si l'on regarde, on est encore à 40 jours de fonds de roulement alors que le ministère commence à s'alarmer à partir de 30.

Et si on regarde du côté des autres indicateurs, on est avec un résultat net comptable qui est à -8 millions d'euros. C'est un résultat comptable particulièrement déficitaire et il n'y en a pas de cet ordre-là en compte financier et la trésorerie, elle, se voit encore correcte mais a atteint un niveau de vigilance au (*mot inaudible*) du ministère. En euros, il n'y a rien à en dire, parce que le ministère regarde en termes relatifs, mais si on regarde ces indicateurs, ils ne sont pas particulièrement bons, donc on a un budget initial qui confirme la tendance du budget de 2021, qui est en net décalage avec le budget rectificatif n°2 2021, nous sommes bien d'accord, on vient juste de le voir. On avait des agrégats qui étaient positifs, ici, ils sont tous négatifs. Cela tient aux difficultés structurelles de l'uB, on se répète, mais toujours le GVT, cela augure à quelques années d'un risque de passage en déficit comptable si la situation se maintient, c'est-à-dire si l'État ne finance pas et si l'on continue de se dire qu'on continue à être opérateur de l'État en ne pratiquant pas une politique politicienne de décision de ne pas remplacer les fonctionnaires et qu'on maintient le

fait qu'on va continuer à recruter des gens quand il y a des départs en retraite, eh bien, il y a un risque de déficit comptable à horizon de quelques années.

On a une nécessité d'une amélioration du processus budgétaire, ce qui a été discuté avec la tutelle puisque, c'est ce que je viens juste d'indiquer, il y a un décalage entre le budget initial et le BR 2, ce qui laisse à penser qu'on doit pouvoir réconcilier ces choses un peu mieux. Cela ne change rien au problème de fond, c'est que c'est bien qu'on puisse savoir qu'à la fin de l'année ce ne sera pas formidable, mais cela ne va pas changer grand-chose puisqu'on aura un an pour se dire que ça ne va pas être formidable. Là, probablement que les agrégats vont s'améliorer, on le constate, puisque l'an passé on était à -3 millions de déficit, ici, on finit à + 5 millions.

Pour autant, ce que l'on sait, c'est qu'on a une tendance structurelle d'érosion du résultat, d'érosion de la capacité d'autofinancement parce qu'on a un GVT qui ne bouge pas et qu'on a des gens qui progressent dans leur carrière et que donc cela vient complètement tendre l'établissement. Voilà, donc c'est un enjeu important. Le processus budgétaire doit être sujet à évolution. On a reçu un courrier fort récemment de la part de notre tutelle en ce sens. Les services, on peut les remercier par avance, eu égard à la lourde charge de travail, vont mettre en place un groupe de travail avec les acteurs, dans la concertation, pour avancer, et avancer correctement mais sans que ce soit avec une tendance descendante, mais plutôt une tendance ascendante, que cela monte des acteurs et pas que ça descende du central. Et puis on verra ce que ça donne, mais tout ce qu'on sait, c'est que la tendance n'est pas bonne à horizon de plusieurs années. Probablement que le budget 2022 sera équilibré mais pour le moment il augure de difficultés. Merci.

**Le Président.**- Merci, Fabrice, pour cette présentation synthétique mais quand même assez exhaustive. Peut-être, le maître mot, c'est GVT, les maîtres mots, glissement vieillesse technicité. C'est toujours la même chose, 8 millions cumulés sur trois exercices, on finit par le sentir passer. Pour l'année prochaine, le budget initial 2022, l'augmentation du GVT est de 2 millions d'euros selon nos prévisions. On sait tout ça, le glissement vieillesse technicité est quelque chose qui bride d'une certaine manière l'emploi, en tout cas l'ouverture de nouveaux postes, néanmoins, on a souhaité conserver des campagnes d'emploi dynamiques. Par exemple, pour mémoire, il y aura 62 mises aux concours d'enseignants et d'enseignants-chercheurs pour la rentrée 2022. Au titre de cette année, c'était 51. Mais sur deux ans, cela fait quand même 113. 113 enseignants et enseignants-chercheurs nouveaux, on n'a gelé absolument aucun poste et on a souhaité renouveler au moins l'existant. Je vous rappelle qu'en 2020, pour la rentrée 2020, il n'y avait eu que 29 recrutements. Donc on s'y tient, on essaye de dégager des marges, on se bat sur ce terrain-là avec les difficultés qui ont été parfaitement expliquées par Fabrice Hervé. En ce qui concerne les BIATSS, on essaie de maintenir également la même dynamique, dans une moindre mesure parce que cela s'y prête parfois moins. On a mis 31 postes aux concours pour la rentrée 2022, 29 pour la rentrée 2021 et il y en avait eu 19 pour la rentrée 2020. Donc, là aussi, on est sur une position dynamique et on essaye, autant que faire se peut, de déprécier l'emploi des BIATSS, notamment contractuels, en « cédésant ». On a cédé un peu, quelques-uns dans le cadre des DOM de 2021, on a donné le feu vert pour huit nouveaux CDI. Les CDI représentent aujourd'hui à peu près 10 % des contractuels de l'établissement.

Ce n'est pas quelque chose qui me réjouit en tant que telle parce que ce n'est pas suffisant, mais néanmoins on essaye de travailler dans le sens d'une déprécarisation de l'emploi des contractuels.

Par ailleurs, autre point qui concerne l'offre de formation. On essaie de la maintenir à la hauteur de sa qualité et dans le budget initial 2022, ce qui vous est proposé aujourd'hui, c'est 700 000 euros supplémentaires par rapport au budget initial 2021. Donc je voudrais souligner que cet accompagnement est celui de l'établissement pour accompagner la dynamique en matière de formation, que j'ai déjà soulignée tout à l'heure à propos de la formation continue et l'alternance mais il n'y a pas que ces formations-là, il y a la formation initiale aussi. Et donc c'est aussi une manière de saluer toute la qualité du travail qui est accompli par les collègues, qu'ils soient responsables pédagogiques, enseignants, enseignants-chercheurs, mais aussi les BIATSS qui sont en appui de ces formations, il ne faut pas les oublier, ils participent de cette dynamique en matière de formation. Et donc, on sait qu'on a aujourd'hui 35 000 étudiants, c'est quelque chose de très important pour tous ces jeunes qui nous font confiance et qui viennent se former chez nous.

Dernier tout petit point, ces choix politiques, de supporter l'offre de formation, de supporter l'emploi ou du moins une certaine dynamique de l'emploi dans notre établissement, ne se font pas au détriment de la recherche dont la part budgétaire augmente, légèrement mais je vous rappelle que ce qui apparaît ici en fait n'est qu'une petite partie des fonds alloués à la recherche puisque maintenant la péréquation se fait par l'UBFC, donc on est dans un système qui n'est pas tout à fait fidèle à la situation réelle des laboratoires dans cette image qui vous est offerte par le budget initial 2022.

Voilà les deux, trois points que je voulais souligner à propos de cette présentation mais, bien entendu, si vous avez des questions, des observations, des remarques, vous avez la parole. Oui, Peggy Cénac.

**Mme Cénac.**- Merci. J'ai une question qui n'est pas une question purement budget mais qui est quand même liée au budget et puis, après, une explication de vote. J'ai bien noté la pré-notification, enfin, la non pré-notification sur le plafond d'emploi du repyramidage. Donc, comme vous le savez, la LPR institue une nouvelle voie de promotion interne des maîtres de conférences appelée repyramidage qui permet la promotion interne de maîtres et maîtresses de conférences titulaires d'une HDR en professeurs d'université et qui doit concerner 75 % du nombre total de promotions maîtres de conférences hors classe et 25 % restant en classe normale avec une ancienneté supérieure à 10 ans. Alors que le décret d'application de cette mesure n'est toujours pas publié, un tableau de répartition par établissement des postes concernés en 2021 et 2022 a déjà été envoyé aux établissements et dans la presse spécialisée, avec un total de 400 postes par an, soit 800 promotions possibles au niveau national pour les deux prochaines années. Concernant la méthode, une nouvelle fois le ministère n'a pas daigné communiquer en amont aux organisations syndicales le texte final du décret examiné par le Conseil d'État ni les informations diffusées aux établissements, alors que la presse spécialisée les publiait (*suite inaudible*) – on commence à avoir l'habitude.

Par ailleurs les clés de répartition restent inconnues et l'opacité de cette répartition n'est pas acceptable pour le SNESUP. La DGRH évoque un état des lieux au préalable des effectifs professeurs/maîtres de conférences dans les différentes sections du CNU permettant d'évaluer dans chacune des disciplines les écarts entre l'objectif fixé par la LPR avec 60 % de maîtres de conférences et 40 % de

professeurs contre 69 % et 31 % aujourd'hui. À l'occasion de cette notification, le MESRI demande parallèlement aux établissements d'établir en urgence l'état des lieux de ce vivier au niveau local. Et donc ma question est : que va faire l'université de Bourgogne de ce repyramidage ? Si le SNESUP revendique le rééquilibrage maîtres de conférences/professeurs et la promotion des maîtres de conférences HDR qualifiés professeurs, il s'oppose aux modalités de ce dispositif et porte des alternatives dans lesquelles le CNU prend toute sa place. Alors que les femmes ne représentent à l'heure actuelle que 28 % des professeurs d'université, le SNESUP demande à nouveau que cette voie soit utilisée comme un levier pour réduire de manière significative la ségrégation sexuée des corps et les écarts de salaires entre les femmes et les hommes.

Donc je conclus par une explication de vote sur le budget initial. D'habitude, le SNESUP vote contre le budget initial puisqu'il propose de mettre en œuvre une politique qui n'aurait pas été la nôtre. Cette année, je m'abstiendrai pour souligner le courage de proposer un budget initial avec un solde budgétaire prévisionnel déficitaire de 37 millions qui met en lumière le sous-investissement de l'État pour son enseignement supérieur.

**Le Président.-** Merci pour ton propos, Peggy. Juste une chose. Nous avons reçu un courrier de la DGSIP nous indiquant que nous aurions 13 repyramidages au titre des années 2021 et 2022 – je réponds de mémoire, désolé s'il y a une petite approximation, et donc je réponds sous le contrôle de mes collègues. Le montant global de la notification ou de la pré-notification, cela doit être 78 000 euros. Ensuite, nous avons reçu dans le courrier, que je n'ai pas sous les yeux, une liste des sections qui ont été identifiées par le ministère comme étant déséquilibrées et sur lesquelles l'établissement est invité à travailler. Nous n'avons pas plus que les organisations syndicales d'éléments très précis sur les modalités de repyramidage. Néanmoins, je m'y engage, lorsque nous aurons ces éléments nous élaborerons une grille qui permettra de travailler de la manière la plus objective possible, de sorte d'éviter des dérives, et cette grille sera élaborée en concertation avec les organisations syndicales, c'est évident. Nous ferons un travail de concertation qui me semble essentiel, comme nous faisons, je crois, tout à fait volontiers et volontairement et de façon tout à fait habituelle depuis que j'ai été élu. Donc on ne va pas changer les modalités, on va dire, de fonctionnement. Nous procéderons de cette manière dès que nous aurons quelque chose à proposer et que l'on aura des informations plus précises.

**Mme Cénac.-** Merci.

**Le Président.-** Alors apparemment, oui, pour le repyramidage des BIATSS, on a 2 800 euros. On ne sait pas ce que l'on va faire avec. Et on n'a pas eu de notification de postes. Deux postes ? Très sincèrement, je suis un peu désolé, mais je ne sais pas. Je ne peux pas vous en dire plus. Sauf que je ne suis pas certain que cela satisfasse nos collègues BIATSS.

Alors après, c'est en plusieurs vagues. Là, on va traiter deux vagues en une, une au titre de 2021, une autre au titre de 2022. Et puis ensuite il y en aura trois autres, si ma mémoire est bonne, derrière, pour 2023, 2024 et 2025. On va voir ce qu'il en est, et on verra par la suite aussi.

Est-ce qu'il y a d'autres questions que vous souhaiteriez poser ou des observations ou remarques ?

**Mme Pucéat.**- Bien. S'il n'y a pas davantage d'interventions, je vous propose donc d'approuver au titre de l'article 1 les autorisations budgétaires suivantes :

- 2554 ETPT sous plafond et 380 ETPT hors plafond,
- 307 675 080 euros d'autorisations d'engagement, dont :
  - 209 451 608 euros en personnel,
  - 45 998 151 euros en fonctionnement,
  - 52 225 321 euros en investissement,
- 305 087 080 euros de crédits de paiement dont :
  - 209 451 608 euros en personnel,
  - 45 998 151 euros en fonctionnement,
  - 49 637 321 euros en investissement,

D'approuver également

- 267 966 471 euros de prévisions de recettes,
- 37 120 609 euros de solde budgétaire déficitaire.

Et au titre de l'article 2, d'approuver les prévisions comptables suivantes :

- 36 933 285 euros de variation négative de trésorerie,
- 7 716 890 euros de résultat patrimonial déficitaire,
- 3 993 492 euros d'insuffisance d'autofinancement,
- 37 120 609 euros de variation négative de fonds de roulement.

Sachant que vous avez reçu les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention.  
Qui vote contre ? Personne.

**24 voix pour, 1 abstention**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation.

Et nous pouvons passer au dernier point des questions financières, qui concerne le contrôle interne financier, avec une présentation annuelle des cartographies des risques et des plans d'action, qui va être présenté par Alexis et par Sandrine Bocquet-Roustan.

## **5. Contrôle interne financier : présentation annuelle des cartographies des risques et plans d'action des processus financiers de l'UB**

**M. de Rougemont.**- Bonjour à tous. Donc on va présenter cela en duo. C'est l'occasion de vous présenter Sandrine Bocquet-Roustan, qui n'est pas nouvelle ici mais qui est maintenant désormais sur le poste de contrôle de gestion, notamment sur le contrôle interne financier et qui donc prend en charge le projet dans sa globalité sous la direction de la DGS.

Alors, je rappelle brièvement le contrôle interne. C'est l'ensemble des dispositifs formalisés qui permettent et qui visent à maîtriser les risques liés à la réalisation des objectifs de la structure. Cela dépend d'un décret de 2011 qui met en place les audits internes dans l'administration et ses objectifs sont multiples, notamment maîtriser les risques financiers et fiabiliser, en particulier, l'information financière, améliorer la transparence, la connaissance et l'application des processus internes, optimiser le pilotage et la performance de l'université et améliorer la traçabilité des opérations. Là-dessus, je suis particulièrement intéressé sur les risques de probité qu'il peut y avoir au sein de l'université, qu'on peut avoir au sein de n'importe quelle administration.

Alors, ce contrôle interne, comme je l'ai dit, a été réorganisé en juin 2021 au sein de l'uB, avec, donc, la création d'une cellule maîtrise des risques et amélioration continue qui est rattachée à la DGS. C'est donc Sandrine Bocquet-Roustan qui s'occupe de cette cellule. On a un triple besoin, en fait, en contrôle interne, financier, de l'uB. C'est poursuivre les objectifs de soutenabilité budgétaire, de la programmation et de son exécution et ainsi que la qualité de la comptabilité budgétaire et générale. Le deuxième point, c'est améliorer le pilotage et le contrôle interne financier, on a vu un petit peu déjà avec le BR et le BI, les soucis que l'on a et il est important qu'on soit plus fin dans ce pilotage et étendre, donc, ce contrôle interne aux différentes composantes de la structure. On voit notamment la nécessité de professionnalisation des différents agents qui interviennent dans les structures autres que la direction générale, je dirais de la Maison de l'université et au niveau des composantes, on a besoin de renforcement des compétences des différentes antennes financières. Et puis enfin, répondre aux recommandations de la Cour des Comptes qui met un point sur la mise en place d'un contrôle interne comptable et budgétaire qui soit robuste.

Alors on va revoir un peu avec Sandrine les différents processus financiers à l'université de Bourgogne, je vous les liste rapidement, on va les reprendre point par point sans trop entrer dans le détail, parce que le temps est quand même compté aujourd'hui, notamment un processus de rémunération, un processus sur les parcs immobiliers et l'investissement, un processus sur les contrats de recherche, un processus sur les dépenses et commande publique, un processus recettes, un processus budget, un processus trésorerie et un processus états financiers et clôture comptable.

Depuis 2020, il y a eu quand même beaucoup de travail qui a été fait. Chaque processus est piloté la plupart du temps par un responsable administratif de chaque pôle, je ne vais pas vous les relister, vous les connaissez, vous pouvez les relire sur le document. Notamment, on peut noter qu'il y a eu une amélioration nette, tout de même, il y a eu du travail sur le risque élevé. Il y a encore 41 risques élevés qui sont listés, et 20 ont été déclassés de la partie élevée. En risques moyens, nous avons encore 46 risques moyens. 23 ont quitté, donc, cette zone de risques moyens. Et nous avons encore 275 risques faibles, plus 10 qui ont été retirés de ces risques. Et au total, donc, on a 362 risques qui sont encore identifiés et 53 qui ont donc été résolus au cours de l'année. Donc il y a quand même un progrès au niveau de la maîtrise des risques mais il y a encore beaucoup de pain sur la planche pour faire les 362 risques encore listés.

**Mme Bocquet-Roustan.-** Bonjour à tous. Donc nous allons regarder processus par processus les différents risques de façon synthétique et aussi observer le plan d'action correspondant.

Concernant le processus rémunération, nous sommes dans une phase où le service RH, le pôle RH est en train d'intégrer la pré-liquidation de la paye dans le logiciel SIHAM, qui va remplacer WINPAIE. Cela va permettre de limiter un certain nombre de risques, notamment celui lié au paiement injustifié d'agent ou données non mises à jour. Donc les risques qui sont listés là datent de 2020 puisque nous mettrons à jour la cartographie des risques début 2022 quand la pré-liquidation sera faite. Donc on peut observer, comme je viens de dire, un paiement injustifié d'agent, prise de service d'agent en l'absence de demande d'autorisation de recrutement, non-respect des critères d'attribution de certaines primes, non-respect de règles d'incompatibilité, erreur dans le calcul de certains abattements et également absence ou, enfin, risque partiellement maîtrisé d'absence de suivi des congés payés, erreur dans la récupération d'heures supplémentaires – donc ça aussi c'est partiellement maîtrisé – et erreur dans le suivi des congés payés.

Pour remédier à ces risques résiduels, en fait, le pôle RH et les services mettent en place un processus, un plan d'action qui va concerner... donc il y a quatre actions qui sont listées. Ces quatre actions concernent comme je l'ai dit la pré-liquidation de la paye dans SIHAM au lieu de WINPAIE, la mise en place d'une cartographie des habilitations du système d'information, en tout cas un affinement des profils d'accès au système d'information et aussi la mise en place de logiciels globaux dans l'échelle globale de suivi des congés payés et du télétravail. Cela, c'est à l'étude avec la DNUM, ce n'est pas encore tout à fait concrétisé. Donc on a un plan d'action qui va décrire, sur plusieurs années, les objectifs poursuivis.

Si on passe au processus contrats de recherche, on a des risques élevés ou moyens, des risques critiques, qui impactent principalement l'élaboration des contrats de recherche, la validation des contrats, la gestion financière et comptable, le suivi de l'exécution des conventions, le contrôle et la saisie du service fait, le bilan financier, donc en fait cela impacte l'ensemble du processus des contrats de recherche. Pour faire face à ces risques, a été mis en place, c'est en cours de déploiement donc, là, en central, puis dans les composantes, un nouveau logiciel, qui s'appelle Oscar et qui permet notamment une meilleure communication entre le pôle finances et le pôle recherche, le suivi et les opérations de gestion, la procédure a été dématérialisée et à travers, donc, ce logiciel, on a un suivi des conventions et notamment la mise en place de systèmes d'alerte qui permettent de mieux poursuivre ce processus. Donc on retrouve cela dans le plan d'action avec un avancement de 75 % puisqu'il reste maintenant à déployer en 2022 dans les composantes et les laboratoires.

Le processus parc immobilier et investissement. On a identifié des risques qui concernent l'évaluation financière de l'opération immobilière, la transmission des documents comptables des opérations achevées, les opérations de contrôle obligatoire réglementaire, la maintenance du patrimoine de l'uB, l'inventaire, la location de locaux et le suivi des biens informatiques. Donc ce processus n'impacte pas seulement... Il est suivi à l'agence comptable mais il impacte aussi la DNUM, le service hygiène et sécurité et le pôle patrimoine. Donc a été mis en place un nouveau logiciel d'inventaire, qui s'appelle SCANIMMO et le service hygiène et sécurité va procéder à un large recensement du parc de matériel des laboratoires afin de stabiliser les contrôles. On retrouve ces éléments dans le plan d'action avec la mise en place de SCANIMMO, la réalisation d'un nouvel inventaire à venir et ensuite, ce recensement de matériel et une nouvelle procédure ou un affinement de la procédure concernant les locations de salles.



Le processus dépenses commande publique, quant à lui, n'avait pas été revu depuis un certain temps, il a donc été revu dans sa globalité. Il a bien sûr pris en compte les évolutions réglementaires, la dématérialisation des factures et donc on remarque que les risques sont liés à plusieurs éléments du processus dans sa globalité. Ils concernent notamment la professionnalisation des acteurs en composantes, concernant notamment la gestion des missions, avec une optimisation des dépenses, c'est-à-dire le moment où on fait la commande, la validation des services faits, donc la validation des services faits est un élément sur lequel on va être très vigilant parce qu'on a besoin de fiabiliser les services faits, le processus des achats, donc, à professionnaliser, et donc on avait besoin d'une amélioration globale de la technicité des uns et des autres. À savoir que le délai de paiement des factures a été largement réduit parce qu'on a dématérialisé également les factures. Donc on est passé à 22-24 jours. Donc on retrouve tous ces éléments dans le plan d'action. La dématérialisation des factures dont je viens de parler. L'agence comptable a également mis en place une nouvelle procédure concernant le changement de RIB, puisque nous avons été victimes d'une fraude au RIB et maintenant la vérification de changement de RIB se fait en double flux. Ensuite, dans les services faits, on a identifié en risques des services faits sans prestations, d'où un besoin de fiabilisation notamment à cause de cela. Et au niveau des marchés, une absence de marché pour certains biens consommés en grande quantité et donc le besoin de définir une politique d'achat globale au niveau de l'établissement.

Concernant les recettes, on a un risque qui augmente en criticité, c'est celui lié à l'émission hors délai des titres de recettes. Le risque, bien sûr, c'est de ne pas recouvrer la recette. Pour l'instant on a une maîtrise qui est relativement partielle et on remarque également sur ce processus un manque de professionnalisation des acteurs, donc il a été mis en place une concertation entre le service des recettes et l'ensemble des composantes pour pouvoir monter en compétence à ce niveau-là. On a également une dématérialisation des encaissements, qui a permis d'éviter la remise de paiements à des personnels non habilités, notamment des chèques, on diminue le nombre de chèques donc il y a moins de risques de ce point de vue-là. Il est à souligner que le circuit de l'information avec les personnels administratifs s'est nettement amélioré. Le plan d'action retrace un peu tout cela. Donc on a dans le plan d'action des éléments qui concernent le besoin de formation dont j'ai parlé, le fait que les recettes ne sont parfois pas titrées ni facturées ni encaissées. On a également des éléments dans le plan d'action qui concernent la mise en place d'outils du contrôle interne, notamment des grilles d'autocontrôle, des plans de contrôle pour améliorer les procédures.

Concernant le processus budget, la cartographie a également été revue en profondeur, c'était fin 2020 avec l'adaptation à la GBCP. Il reste trois risques élevés, les difficultés de projection des agrégats financiers et comptables prévisionnels, les difficultés de projection pluriannuelle sur les opérations immobilières et l'analyse et la prévision de la masse salariale sur la partie ressources propres. Cela rejoint un peu les éléments qu'on a vus au budget initial et qui ont été énumérés précédemment.

Un plan d'action avec deux éléments est envisagé, est en cours, pardon. Il s'agit dans un premier temps de sécuriser la matrice de préparation budgétaire en développant un outil en ligne. Cela, c'est en phase de test avec une prise de contact avec l'université de Strasbourg pour utiliser un outil qui s'appelle Budget Web. Là, on est vraiment dans la phase de test. Le deuxième axe du plan d'action concerne le développement et le renforcement du pilotage global du budget de l'établissement dans la perspective de sécuriser les agrégats financiers, d'améliorer tous les

indicateurs financiers et de permettre d'avoir une meilleure lisibilité sur la soutenabilité pluriannuelle. C'est ce qui a été évoqué également précédemment au moment du budget.

Le processus trésorerie. Ce processus comporte 69 risques, un élevé et un moyen. Ils sont couverts par le plan d'action qui est en cours de déploiement à l'agence comptable. Un des deux risques était l'absence de traçabilité des opérations en instance d'encaissement. Là, est mis en place un tableau en lien avec le SEFCA pour le suivi des recettes à classer et les échanges mensuels. C'est en cours de déploiement. Et le deuxième axe concerne le risque qui est un virement inapproprié sur le compte de régie du SEFCA. Cette question va être vue avec le nouveau régisseur du SEFCA, par l'agent comptable.

Ensuite, processus états financiers et clôture des comptes. Là, on a modifié les intitulés des sous-processus pour les adapter. Maintenant, on a la comptabilisation des opérations et la préparation de la clôture, et la clôture comptable en elle-même. Concernant les risques, ils sont principalement liés à la maîtrise des flux financiers, au dispositif de collecte des informations comptables, aux saisies erronées de données comptables et au recensement comptable du parc immobilier. Deux axes dans le plan d'actions : de la formalisation des pratiques, formalisation de la mise en place d'états comparatifs de N/N-1 à date sur les comptes de résultat et sur les immobilisations classes 1 et 2 qui permettront certainement de renforcer la maîtrise des risques. Il reste une question organisationnelle également par rapport à la professionnalisation des acteurs. Le deuxième risque couvert, qui est celui du dispositif de collecte des informations qui ne serait pas suffisamment efficace, donc la formalisation d'un comparatif systématique entre les données N et N-1 qui permet d'identifier les omissions ou les irrégularités et limiter ainsi les risques. Cela, c'est pour le processus états financiers et clôture comptable.

En conclusion, sont soulignés les objectifs prioritaires de l'année, à savoir un travail spécifique sur la fiabilité des services faits et une analyse de la qualité de la prévision et de l'exécution budgétaire. Merci de votre attention.

**Le Président.**- Merci, Sandrine Bocquet-Roustan, pour cette présentation synthétique mais où l'on voit tout le travail qui est réalisé tout au long de l'année, qui est assez considérable. Je ne sais pas s'il y a des questions.

Sur un point d'amélioration, justement, du pilotage, c'est essentiel parce qu'on voit qu'il y a quand même un décalage entre le budgétaire et le comptable, entre ce que l'on prévoit et ce que l'on réalise. Et cela, j'aimerais bien qu'on affine, pour qu'on dégage, là aussi, des marges de manœuvre, un peu comme ce qu'on disait tout à l'heure à propos du coût des formations ouvertes à l'alternance ou en formation continue. Mais sur tout, finalement, ce qui donne lieu à dépenses, si on arrive à améliorer la lisibilité de la prévision et la maîtrise de la dépense, je pense qu'on gagnera, là encore, des marges de manœuvre pour l'emploi. C'est toujours la même chose, l'objectif est là.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations ? Je crois qu'il faut qu'on délibère sur cette question et sur cette analyse de risques.

**Mme Pucéat.**- S'il n'y a pas d'observation, je vous propose d'approuver la cartographie des risques et des plans d'action des processus financiers de l'université de Bourgogne.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

### **25 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

**Le Président.**- Merci, Sandrine Bocquet-Roustan et Alexis de Rougemont pour cette présentation.

**Mme Pucéat.**- Et nous pouvons passer aux questions relatives aux ressources humaines, avec un premier point sur un additif à la campagne d'emplois 2022, que Stéphane Tizio va nous présenter.

## **V) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 30 novembre 2021)**

### **1. Additif à la campagne d'emplois 2022**

**M. Tizio.**- Bonjour à toutes et à tous. Je vais donc vous présenter un compte rendu des travaux du comité technique du 30 novembre dernier, en tout cas des points qui sont relatifs à ce qui doit être présenté en CA. Je vais commencer par le premier de ces points, qui concerne un additif à la campagne d'emploi pour 2022. Donc ces points ont évidemment été présentés et débattus à la fois au comité technique de l'établissement et au conseil académique. Cet additif à la campagne d'emploi comprend deux volets, un volet concernant les personnels BIATSS et un volet concernant les personnels enseignants.

Pour ce qui concerne le volet personnels BIATSS, cet additif à la campagne d'emploi concerne quatre postes. Trois d'entre eux qui sont consécutifs à des concours infructueux que nous proposons donc à la republication. Il s'agit d'un ingénieur d'études BAP J au pôle pilotage, d'un assistant ingénieur BAP C à l'IUT de Dijon et d'un technicien BAP B à l'UFR Sciences et Techniques. Ce sont des concours qui ont été infructueux à la dernière campagne et que nous proposons donc à la republication. Et puis, un dernier poste d'ajout à la campagne d'emploi BIATSS, c'est un poste d'attaché qui est proposé à la publication de l'IUT Dijon-Auxerre, sur le site d'Auxerre qui, en fait, serait un poste de responsable administratif adjoint de l'IUT et responsable administratif du site d'Auxerre. Le comité technique comme le conseil académique se sont prononcés pour, à l'unanimité de chacun de ces deux conseils.

Je crois que ces additifs à la campagne d'emploi doivent faire l'objet d'un vote par volet.

**Mme Pucéat.**- Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cet additif concernant les postes BIATSS ? Parce que nous devons effectivement avoir un vote séparé.

Pas de question ? Dans ce cas, je vous propose d'approuver l'additif à la campagne d'emplois 2022 pour les personnels BIATSS.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

### **25 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

**M. Tizio.**- Merci Emmanuelle. J'enchaîne sur le second volet de cet additif à la campagne d'emploi qui concerne cette fois les personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Il s'agit en fait d'ajouter proprement dit à la campagne d'emploi un poste d'enseignant-chercheur et d'entériner le changement d'affectation de deux autres postes suite à des opérations de mutation interne. Quand j'ai préparé le diaporama, l'une de ces mutations internes n'était pas encore votée, il semble qu'elle l'ait été dans le conseil d'administration restreint de ce matin même. Pour ce qui concerne l'ajout à cette campagne d'emploi, il s'agit d'un poste de maître de conférences en 23 ou 24<sup>ème</sup> section du CNU à l'IUT de Chalon-sur-Saône concernant le laboratoire THEMA. Cet ajout s'explique par la démission, on va dire, plus tôt que prévu, d'un collègue à l'IUT de Chalon-sur-Saône et l'identification d'un vivier propice. Quand je dis propice, c'est-à-dire que dans le vivier qui a été identifié à la fois par l'IUT et par le laboratoire, il se trouve qu'un collègue chalonnais a manifesté son intention de rejoindre l'IUT de Chalon-sur-Saône et si les choses pouvaient être faites plus rapidement que nous ne l'avions prévu... nous avons déjà convenu de cette opération de mobilité, mais plutôt à l'horizon de la campagne prochaine. Étant donné que toutes les planètes sont alignées pour cette campagne-là, on a accepté, si toutefois le conseil d'administration nous en donne l'autorisation, de publier un poste de maître de conférences en plus de notre campagne d'emploi initiale à l'IUT de Chalon.

Et puis, donc, il y a deux autres postes, mais en fait qui correspondent finalement à une sorte de jeu de chaises musicales entre composantes. Quand je dis chaises musicales entre composantes, bien entendu que ces reports de postes, pour l'un, de l'UFR Droit et Sciences économique et politique à l'IUT, et pour l'autre, de l'UFR Langues à l'INSPÉ ont été négociés entre les deux composantes. Pour le premier poste, il n'y a pas de changement de labo, puisque ce poste était initialement ouvert au LEDI, et restera au LEDI, c'est juste un changement de composante et un ajustement, on va dire, de la fiche de poste concernant son volet enseignement, qui a été, donc, élaboré par l'IUT. Et puis, l'autre poste concerne un poste de PRAG donc il n'y a pas de valence recherche, donc pas de questionnement particulier concernant son laboratoire de rattachement.

Donc voilà, ces opérations ont été soumises à la fois au comité technique et au conseil académique, qui ont rendu tous les deux un avis favorable à l'unanimité.

J'ai terminé sur la présentation, si vous avez des remarques, des questions ou des prises de parole, je suis à votre disposition.

**Mme Pucéat.**- S'il n'y a pas de remarques ou d'intervention, je vous propose d'approuver l'additif à la campagne d'emplois 2022 pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

**25 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Et nous pouvons passer au deuxième point qui concerne les prévisions de recrutement BIATSS pour 2022.

## 2. Prévisions de recrutement BIATSS 2022

**M. Tizio.-** Pour ce deuxième point qui a, lui aussi, fait l'objet d'une présentation en comité technique le 30 novembre dernier, il s'agit en fait de préciser, dans notre campagne d'emploi, la répartition des voies de recrutement proposée pour les postes que l'on compte ouvrir aux différentes opérations de mobilité pour la rentrée 2022.

Donc, vous avez reçu un document qui les détaillait. J'ai ici synthétisé ces différentes propositions par filière.

Pour ce qui concerne la filière ITRF, sur les 23 postes qui sont proposés aux concours, 15 le seraient sur concours externes, six aux concours internes et deux qui seront des postes réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, c'est-à-dire des concours BOE.

Pour ce qui concerne la filière AENES, il s'agit de huit postes. Sept postes sont donc proposées au mouvement concours « classique » et un poste au concours réservé Défense.

Et puis enfin, pour la filière Bibliothèque, il s'agit de deux postes, qui seront donc proposés aux concours selon les modalités classiques dans cette filière.

Le comité technique, saisi de cette question, c'est prononcé par cinq voix pour, quatre contre et une abstention.

Si vous avez des questions, des réactions, je suis de nouveau à votre disposition.

Oui, Tania Carnet.

**Mme Carnet.-** Oui, bonjour. Je voulais intervenir concernant ces prévisions de recrutement pour les BIATSS 2022. Je vous félicite, effectivement, de faire une campagne d'emploi, vous l'avez dit, qui permet le recrutement de personnel de la filière BIATSS, ça, c'est bien. Par contre, moi j'ai une petite remarque, et vous le savez, Monsieur le Président, c'est toujours la même remarque, A&I UNSA-Education regrette que la filière de l'AENES se trouve encore sacrifiée cette année dans votre campagne de recrutement. Je m'explique. Au niveau de la BAP J, vous recrutez des IGE, notamment deux IGE, un RA à l'ISAT et un chargé de contrôle de gestion au Pôle pilotage, c'est un poste notamment que l'on vient de voter. Donc, sur ces deux recrutements d'IGE, il y a un poste que vous auriez pu ouvrir au concours de l'AENES, notamment le poste de RA à l'ISAT. Vous recrutez aussi trois personnels ASI, un RA à l'IUVV, un assistant de gestion financière et comptable à l'agence comptable et un coordinateur SIFAC au Pôle finances. Il y a au moins deux postes que vous auriez pu ouvrir dans la filière de l'AENES. Vous recrutez aussi, vous ouvrez deux postes de techniciens, un gestionnaire financier et comptable au SEFCA et un à l'IUT du Creusot. Ces deux postes auraient pu être ouverts aussi dans l'AENES. Soit un total de sept postes que vous auriez pu ouvrir à l'AENES et qui sont ouverts dans des postes des ITRF.

Je rappelle à nouveau, je vous réprécise – et lorsque nous nous étions vus, Monsieur le Président, vous aviez été sensibilisé à ce phénomène – que le non recrutement dans la filière des personnels de l'AENES aura un impact négatif en termes d'avancement pour ces mêmes personnels. Et vous savez que l'ouverture du nombre de postes pour l'avancement des personnels dépend du nombre de postes ouverts au recrutement externe ou interne. Donc je tiens à le répréciser. Je vois qu'*a priori*, cela n'a pas été pris en compte et j'en suis fortement désolée.

C'est pour cette raison que je m'abstiendrai sur ce recrutement des personnels.

**M. Tizio.-** Si je peux donner quelques éléments de réponse sur cette question, effectivement, la coloration de nos recrutements laisse évidemment apparaître une disproportion de la filière ITRF par rapport à la filière AENES mais, tout d'abord, ces demandes de recrutement sont négociées avec chacun des composantes et services qui, évidemment, connaissent sans doute mieux que nous, d'abord, en central, quels sont leurs besoins spécifiques. Cela, c'est la première question. Effectivement, dans la majorité des cas, nous suivons les avis de ce que j'appellerai la RH de proximité. Par ailleurs, on a, comme vous le savez certainement, une problématique d'attractivité au niveau de certains postes dans la filière AENES et cette attractivité, malheureusement, vous pouvez le regretter, moi je n'ai absolument pas de religion en ce qui concerne telle filière ou telle autre, malheureusement, j'allais dire, certains postes, on sait « par avance » qu'ils seront pourvus facilement – en tout cas plus facilement que si on les publiait à l'AENES – s'ils le sont dans la filière ITRF. Puisque, évidemment, ça ne porte que sur ce déséquilibre entre deux filières, je laisse de côté la filière Bibliothèque qui est quant à elle extrêmement spécifique. Donc voilà les éléments de réponse que je peux vous faire, sachant que, bien entendu, on peut souhaiter et en tout cas moi je le souhaite, que l'on retrouve un certain équilibrage entre les deux filières, mais ce sont des choses que l'on ne pourra vraisemblablement pas faire d'une année sur l'autre, c'est plutôt un processus de long terme.

**Mme Carnet.-** Si je peux vous répondre, vous entendez quoi par « on recrute plus facilement dans la filière ITRF que dans l'AENES » ? Cela veut dire quoi ?

**M. Tizio.-** En tout cas, c'est ce que laissent entendre les remontées que l'on a des services. Il n'y a pas de généralité, j'imagine qu'il n'y a pas de généralité à ce stade.

**Mme Carnet.-** Et vous dites que la filière de l'AENES n'est pas attractive à l'université de Bourgogne. Est-ce à dire, à ce moment-là, que les personnels ITRF acceptent d'être « moins payé » que les personnels de l'AENES, c'est cela que ça veut dire ?

**M. Tizio.-** Non, mais là, c'est l'expérience. C'est-à-dire que lorsqu'on publie un poste à l'AENES, il est moins facilement pourvu que lorsqu'on le met dans la filière ITRF.

**Mme Carnet.-** Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, j'ai participé à différents concours, et je peux vous dire que lorsque vous avez un poste d'attaché ou de secrétaire administratif ou d'adjoint administratif, lorsque vous avez le poste à l'université de Bourgogne, la personne est affectée à l'université de Bourgogne.

**M. Tizio.-** Oui, mais dans les questions que vous posiez, vous faisiez plutôt référence à des postes de catégorie A, me semble-t-il.

**Mme Carnet.**- Justement, c'est encore mieux, puisque vous avez vous-même dit que vous aviez remis des postes aux concours parce que les postes avaient été infructueux aux concours l'année dernière, en BAP J. Donc cela veut dire que si vous les aviez ouverts au titre des attachés, au titre de l'AENES, vous auriez eu ces postes.

**Le Président.**- Bien. En tout cas, je pense que c'est au niveau global qu'il faut apprécier la question et pas sur une campagne d'emploi. Cette campagne est plutôt le fruit d'un dialogue qui s'est réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés. Vous estimez qu'un certain nombre de postes aurait pu donner lieu à un recrutement à l'AENES, c'est votre point de vue, je le respecte absolument. Il reste que, je le répète, ce n'est pas nous dans notre coin, tout seuls, qui avons déterminé quel type de poste devait être ouvert sur telle filière, mais c'est le fruit d'un dialogue avec les composantes, avec les services concernés et c'est ainsi que les choses se font. J'ai bien entendu votre propos, j'ai bien compris que, derrière, vous souhaitez qu'il y ait plus d'AENES que d'ITRF recrutés.

**Mme Carnet.**- Non, non. Je n'ai pas dit que je voulais plus d'AENES que d'ITRF, Monsieur le Président, ne déformez pas mes propos, je n'ai pas dit cela.

**Le Président.**- Vous avez dit que vous vouliez que dans cette campagne d'emploi soient recrutés davantage d'AENES que ce qui est présenté là.

**Mme Carnet.**- Non, j'ai simplement dit qu'il fallait qu'il y ait un rééquilibrage des postes. Là où vous avez des postes administratifs, recrutez des personnels administratifs, voilà.

**Le Président.**- Oui, mais la volonté des services n'est pas nécessairement celle-ci, c'est la vôtre, mais ce n'est pas nécessairement celle des services.

**Mme Carnet.**- Une composante, qu'elle ait un technicien ou qu'elle ait un secrétaire administratif, la personne fera le même travail.

**Le Président.**- Écoutez, moi j'avoue que je n'entre pas dans le détail de chaque fiche de poste. En revanche, ce qui m'importe, c'est d'avoir un dialogue constructif avec les services concernés et je suis enclin à suivre les propositions des services concernés lorsque cela ne soulève pas de difficulté particulière pour le positionnement de l'établissement. Voilà, c'est la réponse que je vous fais. Je ne sais pas si sur tel poste, il est préférable – à titre personnel – de recruter un agent de la filière ITRF ou un agent de la filière AENES. Une chose est certaine, ce que je sais, c'est que je fais confiance aux services concernés et à leurs responsables pour savoir la voie de recrutement qui est la plus favorable à leurs besoins et je n'ai pas de religion. C'est-à-dire que je ne souhaite pas, on va dire, favoriser des ITRF par rapport aux AENES, ou vice versa d'ailleurs, ce n'est pas cela. Le tout est d'être à l'écoute de la communauté et de suivre, sauf s'il y a un obstacle dirimant, on va dire, les propositions qui viennent des services, qui viennent de l'ensemble des composantes, services centraux compris, de l'université de Bourgogne. Voilà ma position. Ma position n'est pas une position corporatiste ou attachée à un statut particulier, elle est d'être à l'écoute et puis d'essayer de construire une politique d'emploi qui répond aux besoins exprimés.

**Mme Pucéat.**- Bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose d'approuver les prévisions de recrutement de personnels BIATSS pour l'année 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Un vote contre.

**23 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation.

Et nous pouvons passer au point sur le rapport social unique pour l'année 2020.

### **3. Rapport social unique pour l'année 2020**

**M. Tizio.**- Le CA cette année a donc à se prononcer sur un document qui, dans sa forme, n'est pas très différent de ce dont nous avons l'habitude. Simplement, il ne s'agit plus d'un bilan social, désormais, mais d'un rapport social unique, et celui-ci porte sur l'année 2020. Ce rapport social unique, comme je vous l'ai indiqué sur la diapo, remplace le bilan social à compter de cette année, en application de la loi de transformation de la fonction publique de 2019. Désormais, l'ensemble des établissements devront se munir de ce type de document.

Ce document, comme finalement les bilans sociaux qui l'ont précédé, c'est le fruit d'un travail conjoint entre le pôle RH et le pôle pilotage et puis, évidemment, de l'ensemble des services qui sont concernés par les différents items qui sont listés dans ce rapport social unique, je pense notamment au service hygiène et sécurité, puisqu'il y a un item qui est plus précisément fondé sur les accidents du travail et la sécurité au travail.

Ce rapport social unique, et c'est en cela que je vous dis qu'il est assez peu éloigné de ce que nous avons l'habitude de lire dans le bilan social, comporte un volet sur les chiffres clés de l'établissement, comme précédemment, finalement, et puis sept chapitres qui sont thématiques et qui vont donc du chapitre concernant les emplois, les effectifs et la démographie, à l'action sociale dans l'établissement, ce qui, encore une fois, ne change pas véritablement grand-chose avec ce que nous avons précédemment.

Les données qui sont présentées dans ce document sont issues des applications métiers de l'établissement et ce document est intéressant. Il est intéressant parce qu'il doit être présenté à l'ensemble de la communauté et, en ce sens, il sera évidemment disponible sur l'intranet de l'établissement. C'est en fait un document qui va permettre à tout un chacun de se positionner dans l'établissement, finalement, en s'appropriant les différentes données qui sont ici divulguées et, j'allais dire, comparer sa situation propre avec la situation globale qui est présentée pour l'ensemble de nos agents. Je trouve que d'ailleurs c'est un document qui, évidemment, n'est pas vraiment synthétisable, c'est la raison pour laquelle je ne vous le présente pas en tant que tel parce que c'est plus un recueil d'informations, davantage qu'un document, j'allais dire, construit de manière à ce qu'on puisse le synthétiser en quelques mots. C'est évidemment impossible mais, en tout cas, c'est un document qui est là pour susciter, pourquoi pas, le débat et la discussion autour d'indicateurs qui vous sont présentés.

Ce rapport social unique, c'est aussi, évidemment, un outil qu'on peut s'approprier à titre individuel en tant que personnels de l'université, personnels ou étudiants, d'ailleurs, mais c'est aussi un outil qui est au service de la gestion des



ressources humaines et, comme je le disais précédemment, un vecteur de dialogue social et d'échange. D'ailleurs, au comité technique nous avons eu plusieurs échanges qui ont concerné des points particuliers de ce rapport social unique et je dois dire que la discussion a été d'une qualité tout à fait excellente.

Et puis enfin, simplement une chose à signaler à la lecture de ce rapport social unique. Il ne faut pas oublier, quand on regarde les données, que ce sont des données qui sont situées dans le contexte, évidemment, particulier de la crise sanitaire et, du coup, cela peut limiter – d'ailleurs on a eu un échange à ce titre au comité technique – la comparabilité des données qui sont fournies ici avec celles des années précédentes. Voilà, donc il ne faut pas oublier que les données qui sont présentées ici sont des données qui sont « entachées » par la situation particulière de la crise sanitaire.

Voilà ce que je voulais vous dire pour présenter, finalement, ce rapport social unique. Bien entendu, je suis à votre disposition pour répondre aux remarques et aux diverses questions qui pourraient émaner de votre lecture de ce rapport social.

**Le Président.-** Je ne sais pas s'il y a des questions, des observations ? Non ? Pas de remarque sur ce document nouvelle forme, on va dire, le rapport social 2020 ?

**M. Tizio.-** Je voudrais juste ajouter une chose. Le décret d'application de la loi de transformation de la fonction publique – dont je ne me souviens plus des références exactes, mais enfin, Pierre Étienne pourra les donner si vous le souhaitez – normalement prévoit également que, à côté de ce rapport social unique, une base de données soit mise à la disposition de l'ensemble de la communauté. Alors, cette base de données, là, j'avoue qu'on a beaucoup de retard pour la constituer, mais sachez aussi qu'au niveau ministériel, ils sont aussi en retard, parce que, évidemment, cela s'applique également au MESRI et le ministère nous a fait savoir que lui-même avait, j'allais dire, un gros retard dans l'élaboration de cette base de données. Donc là, on a des données, mais qui sont travaillées. La base de données brutes, évidemment, sera mise à disposition de la communauté dès que nous en aurons effectivement les moyens. C'est juste ce que je voulais ajouter sur la constitution de ce rapport social unique qui s'accompagne, normalement, d'une base de données consultable par toutes et tous.

**Le Président.-** Bien, s'il n'y a pas d'observation, on peut peut-être soumettre au vote la délibération proposée ?

**Mme Pucéat.-** Oui, donc je vous propose d'approuver le rapport social unique de l'université de Bourgogne pour l'année 2020.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

**25 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.-** Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Il nous reste encore un point sur les questions relatives aux ressources humaines, qui concerne le programme annuel de prévention des risques professionnels pour l'année 2022.

#### 4. Programme annuel de prévention des risques professionnels pour l'année 2022

**M. Tizio.-** Donc, dernier point qui lui aussi a été soumis au comité technique du 30 novembre après, évidemment, avoir été présenté et débattu par le CHSCT. Il s'agit donc du programme annuel de prévention des risques professionnels pour l'année 2022. Ce programme, vous en avez reçu un exemplaire dans les différents documents, donc je ne vais donc pas revenir, à moins que vous ayez, évidemment, des questions précises sur telle ou telle question. Simplement, ce programme annuel se fonde sur, j'allais dire, une certaine continuité avec le précédent puisque, évidemment, il s'inscrit dans les axes qui sont définis au niveau ministériel et donc ces axes ministériels sont également en continuité de ceux qui nous avaient été communiqués l'année précédente. Donc ces axes sont au nombre de cinq et pour chacun de ces axes le programme de prévention détaille les objectifs déclinés au niveau de notre établissement, les actions qui sont engagées, ou envisagées pour certaines, et les formations afférentes. Vous aviez d'ailleurs, annexée à ce programme annuel de prévention des risques, une liste de formations qui étaient donc proposées dans le cadre de ce programme annuel. Donc ces cinq axes sont les suivants :

- le premier, il s'agit de développer la prévention des risques professionnels, un axe qui était déjà présent dans le programme d'action de l'année dernière,
- renforcer la prise en compte des risques professionnels particuliers, alors là, cela décline, si vous voulez, le premier axe mais en se spécialisant sur des risques identifiés particuliers,
- le troisième axe, il s'agit du soutien à l'exercice des médecins de prévention,
- le quatrième, renforcer les formations à la santé et à la sécurité au travail, *confer* ce que je vous disais juste précédemment sur le programme de formations qui est annexé à ce programme de prévention des risques,
- cinquième axe enfin, rendre effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, où là, nous avons également un plan d'action qui est prévu et poursuivi déjà depuis l'année précédente, mais évidemment renforcé cette année.

Donc ce plan, qui a été présenté au CT du 30 novembre, a reçu un avis favorable à l'unanimité du comité technique.

**Le Président.-** Oui Peggy.

**Mme Cénac.-** Merci. J'interviens sur l'égalité homme femme. Je trouve que les pistes d'actions proposées sont un peu courtes. Il n'y a pas que la maternité et la parentalité, et les agressions, dans les freins aux carrières des femmes. Donc je suis un peu frustrée par la liste des actions proposées pour l'égalité hommes femmes, au-delà des problèmes liés à la maternité et à la parentalité et aux agressions. Je ne dis pas du tout que ce n'est pas important, mais je dis que ce n'est pas avec cela que l'on va résoudre l'égalité hommes femmes.

**M. Tizio.-** Je suis d'accord. Le plan est sans doute encore un peu parcellaire, mais je pense que les actions qui sont contenues dans ce plan de prévention des risques va être appuyé également par les activités en termes de QVT et notamment la mise en œuvre d'une cellule ou d'un conseil qui est plus précisément axé, justement, sur ces questions d'égalité hommes femmes. Une fois par mois au

minimum, il y a un groupe de travail qui réunit des personnels d'origines diverses, justement, pour réfléchir à ce que nous pourrions, à ce que nous avons déjà engagé, et à ce que nous pourrions engager de manière plus prégnante, justement, pour favoriser cette égalité hommes femmes. Donc, ces groupes de travail se tiennent sous la responsabilité d'Edith Sales-Wuillemin, vice-présidente à la qualité de vie au travail et, évidemment, intègrent le service d'hygiène et sécurité et divers acteurs, y compris les représentants d'organisations professionnelles, de cette question. Mais c'est vrai que pour ce qui concerne, j'allais dire, *stricto sensu*, le programme de prévention des risques professionnels, les actions qui sont présentées ici apparaissent effectivement comme un petit peu faibles relativement à l'objectif qu'on poursuit, évidemment, en termes d'égalité femmes hommes.

**Le Président.**- Je voudrais juste souligner qu'il s'agit d'une synthèse, que je trouve très synthétique, pour le coup, d'un rapport qui est beaucoup plus important et qui envisage beaucoup plus d'actions que cela. Et je trouve effectivement que, lu comme cela, ce n'est pas beaucoup et ce n'est pas grand-chose. Je le concède, absolument. Mais le rapport qui a été rédigé, je crois, par Linda Gharzouli est beaucoup plus copieux que cela et il y a un nombre d'actions beaucoup plus important. Il reste que, effectivement, il faut continuer à travailler dans ce sens-là. Mais je ne l'ai pas sous les yeux, le rapport.

**Mme Pucéat.**- Je ne l'ai pas non plus mais il est vrai que dans le groupe de travail il y a beaucoup plus d'actions, dans plein de champs différents, qui sont envisagées au niveau de l'égalité hommes femmes. Je ne sais pas pourquoi ces deux actions-là sont spécifiquement mises en avant dans ce rapport mais en tout cas il y a un travail bien plus complet qui existe avec un rapport que je pense doit être disponible, qu'on pourra vous communiquer.

**M. Tizio.**- Juste pour répondre à Madame la Vice-présidente, c'est justement parce que ces deux actions-là correspondent précisément au programme de prévention des risques professionnels. Mais les actions qu'on va entreprendre, et qui sont déjà entreprises d'ailleurs, pour certaines d'entre elles, qu'on va entreprendre au titre de l'égalité femmes hommes débordent, si j'ose dire, du programme de prévention des risques proprement dits.

**Le Président.**- L'axe 5 a un titre qui est très large et qui dépasse en réalité l'objet du document qui est fourni, puisque c'est « prévention des risques professionnels ». Donc là, normalement, c'est à lire uniquement sous l'angle des risques professionnels.

**Mme Cénac.**- Dans les risques professionnels, on peut ajouter les risques psychosociaux en lien avec les freins de carrière, l'impact psychologique de ces freins.

**Le Président.**- Oui, absolument. Je suis absolument d'accord.

**Mme Pucéat.**- Il y a d'autres interventions ? Oui, Stéphanie Benoist.

**Mme Dauphin-Benoist.**- J'avais une question au sujet de la première partie, enfin, sur les risques professionnels. Globalement, dans le document, il n'est pas du

tout question du rôle des SST. Or il y a les assistants de prévention mais pas les secouristes. Or ils jouent quand même un certain rôle ici au quotidien, et je m'interrogeais sur les formations SST en contexte pandémique. En fait, on ne peut plus du tout manipuler. Alors, ça va bien un peu, mais on ne peut plus tellement expérimenter les exercices de secourisme, c'est compliqué avec ne pas se toucher, etc. Pendant un certain temps on a pu faire cela mais il y a un moment où cela va peut-être poser problème.

Et puis par ailleurs, j'avais eu une discussion avec Monsieur Tizio lors d'une rencontre informelle au sujet des alertes, enfin, des problèmes d'intrusion. On avait dit qu'au niveau des risques professionnels, en fait, à l'uB on n'était pas encore vraiment outillé quand il y avait un souci d'intrusion par un individu, ou plusieurs, mal intentionnés, et je voulais savoir, parce que j'avais déjà posé cette question il y a longtemps, enfin, à l'époque des attentats en 2015, 2016, etc. Je ne sais pas si c'est le sujet aujourd'hui mais est-ce que la réflexion évolue, est-ce qu'il y a une réflexion, en tout cas, sur cette question-là, parce qu'on nous avait répondu qu'il y avait des problèmes d'alerte, qu'on ne savait pas comment alerter les collègues, il y avait des problèmes d'identification, en fait, de l'alarme qui n'était pas possible, etc. Donc...

**Le Président.-** Il me semble que sur le deuxième point il y a un protocole alerte attentat qui est diffusé dans toutes les composantes. Quand j'étais doyen, j'avais été déjà destinataire de ce protocole qui a été affiché absolument partout. Donc à mon avis, ce n'est pas une nouveauté. Là où on a entamé la réflexion, on ne l'a pas fait encore aujourd'hui parce qu'on s'est beaucoup préoccupé de la question sanitaire et non pas de la question attentat, c'est l'utilisation des SMS en cas d'alerte attentat. C'est-à-dire que ça, c'est quelque chose sur lequel on reprend le travail, je le dis très sincèrement, on reprend le travail pour pouvoir bénéficier, on va dire, d'une réaction très rapide en cas d'alerte attentat. Ça, là-dessus, je me souviens très bien, du temps où j'étais doyen, d'avoir reçu tous les protocoles d'alerte attentat. Peut-être qu'il nous faut, c'est peut-être le sens de votre question, peut-être qu'il nous faut réactiver un petit peu cette diffusion de l'information, faire passer auprès des RA, etc.

**M. Helleu.-** On a reçu une circulaire Vigipirate ce matin, on va l'envoyer.

**Le Président.-** Bon, alors il y a une circulaire Vigipirate qu'on a reçue ce matin, je ne le savais pas, et qui va être à nouveau diffusée. Sur le premier point, Alain, est-ce que tu as des éléments, parce que...

**M. Helleu.-** La formation des SST, et puis l'usage des mannequins, le respect des gestes barrières. Oui, on est coincé, parce que pour un certain nombre de gestes, y compris le massage cardiaque, des choses comme ça, il faut faire très attention, prendre toutes les précautions d'usage. Je regarderai, mais normalement c'est prévu. Donc je vais voir avec Linda où ça en est. Ça n'empêche pas de les faire mais par contre ça rallonge la durée des formations parce qu'on met plus de temps, il faut à chaque fois se nettoyer les mains, on le fait, on porte des gants, il faut nettoyer le mannequin, mais c'est prévu.

Sur les alertes, non, il n'y a pas de souci. Sur Vigipirate, donc, il y a des patrouilles qui passent régulièrement et puis on a reçu la dernière circulaire là, ce matin, donc on va retransmettre. Il y a le covid mais il ne faut pas non plus oublier Vigipirate.

**M. Tizio.**- Je voulais juste dire que la question sur les SST m'a un peu surpris, effectivement, je n'avais pas envisagé ces histoires de mannequins, etc. parce qu'il me semblait, Alain Helleu vient de le préciser, que ces formations n'étaient pas du tout remises en question. Alors, effectivement, il peut y avoir, on va dire, des durées de formation qui sont un petit peu plus longues que d'habitude pour cause, évidemment, du respect des différents gestes barrières pour respecter le protocole sanitaire dans les formations, mais ces formations sont maintenues et, d'ailleurs, ça constituait, si ma mémoire ne me fait pas défaut, un axe fort du plan de prévention de l'an dernier parce que, justement, on s'était aperçu qu'il y avait certaines formations SST qui n'avaient pas été faites, ou en tout cas, comme on dit, recyclées. Et donc on continue, évidemment, cet effort pour que tous les personnels SST soient correctement formés. Là, évidemment, on a des petits loupés du fait de la crise sanitaire, mais qui ne remet pas en question fondamentalement les formations mêmes si elle les allonge et peut-être que, voilà, il y a quelques problèmes de délais davantage que de nombre de personnels formés. Normalement, si tout va bien, l'ensemble de nos SST devraient être formés à l'horizon de cette année.

**Mme Dauphin-Benoist.**- Ce que je voulais dire sur les SST c'est, effectivement, qu'il y avait eu un trou en 2019 et qu'il y avait un rattrapage, je voulais être sûre que le rattrapage avait été fait. Après, sur l'intrusion et l'alerte, je sais bien que les documents nationaux sont transmis à l'université et qu'ensuite ils sont transmis aux composantes et que dans certaines composantes ils sont ensuite transmis aux personnels de la composante. Mais cela ne veut pas dire, déjà, que tout le monde les lit. Non, ils sont affichés dans certaines composantes et pas dans d'autres et je ne suis pas certaine que tout le monde sache faire, enfin, que tout le monde ait les réflexes nécessaires s'il devait se passer quelque chose. Et en fait, vous ne répondez quand même pas à la question de l'alerte. Parce que l'alerte, elle n'est pas prévue dans les documents qu'on reçoit sur le dispositif Vigipirate. On ne nous dit pas comment, à l'université on va être prévenu si jamais il y a un individu armé qui rentre ou quelqu'un qui a une bombe ou je ne sais pas quoi. Mais tant mieux si le système des SMS, enfin, si cette réflexion sur les SMS avance. Mais moi je me souviens, quand j'étais élue au comité technique, qu'il y avait aussi des organisations syndicales qui étaient absolument opposées au fait que des collègues puissent donner leur numéro privé à l'institution et est-ce que cette barrière-là est levée ou pas ?

**Le Président.**- Non, mais à mon avis il n'y a pas besoin de la lever puisqu'on est quand même dans une collectivité où on est toujours assez nombreux dans les couloirs et dans les amphis, etc. Donc à supposer qu'un personnel ou un étudiant ne souhaite pas transmettre son numéro de portable, ce qui peut s'entendre, là-dessus, c'est tout à fait normal, on peut imaginer que n'étant pas tout à fait isolé dans l'établissement il puisse être informé, évidemment, par des collègues ou par des étudiants qui, eux, ont accepté de transmettre leur numéro de téléphone portable. Ça, là-dessus, sur ce point-là je ne suis pas très inquiet.

Là où je suis un peu plus inquiet, c'est qu'en vous écoutant, je me dis que c'est un peu dommage que les gens qui reçoivent les instructions d'alerte attentat par mail – tout le monde les reçoit par mail – que ces gens-là peuvent les lire normalement par voie d'affichage – si ce n'est pas affiché dans une composante, ce n'est pas normal, cela, très clairement. On va redonner instruction à l'ensemble des responsables administratifs de procéder à cet affichage, ce qui doit être fait. Ensuite,

on voit bien que malheureusement, dans le terrorisme, toutes les précautions qu'on peut prendre, évidemment, permettent d'empêcher des attentats, et les services de police s'y attellent, manifestement, beaucoup, on ne sait pas tout, mais manifestement, il y a quand même un certain nombre d'attentats qui ont été déjoués dans notre pays même pendant la crise sanitaire qu'on connaît. Et je crois que le risque zéro, en réalité, même s'il faut tout faire pour lutter contre les attentats et contre le risque, le risque zéro n'existe pas, malheureusement.

Oui, Madame Tournay-Dupont.

**Mme Tournay-Dupont.-** La question posée, en fait, depuis quelques années, dont parle Stéphanie, c'est d'avoir un système qui nous alerte tous simultanément en même temps lorsqu'il se passe quelque chose dans une des composantes et de pouvoir faire un exercice d'évacuation attentat comme on le fait pour des exercices d'évacuation incendie, et ceci n'a jamais été réalisé encore à l'université. Donc, effectivement, nous avons la documentation, chacun individuellement peut en prendre connaissance et savoir ce qu'il devrait faire, mais on ne l'a jamais organisé grandeur nature, on va dire, comme ça a pu être fait dans tous les collèges, les lycées. L'université, ne s'en est pas encore doté, ne l'a encore jamais fait.

**Le Président.-** Oui, oui. Donc, effectivement, il faut le faire.

**M. Helleu.-** Je rappellerai juste qu'on sortait d'un covid où il n'y a pas grand monde sur les campus, quand même. Après, le faire à l'échelle de l'établissement c'est extrêmement lourd, très impactant. À l'échelle d'un collège, ce n'est pas la même chose qu'à l'échelle d'une université. Monter un exercice attentats, d'abord, ce n'est pas nous qui décidons, c'est en lien avec la préfecture, les pompiers, les gendarmes et puis le CHU. Enfin, c'est un exercice qui est extrêmement lourd. Moi je note que chaque fois que je demande quelque chose dans les services on me dit « on n'a pas le temps de faire, on a trop de travail ». Se prendre une journée de désorganisation liée à un risque attentat avec toutes les conséquences derrière, c'est un travail important. Bon, on va le faire, on va le noter. Mais de toute façon, ce n'est pas nous qui avons la main, c'est le préfet qui déclenche.

**Mme Pucéat.-** Bien, y a-t-il encore d'autres interventions ? Merci en tout cas pour ces différentes remarques. S'il n'y a pas d'autre observation, je vous propose d'approuver le programme annuel de prévention des risques professionnels pour l'année 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

### **24 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.-** Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Et donc nous avons terminé l'ordre du jour de ce matin, avec un petit peu d'avance.

**Le Président.-** Je vous propose de suspendre, le temps de déjeuner. Il y a des plateaux repas à l'Athéneum qui sont prévus pour les membres du conseil d'administration qui se sont inscrits. Donc, bon appétit à vous je vous propose de

nous retrouver vers 13h45. Ça fait une heure de pause déjeuner, si cela vous convient. Voilà. Bon appétit, merci à vous.

*[Reprise de la séance]*

**Le Président.-** Je propose de reprendre nos travaux avec le point n°6 de l'ordre du jour, qui concerne les travaux de la CFVU du 6 décembre 2021. Karen, sans plus tarder, je vais te donner la parole pour que tu puisses présenter le premier point relatif aux travaux de la Commission Vie étudiante du 9 novembre 2021.

## **VI - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 6 décembre 2021**

### **1. Travaux de la Commission Vie Étudiante du 9 novembre 2021**

**Mme Fiorentino.-** Bonjour à toutes, bonjour à tous. Alors, au cours de cette séance de la commission de la vie étudiante du 9 novembre dernier, ont été présentées tout d'abord des demandes de labellisation pour des associations. D'abord, l'association ISAT Performance, une association qui a été créée à l'origine pour participer à une course de karting étudiante et puis elle s'est pérennisée. Et cette association a pour but de promouvoir le sport automobile auprès des étudiants de l'ISAT, notamment en organisant des sessions de « roulage », des entraînements. La commission a émis un avis favorable sur cette demande.

Autre association qui a demandé sa labellisation, la Prépa GED Dijon. Il s'agit de l'association de la préparation aux grandes écoles de droit, qui souhaite fédérer les étudiants de la formation, promouvoir la prépa auprès des professionnels de la justice et aussi développer des liens avec plusieurs promotions, et aussi organiser des événements autour de la culture juridique et mettre en place aussi un parrainage. La commission a émis également un avis favorable.

Ensuite, a été examiné le dossier de l'ABEH, Association bourguignonne des étudiants en histoire, qui est une association créée en mars dernier et qui a récemment débuté ses activités, mais elle compte déjà 35 membres et elle entend favoriser la cohésion entre les étudiants de la filière, améliorer l'intégration des nouveaux étudiants, améliorer la vie, aussi, du campus. Et puis elle propose, ce qui est très intéressant, d'être un relai des dispositifs de prise en charge de la précarité et de la santé mentale, question d'actualité et puis aider aussi les étudiants dans certaines démarches de la vie universitaire. La commission a émis un avis favorable.

A été examiné aussi le dossier de l'AJMGB, l'Association des jeunes médecins généralistes de Bourgogne, qui a pour but la représentation et l'accompagnement des internes en médecine générale et des jeunes médecins généralistes. Elle s'efforce de promouvoir la médecine générale auprès du deuxième cycle et organise des rencontres avec des élus locaux et les maires de communes sous dotées. La commission a émis un avis favorable.

Enfin, c'est rare, mais cela arrive, la commission a émis un avis défavorable concernant la demande de l'ASUB d'Auxerre, qui, en fait, n'est pas une association. C'est seulement une antenne de l'ASUB. Elle n'avait pas fourni de statuts mais simplement un règlement intérieur de l'ASUB, donc la demande, de fait, est irrecevable, et Ambre a proposé un rendez-vous à l'ASUB d'Auxerre. Le bureau de la vie étudiante est de toute façon toujours disponible pour toute information complémentaire.

Ont également été étudiés des points d'étape. Donc étaient soumises à cet examen obligatoire l'Association des étudiants de carrières juridiques de l'IUT de Chalon-sur-Saône, l'Association du cursus Dijon Mayence, l'Association Parrainage, qui est une association filière de l'UFR Langues et Communication, et Thésenvies, qui est une association des étudiants en thèse, de l'école doctorale LECLA, et la commission a rendu un avis favorable à toutes ces demandes de confirmation de labellisation.

Les travaux de la commission de la vie étudiante ont été adoptés à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

**Mme Pucéat.**- Merci, Karen. Y a-t-il des questions, des observations, sur ce point ? Pas de question, dans ce cas, je vous propose d'approuver les propositions de labellisation et de reconduction de labellisation d'associations.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

**21 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Nous pouvons passer au deuxième point, qui concerne les travaux de la commission subventions culturelles du 10 novembre 2021

## **2. Travaux de la Commission subventions culturelles du 10 novembre 2021**

**Mme Fiorentino.**- Cette commission a été présidée par Tadeusz Sliwa et elle a étudié les deux dossiers soumis à son examen. Le premier était déposé par le théâtre universitaire de Dijon, qui proposait un projet de pratique théâtrale pour l'année 2021-2022 et qui sollicitait une subvention de 2 000 euros, pour laquelle la commission a émis un avis favorable.

L'autre dossier été présenté par l'Association des élèves et anciens élèves de l'ESM, qui est une association labellisée uB, qui a déposé un projet intitulé « Allôpéra, fantaisie lyrique autour du téléphone de Menotti », pour lequel une subvention d'un montant de 380 euros a été demandée, et accordée par la commission des subventions culturelles.

La CFVU a adopté à l'unanimité les travaux de cette commission subventions culturelle.

**Mme Pucéat.**- Merci, Karen. Y a-t-il des questions, des observations? Non, dans ce cas, je vous propose d'approuver la ventilation budgétaire des crédits telle que proposée par la commission subventions culturelles du 10 novembre 2021.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

**21 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Et nous pouvons passer au point sur les capacités d'accueil des formations médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie.



### **3. Détermination des capacités d'accueil des formations Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) :**

**- Objectifs pluriannuels d'admission en 1<sup>ère</sup> année du 2<sup>ème</sup> cycle de santé pour la période 2023-2027**

**- Capacités d'accueil en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années du 1<sup>er</sup> cycle des études de santé pour les années 2022-2023 et 2023-2024**

**Mme Fiorentino.-** Oui, alors tout d'abord les objectifs pluriannuels d'admission en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années de santé pour la période 2023-2027. Ces objectifs ont été demandés par le ministère, donc il souhaite que ces objectifs soient votés maintenant. Comme vous le voyez pour les quatre spécialités de santé, on arrive à une capacité de 442 places pour la 1<sup>ère</sup> année du 2<sup>ème</sup> cycle des études de santé en 2023 et ces objectifs ont dû être un tantinet revus à la hausse pour tenir compte des suites de l'arrêt du Conseil d'État de juillet dernier, qui avait estimé qu'il n'y avait pas assez de places pour les PASS. Donc le nombre de places a dû être augmenté de 50 places environ.

Pour les capacités d'accueil en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années du 1<sup>er</sup> cycle des études de santé pour les années 2022-2023 et 2023-2024, vous le voyez, concernant d'abord la capacité d'accueil en 2<sup>ème</sup> année, qui concerne les étudiants qui sont aujourd'hui en 1<sup>ère</sup> année. Ces capacités ont été fixées en concertation avec l'UFR de Santé et en tenant compte, bien sûr, des capacités maximales d'encadrement des étudiants en deuxième année. Donc des étudiants issus d'une LAS2, d'une licence avec option santé qui n'ont pu accéder à la 2<sup>ème</sup> année en juin dernier et qui tentent leur deuxième chance se voient offrir 117 places, les étudiants qui viennent du PASS, 196 places, les étudiants de LAS1, 58 places, et les étudiants venant d'autres passerelles, comme le prévoit la loi, 22 places. Et concernant les capacités d'accueil en 3<sup>ème</sup> année, pour l'année 2023-2024, vous voyez que ces capacités d'accueil sont rigoureusement identiques.

Donc ces objectifs pluriannuels, les capacités d'accueil ont été votés à l'unanimité des membres de la CFVU.

**Mme Pucéat.-** Merci Karen. Y a-t-il des interventions sur ce point ? Pas d'intervention ni de remarques ? Dans ce cas, je vous propose d'approuver les objectifs pluriannuels d'admission en 1<sup>ère</sup> année du 2<sup>ème</sup> cycle des formations médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP) pour la période 2023 à 2027.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne.

**22 voix pour, 1 abstention**

**Mme Pucéat.-** Merci pour cette approbation.

Et nous pouvons passer au compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 16 novembre. Ah non, pardon, il y a un deuxième point à voter sur les capacités d'accueil en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années du 1<sup>er</sup> cycle des études de santé.

**Mme Fiorentino.-** Je viens de le présenter.

**Mme Pucéat.**- Ah, pardon, excuse-moi Karen, cela a été fait en même temps. Nous avons deux votes, en fait, à faire, et tu les as présentés en même temps. Donc, je n'avais pas eu de remarques sur l'ensemble, et je vous propose également d'approuver les capacités d'accueil en 2<sup>ème</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle des études de santé pour l'année 2022-2023 et en 3<sup>ème</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle des études de santé pour l'année 2023-2024.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne.

**22 voix pour, 1 abstention**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation.

Et nous pouvons maintenant passer au compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 16 novembre.

#### **4. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 16 novembre 2021**

##### **a. UET Connaissances des questions de défense et sécurité**

**Mme Fiorentino.**- Alors, tout d'abord, a été présentée la création d'une nouvelle UE transversale, unité d'enseignement transversale, « Connaissances des questions de défense et sécurité ». Donc il s'agit en fait d'une UE transversale qui s'ajoutera à celles qui sont déjà offertes actuellement à l'uB. L'objectif de cette UE est de sensibiliser les étudiants, dans le cadre d'une unité d'enseignement transversale, aux questions de défense et de sécurité nationale, c'est une démarche citoyenne, pour comprendre les enjeux d'un domaine un peu particulier, un domaine d'action de l'État. Plusieurs interventions sont prévues, plusieurs conférences sont prévues et les acteurs de ces conférences présenteront respectivement leurs structures et leurs missions. Cette UE s'inscrit dans le cadre d'une politique transversale défense et sécurité nationale qui est coordonnée par le secrétariat général de défense et de la sécurité nationale et par ailleurs, pour compléter le contexte, l'uB a signé un partenariat avec la garde nationale en juin 2019 pour favoriser l'engagement des étudiants réservistes dans la réserve opérationnelle, et ce partenariat évoquait déjà la création d'une unité d'enseignement transversale.

L'enseignant responsable de cette UET sera Jean-François Roulot, qui est maître de conférences à l'UFR DSEP, qui se chargera de la faire connaître auprès des composantes puisque l'UET, bien sûr, sera ouverte aux étudiants de toute l'université, d'organiser le déroulement des conférences et des interventions, de faire venir les intervenants et puis également d'évaluer les étudiants. Étant le référent défense de l'établissement, il a même proposé de s'en charger à titre gracieux. Neuf conférences au total vont être proposées dans le cadre de cette UET sur différents thèmes, dont la revue stratégique de défense et de sécurité, la présentation d'un régiment, la cyber sécurité, ou encore l'ONU et le maintien de la paix.

La création de cette unité transversale d'enseignement a été adoptée à l'unanimité des membres de la CFVU.

**Mme Pucéat.**- Merci Karen. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point-là ? Non, pas de question ? Je vous propose d'approuver la création de l'unité d'enseignement transversale Connaissance des questions de défense et sécurité portée par l'UFR DSEP.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne.

**22 voix pour, 1 abstention**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation.

Nous pouvons passer au point international, avec en premier lieu un Master mention biologie santé.

#### **b. Point international**

**- Master mention Biologie santé : demande de création du parcours International master in microbiology – FortheMicrobes pour la rentrée 2022 – 2023**

**Mme Fiorentino.**- Oui, tout à fait. Il s'agit d'un nouveau parcours microbiologie du master Biologie santé de l'UFR SVTE. C'est un diplôme créé en partenariat avec l'université de Mayence dans le cadre du projet Forthem. Ce diplôme se déroule sur deux ans. Le premier semestre aura lieu à Mayence, le deuxième à Dijon, le troisième à Mayence ou à Dijon et le quatrième sera consacré à un stage. La plupart des cours auront lieu en anglais, sauf, lors du Master 1, une unité d'enseignement UE 9, Français et civilisation, qui est destinée à permettre aux étudiants venant de Mayence de découvrir la culture française à l'occasion du semestre passé en France. Cette formation doit permettre aux étudiants de mieux connaître les méthodes permettant d'étudier les interactions moléculaires et aussi les mécanismes d'adaptation des micro-organismes aux conditions environnementales changeantes. C'est un diplôme qui repose sur une coopération entre les spécialistes, côté Mayence et côté uB, de ce domaine.

Pour candidater, les étudiants doivent avoir obtenu une licence dans le domaine de la biologie avec au moins une unité d'enseignement en microbiologie et avoir, bien sûr, un niveau B2 en anglais.

Concernant le coût, c'est une opération qui ne coûtera aucune heure supplémentaire à l'uB, dans la mesure où les heures d'enseignement en France seront mutualisées avec des heures déjà existantes et d'autre part, Forthem abondera la formation à hauteur de 50 heures.

Cette nouvelle formation, qui représente un intérêt stratégique dans la construction des échanges pédagogiques dans le cadre de Forthem, a été adoptée à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

**Mme Pucéat.**- Merci Karen. Y a-t-il des remarques ? Des interrogations ? Non, dans ce cas, je vous propose d'approuver la création du parcours international master in microbiology – FortheMicrobes au sein du master mention Biologie santé porté par l'UFR SVTE pour la rentrée 2022 – 2023

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

**23 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Nous pouvons passer au point sur les projets internationaux.

## **- Projets internationaux**

**Mme Fiorentino.-** A été présenté d'abord un projet d'échange diplômant entre l'université Antonine du Liban, d'une part, l'ESIREM et l'UFR Sciences & Techniques d'autre part. Là il s'agit du renouvellement de l'accord permettant deux doubles diplômes franco-libanais, avec le M2 BDIA et avec le diplôme d'ingénieur.

A été présenté également un projet d'échange diplômant et créditant. Là, c'est le renouvellement d'un accord qui avait été initié par l'UBFC en 2019 puis repris avec le pôle international de l'uB en 2021. C'est un accord qui unit l'UFR Sciences & Techniques et l'université de Shanghai, qui doit permettre l'admission d'étudiants chinois à l'uB au sein du Master 2 PPN ou du Master 2 Math4Phys, qui sont des masters BFC, et également la possibilité pour les étudiants chinois de réaliser des thèses de doctorat en cotutelle avec l'uB et, enfin, l'envoi d'étudiants de l'UB issus de ces mêmes masters PPN et Math4Phys à l'université de Shanghai en programme d'échange.

Enfin, ont été présentés deux projets d'échange non diplômant, dont l'un avec l'UFR Sciences & Techniques et l'université du Burundi. C'est un nouvel accord permettant des actions de recherche et d'encadrement scientifique comme des mobilités d'enseignants-chercheurs ou des co-encadrements de mémoire de master, dans le domaine des mathématiques. L'autre accord lie l'UFR Sciences de santé et l'université de Laval, c'est un renouvellement, enfin c'est un accord permettant des échanges d'étudiants en pharmacie pour un ou deux semestres et je précise que dans son document qui a été envoyé dans le cadre de la CFVU il était indiqué que le projet était presque rempli sous réserve de validation par le conseil de gestion de l'UFR de Santé, et j'ai eu confirmation ce matin par le pôle international que le projet avait effectivement été validé par le conseil de gestion de l'UFR Santé.

Ces projets ont été adoptés à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

**Mme Pucéat.-** Très bien, merci. Est-ce que certains ont des questions sur ces projets ? Non ? Dans ce cas, je vous propose d'approuver les projets internationaux.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

**23 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.-** Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Et nous pouvons passer au point sur l'offre de formation, session 2022, avec un premier point sur une licence mention Lettres, avec une création de parcours.

### **c. Offre de formation – session 2022**

**- Licence mention Lettres : demande de création du parcours Lettres classiques**

**Mme Fiorentino.-** Alors, parcours de lettres classiques. Il s'agit d'une demande qui avait été faite à l'université il y a un an par le doyen de l'UFR Lettres pour permettre la réapparition d'une filière de Lettres classiques à l'université de Bourgogne. Cette filière sera un parcours de la licence mention Lettres. L'intérêt de ce parcours, c'est de réintroduire des lettres classiques à l'université de Bourgogne

pour un coût extrêmement modeste, puisque la plupart des cours vont être mutualisés avec des cours déjà existants en Lettres, et seul un cours de linguistique ancienne va être créé. C'est un cours de 22 heures TD par année de licence c'est-à-dire, au total, 66 heures TD pour une L3 complète à l'horizon de l'année 2024-2025.

Ce parcours ouvrira à la fois en présentiel et en distanciel. Les enseignants-chercheurs investis dans ce parcours ont déjà, il faut le dire, une solide habitude des enseignements en distanciel puisqu'ils dispensent déjà des cours sous ce format dans le cadre de la prépa à l'agrégation de lettres classiques, et d'ailleurs il faut souligner l'excellence de cette filière puisque nous avons à l'uB la préparation à l'agrégation de lettres classiques qui peut se targuer du plus grand nombre d'admis. Sur l'an dernier, pour donner un exemple, sur les 43 postes offerts en lettres classiques au niveau national, 19 ont été pris par des étudiants sortis de notre prépa agrégation.

Donc l'ouverture de cette filière a été votée à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

**Mme Pucéat.**- Très bien, merci Karen. Y a-t-il des questions sur ce point ? Non, pas de question. Je vous propose d'approuver la création d'un parcours Lettres classique au sein de la licence de Lettres à la rentrée 2022, avec comme composante de rattachement l'UFR Lettres et Philosophie

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

### **23 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Et nous pouvons passer à un point sur le Master mention lettres, avec une proposition de redéploiement de l'offre au niveau de trois parcours de M1.

### **- Master mention Lettres : redéploiement de l'offre au niveau de 3 parcours de M1**

**Mme Fiorentino.**- Oui, tout à fait. Alors l'idée de ce redéploiement c'est de répartir autrement les heures déjà existantes au sein du Master Lettres qui est organisé actuellement en deux parcours, parcours Lettres et parcours Métiers du livre. Les trois parcours seraient Métiers du livre, Création et écriture et Recherche en littérature. Il s'agit de répondre à une demande assez pressante de formation en création littéraire, une niche peu développée, ce qui permettrait à l'uB de profiter d'un effet d'aubaine. Et par ailleurs, ce redéploiement permettrait également d'avoir un parcours Métiers du livre M1 M2 alors qu'actuellement c'est un parcours qui n'ouvre qu'en M2, ce qui pose un problème d'affichage pour ce master qui est très couru, très demandé.

Ce redéploiement des heures se fera à coûts constants pour l'uB, il n'y aura aucune heure supplémentaire pour l'établissement. Cette absence de surcoût éventuel a été vérifiée par le doyen et moi-même en s'appuyant sur la capacité d'accueil prévue pour les différents parcours pour éviter une augmentation des heures faciales par rapport au nombre d'heures maquettées.

Donc ce redéploiement a été validé par la CFVU à l'unanimité des membres présents.

**Mme Pucéat.**- Merci, y a-t-il des questions ? Non, toujours pas de question ? Dans ce cas, je vous propose d'approuver le redéploiement de l'offre du Master 1 mention Lettres sur trois parcours de M1, Métiers du livre, Recherche en littérature (histoire et valeur), Recherche-création et écritures à la rentrée 2022, avec comme composante de rattachement l'UFR Lettres et Philosophie.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

**23 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Et nous pouvons passer à l'accès en 1<sup>ère</sup> année de Licence-DEUST-PASS-BUT.

**- Accès en 1<sup>ère</sup> année de Licence-DEUST-PASS-BUT : capacités d'accueil, attendus, critères généraux d'examen des vœux et autres paramétrages Parcoursup**

**Mme Fiorentino.**- Comme vous avez pu le voir, des tableaux ont été mis à disposition dans le cloud, précisant les attendus et les capacités d'accueil en 1<sup>ère</sup> année de licence, DEUST et PASS. Ces tableaux, effectivement, appellent un commentaire, il y a une diminution de 274 places disponibles en 1<sup>ère</sup> année par rapport à cette année, dont 100 places en psycho, 100 places en droit, 50 places en AES. Sont compris dans cette diminution, 30 places en LAS, puisque psycho sort du système des LAS et Sciences & Techniques annonce une diminution de 20 places en LAS. Donc, rien que pour les LAS, on passe de 241 places offertes à 211 pour l'an prochain. Concernant cette diminution du nombre de places en LAS, elle s'explique par différents facteurs. D'abord des résultats qui ne sont pas très bons en LAS, comme on l'a vu, l'an dernier. Or l'un des intérêts de la réforme, c'était justement de diversifier les voies d'accès à la formation en médecine. Par ailleurs, ces diminutions semblent assez cohérentes dans la mesure où cette année on avait ouvert, comme je l'ai dit, 241 places de LAS et seules 175 ont été pourvues. Et enfin, surtout, si j'ose dire, il y a une grande incertitude quant au maintien des moyens financiers accordés par le ministère pour mettre en place cette réforme des études de santé. Des postes de secrétariat, notamment, ne seront pas reconduits. Pour toutes ces raisons, les équipes ont jugé plus prudent de réduire le nombre de places offertes en LAS.

Cela étant, cette diminution des LAS, bien sûr, n'explique pas à elle seule la diminution du nombre de places offertes en 1<sup>ère</sup> année. Il faut dire que, voilà, compte tenu du coût que représente le maintien de l'offre de formation et du coût aussi des réformes qui ont été imposées, il a été proposé aux équipes qui le souhaitent de réduire leurs capacités d'accueil, c'est un souhait qui remonte des composantes et, bon, sans surprise, ce sont les deux composantes des départements parmi ceux les plus en tension qui ont demandé une réduction de leurs capacités d'accueil en raison du sous-encadrement dont elles souffrent.

Par ailleurs, pour les BUT, l'IUT de Dijon a diminué sa capacité d'accueil, en BUT1, de 309 places, ce qui représente un groupe de TD, en fait, en moins dans chaque parcours, là encore pour des raisons de moyens, ce qui représente au total une diminution de 583 places offertes en 1<sup>ère</sup> année, soit environ 10 %, en gros, des effectifs de 1<sup>ère</sup> année.

Enfin, en 1<sup>ère</sup> année – cela, c'est plutôt positif – deux groupes AGIL supplémentaires ont été créés.

Donc ces attendus et capacités d'accueil qui sont, je le rappelle, remontés directement des composantes, ont été adoptés à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

**Mme Pucéat.**- Bien, est-ce qu'il y a des réactions, des interventions sur ce point-là, sur l'accès en 1<sup>ère</sup> année et les capacités d'accueil ? Oui.

**Mme Tison.**- Lucile, étudiante élue pour BTC. Nous, on va justifier notre vote, par cette remarque-là : l'ensemble des élus étudiants BTC comprennent l'objectif de ce vote et sa stratégie. Nous prenons en compte les difficultés de ces dernières années, notamment par rapport aux baisses des financements de manière prolongée et leurs effets pouvant être néfastes pour notre enseignement et la qualité de nos apprentissages. Cependant, nous nous abstenons car nous nous sommes engagés auprès de nos étudiants pour ne pas voter de diminution des capacités d'accueil malgré tous les éléments que vous nous avez apportés.

**Le Président.**- Merci pour cet élément. Je comprends complètement, mais de même qu'il faut se battre pour obtenir un traitement à peu près égalitaire entre établissements au titre du CPER, il faut aussi se battre là-dessus pour obtenir une restructuration, on va dire un rééquilibrage budgétaire nous concernant. Voilà. Donc, ce n'est qu'à cette fin, et pour être tout à fait transparent, j'espère que notre tutelle tiendra compte de cette limitation, de cette diminution et que forts de cette prise de conscience, nous obtiendrons, on va dire, un réajustement de nos structures budgétaires qui permettra de revenir dessus. Si c'est le cas, je m'engage à reproposer au conseil d'administration de revenir sur cette diminution et de rétablir, on va dire, les capacités d'accueil qui étaient antérieures. Voilà, ce n'est pas contre les étudiants, au contraire, à la limite, sur le long terme, c'est pour les étudiants.

**Mme Tison.**- Oui, c'est bien pour ça que j'ai bien dit qu'on comprend totalement votre position et pourquoi vous le faites, c'est juste que nous, par rapport à ce dont on s'était engagé de prime abord, on ne peut pas voter pour cette chose-là.

**Le Président.**- Bien, merci pour cette explication de vote. Est-ce qu'il y a d'autres... Elsa.

**Mme Lang-Ripert.**- Juste une petite question par rapport à la tutelle. Est-ce qu'ils ont été déjà informés ou est-ce qu'ils le seront après le CA ?

**Le Président.**- Oui.

**Mme Lang-Ripert.**- S'ils ont été informés, est-ce qu'on a un début de prise de conscience ?

**Le Président.**- On nous a invités, il y a un courrier qui m'a été adressé, cosigné par les deux recteurs, le recteur de région académique et la rectrice de l'académie de Dijon, demandant à ce que nous formulions nos besoins, ce qui permettrait de rétablir la même capacité d'accueil. Ces besoins, cela fait des années qu'on les formule et cela ne sert à rien. Je veux dire, on est en demande, on joue la

transparence, la bonne foi, la confiance, etc., et on s'aperçoit que rien ne change. Donc mon objectif et notre objectif, c'est qu'on arrive à faire prendre conscience à notre tutelle qu'on a besoin d'accompagnement, d'aide, et cette aide ne vient pas malgré toutes les alertes qu'on a envoyées.

Donc on va voir. J'espère que le dialogue va s'instaurer. S'il faut établir un rapport de force comme avec le CPER, eh bien voilà, on est en train de l'établir. Il y a aussi un message qu'on envoie aux parents, c'est de dire : dans votre esprit, quelle est la place que l'université représente ? Qu'est-ce que ça signifie pour vous, est-ce que vous savez ce qui se passe aujourd'hui à l'université ? Alors, on n'est pas pauvres, il ne faut pas exagérer, on a vu le budget ce matin. On n'est pas plongés dans un état de pauvreté. On est plongé dans un état de disette, d'une certaine manière, de moyens. On n'est pas dans la famine, on est juste dans une situation où les choses deviennent de plus en plus difficiles, de plus en plus tendues. Et cela, c'est aussi un signal adressé aux citoyens qui nous confient leurs enfants pour les former, et je pense qu'il est important que les gens entendent ce type de cri d'alarme.

**Mme Lang-Ripert.**- Justement, par rapport à cette remarque, comment – je mets des guillemets – le « grand public », comment les bacheliers, comment les parents de la Bourgogne sont mis au courant ? Seront-ils mis au courant, et comment seront-ils mis au courant ?

**Le Président.**- Pour le moment, il n'y a pas de communication sur ce point-là. Nous attendons la réponse et le positionnement de notre tutelle, de la chancellerie de l'université de Bourgogne. Si nous ouvrons 700 places de moins – c'est un peu moins, ce n'est pas tout à fait 700 places – dans Parcoursup, eh bien moi j'espère que les parents s'en émouvront et que on portera la question sur la place publique. Et c'est la question globale du financement des universités dans ce pays. On sait qu'un étudiant de classe prépa, ça coûte à peu près à la collectivité 13 000 ou 15 000 euros, et qu'un étudiant en licence dans notre université, c'est un budget de 3 à 4 000 euros. C'est une réalité. Maintenant, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on continue comme ça ou est-ce qu'on lance un cri d'alarme en disant : « maintenant ça suffit » ? Et là, ça fait deux ans qu'on discute, ça fait deux ans qu'on attire l'attention sur nos difficultés, ça fait deux ans que ça ne sert à rien. Donc... je ne vois pas, à ma disposition je n'ai pas d'autre... Si, on a évoqué les questions budgétaires ce matin qui permettent de dégager, etc. Mais, un, il faut les mettre en œuvre, ensuite, ce sont des dispositifs qui sont à mon avis des dispositifs qui vont nous permettre d'assainir, on va dire, le pilotage de l'établissement, et tant mieux, d'accord, mais de toute façon, dans l'état actuel des choses, ce n'est pas suffisant. L'insuffisance de la subvention pour charges de service public de notre établissement, elle est chronique, elle est historique, et elle est reconduite chaque année dans les mêmes termes.

Et je rappelle aussi une chose, c'est qu'en 2012 nous avions 26 000 étudiants, aujourd'hui, on en a 35 000. Il n'y a pas eu d'accompagnement de masse salariale correspondante. Lorsque nous entrons dans un dialogue – cela, c'était les années précédentes, à la rentrée dernière nous n'avons pas eu véritablement cette question-là – lorsqu'on a des difficultés, la tutelle nous dit voilà, pour chaque étudiant que vous accepterez en L1, vous aurez 1 200 euros de crédits de plus, ou 1 400, ou ceci, ou cela, etc. Mais c'est totalement insuffisant au regard de notre besoin. Notre besoin n'est pas d'avoir 1 200 euros pour un étudiant, notre besoin est d'avoir un enseignant en face de l'étudiant. Et ça, évidemment, ce n'est pas 1 200 euros, et même si on multiplie par une classe de 35, cela ne suffit pas. Donc je tire la sonnette



d'alarme et on va voir comment les choses se passent. Ce sont des filières en tension qui ont, finalement proposé, elles aussi, cette possibilité, et moi j'ai été attentif à leur demande parce que je dois aussi servir de porte-parole aux tensions qui peuvent exister dans certaines filières.

**Mme Pucéat.**- Y a-t-il d'autres remarques, observations ou interventions ? Non. Dans ce cas, je vous propose d'approuver les capacités d'accueil, les attendus, les critères généraux d'examen des vœux et autres paramétrages Parcoursup pour l'accès en première année de Licence DEUST-PASS-BUT pour la session 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote contre ? Un vote contre.

**20 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation.

Nous pouvons passer aux capacités d'accueil et attendus pour l'accès en Master 1. Karen, je te redonne la parole.

**- Accès en Master 1 : capacités d'accueil, attendus et critères généraux d'examen des candidatures**

**Mme Fiorentino.**- (*Début de l'intervention inaudible*). La nouveauté c'est plutôt l'entrée en fonction d'une réelle plateforme fonctionnelle Master qui remplacerait e.candidat et qui était paramétrée sur Parcoursup, l'équivalent de Parcoursup pour le 2<sup>ème</sup> cycle, et cette plateforme devrait permettre aux étudiants d'être plus réactifs quand on leur propose une place, et ça permettra d'avoir une plus grande visibilité des places offertes en master au niveau national, ce qui est souhaitable pour tout le monde. Cela faisait plusieurs années que les vice-présidents de formation souhaitaient une harmonisation du calendrier de recrutement en master, et ça pourra être chose faite cette année grâce à cette nouvelle plateforme.

Donc les capacités d'accueil et attendus pour l'admission en Master ont été adoptés à l'unanimité des membres de la CFVU.

**Mme Pucéat.**- Merci Karen. Y a-t-il des questions sur ce point-là ? Oui, Peggy.

**Mme Cénac.**- Merci. Plus qu'une question, c'est la justification de vote pour le SNESUP.

À contre-courant de la nécessité d'augmenter les capacités d'accueil et de mettre des moyens financiers nécessaires pour le faire, consolider le droit à la poursuite d'études, la ministre Frédérique Vidal a décidé de faire évoluer le site d'information officiel de l'offre de masters [trouvermonmaster.gouv.fr](http://trouvermonmaster.gouv.fr) vers une plateforme de choix et d'affectation calquée sur le modèle de Parcoursup, qui devrait être effective en février. La DGESIP n'a pas jugé bon d'en informer les organisations syndicales alors que les responsables de masters sont déjà sollicités pour saisir sur les plates-formes les attendus et nous de les voter. Les textes réglementaires ne sont pas publiés mais les choix gouvernementaux sont déjà arrêtés et les solutions techniques verrouillées.

Pour le SNESUP, la situation actuelle n'est pas satisfaisante et la plateforme actuelle doit être améliorée, certes. La situation des étudiants sans place en master,

dont le nombre croît d'année en année, est inacceptable mais la solution envisagée de calquer le système d'affectation sur celui de la plateforme Parcoursup ne l'est pas plus. Les problèmes et dérives que celle-ci a engendrés pour les jeunes et les personnels sont nombreux – tri social, anxiété, bureaucratie, abandons. Le projet de transformation en profondeur de cette plateforme consiste à construire un barrage pour limiter le nombre d'étudiants en master en dépit de l'augmentation de la population étudiante et à accroître la sélection en master. Il entraînera également une surcharge de travail pour les équipes pédagogiques et des difficultés de traitement de dossiers. Pour le SNESUP, la nouvelle plateforme d'affectation doit avant tout tenir compte des souhaits des candidats et permettre aux équipes pédagogiques de privilégier l'humain sur l'algorithme. Construire une plateforme masters sur le même modèle que Parcoursup, c'est faire peser les conséquences de la politique éducative austéritaire du gouvernement sur les étudiants en licence, en les culpabilisant de ne pas être retenus dans le master de leur choix.

Le calendrier du ministère est intenable et met à nouveau les personnels concernés dans une situation de tension inadmissible et incompatible avec les moyens humains insuffisants et le calendrier universitaire. Le SNESUP national exige la suspension de la mise en œuvre de ce projet pour entrer dans une réelle concertation pour une toute autre plateforme donnant une meilleure visibilité de l'offre de formation, s'appuyant sur des processus simplifiés de candidature permettant des vœux hiérarchisés par les étudiants.

Il a également rappelé au ministère l'urgence de donner aux établissements les moyens d'augmenter les capacités d'accueil dans les filières en tension et, notamment, d'augmenter le nombre d'emplois de titulaires pour accueillir toutes et tous les étudiant.e.s dans des bonnes conditions. On vous rejoint complètement, Monsieur le Président, sur ce point évoqué sur l'insuffisance du financement de 1 200 euros par étudiant, c'est la même problématique, (*suite inaudible*) qui diffère, mais la logique est la même, il manque des postes.

Comme vous l'aurez compris, je voterai contre la proposition qui nous est faite. Ce n'est pas une opposition à la proposition qui ressort du travail de nos collègues mais une opposition à la subordination de nos formations aux moyens qu'on nous alloue, au lieu d'exiger qu'on nous alloue les moyens dont nos formations ont besoin.

**Le Président.**- Merci pour cette prise de position dont nous prenons acte. Y a-t-il d'autres points ou d'autres remarques ? Non ?

**Mme Pucéat.**- S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous propose d'approuver les capacités d'accueil, les attendus, les critères généraux d'examen des candidatures pour l'accès en Master 1 pour la session 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Un vote contre.

**22 voix pour, 1 voix contre**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation.

Nous pouvons passer à un point d'information, sur le bilan définitif de la réforme PASS-LAS, qui va vous être présenté par Cathy Perret.

**Le Président.-** Il y a donc deux points d'information, un bilan définitif de la réforme PASS-LAS, que Cathy Perret a réalisé, et puis ensuite un deuxième bilan – c'est juste de l'information, il n'y a pas de vote dessus – des dispositifs institutionnels d'aide à la réussite.

## 5. Points d'information

### - Bilan définitif de la réforme PASS-LAS

**Mme Perret.-** Bonjour à toutes et à tous. Je vais essayer de vous résumer en dix minutes l'ensemble de ce qui a été mené sur le bilan de la réforme PASS-LAS, réforme qui a été introduite par l'établissement comme au niveau national lors de la dernière rentrée. Quelques points, en fait, sur cette réforme. Vous avez donc eu l'habitude d'en entendre parler. Je voudrais simplement rappeler l'objectif du bilan qui a été proposé et réalisé pour l'université de Bourgogne, c'était de s'intéresser à quelques points sur cette réforme, notamment les points relatifs au stress des étudiants – je reviendrai tout à l'heure à ses différents éléments.

Donc, quelques rappels. La réforme, c'est sept filières à l'université de Bourgogne qui se sont engagées dans la réforme de cette première année de santé. 740 places étaient proposées sur le site de Dijon, 30 places sur le site de Nevers. Des personnels ont été affectés pour cette réforme. Ils ont été recrutés deux ans, notamment sur des missions de scolarité. Des ATER ont été recrutés et 150 heures de cours ont été affectées à chaque équipe pédagogique qui proposait une mineure en PASS ou une mineure de santé dans les LAS.

L'année dernière était ce qu'on peut appeler une année d'expérimentation puisque se combinaient la poursuite de la PASS pour les étudiants redoublants, l'introduction de la LAS qui correspondait à la PACES avec, en plus, un module de 100 heures complémentaires dans une mineure d'une des licences qui étaient entrées dans la réforme, et puis, à côté de ces PASS, les LAS, qui sont des L1, qui sont intégrées dans la réforme et pour lesquels les étudiants vont suivre des enseignements de L1 plus un enseignement en santé.

L'accès en PASS est réservé aux nouveaux étudiants qui souhaitent intégrer une filière de santé, donc les étudiants de PACES redoublants en étaient exclus et la LAS était ouverte à tout étudiant qui souhaitait accéder à une deuxième année de santé.

L'année dernière était une année un peu particulière puisque c'était une année en distanciel, et donc tous les enseignements ont été réalisés en distanciel, à l'exclusion des quelques semaines de rentrée pour les étudiants qui suivaient une LAS, et donc les enseignements de L1.

Quelques effectifs. Comme je vous l'ai dit, 746 étudiants en PASS, 184 étudiants en LAS, plus de 1 400 étudiants en PACES, et on avait plus de 4 800 étudiants dans les L1 qui faisaient partie, en fait, de la réforme, ce qui représente un peu moins de 3 %, la LAS représente moins de 3 % des effectifs de ces filières de L1.

Ce bilan avait trois objectifs sous-jacents : savoir si le public s'était diversifié, puisque c'était l'un des objectifs de la réforme, connaître si la réforme permettait de diminuer le stress au concours de 1<sup>ère</sup> année de PACES, puisque c'était l'un des objectifs également de la réforme, et voir comment cette réforme pouvait favoriser la réorientation.

Cette étude, dont vous avez eu connaissance dans les documents qui vous ont été fournis, s'est attelée à étudier quatre dimensions : étudier les profils des étudiants qui étaient impliqués dans la réforme, connaître le vécu de ces étudiants, connaître le vécu des équipes pédagogiques et administratives impliquées dans la réforme, et puis faire le bilan sur la réussite académique des étudiants. Alors, dans ce bilan, tout ce que vous avez pu voir ou lire s'intéresse à tous les domaines en santé, c'est-à-dire y compris kiné, ce qui n'est pas forcément ce qui est attendu par le ministère dans les rendus qu'on doit le lui faire remonter, mais c'est l'une des spécificités de notre université de passer par la PASS et la LAS pour accéder aux études de santé et également de proposer une filière odontologie qui était jusqu'à présent effectuée à Nancy.

Qu'est-ce qu'on peut dire sur les profils, rapidement, de ces étudiants de santé ? C'est un public très varié, mais qu'est-ce qu'a impliqué cette réforme ? C'est que les profils scolaires sont moins variés que la précédente promotion. Donc on a eu une sur-sélection sur les meilleurs profils lycéens avec cette réforme et, si on regarde par contre les étudiants de PACES, les redoublants de PACES, eh bien là, c'est un petit peu le contraire qui s'est passé. Les redoublants de PACES de l'année de réforme avaient des niveaux scolaires moins favorables que les redoublants des années précédentes. On a ce rétrécissement du profil des étudiants en termes de passé scolaire et un accroissement de la variété des publics en termes d'origine sociale avec une proportion de boursiers plus importante, donc une ouverture sociale qui s'est produite avec cette réforme dans notre établissement.

Qu'est-ce qu'on peut dire sur le vécu des étudiants impliqués dans la réforme de santé ? C'est un vécu qui est un petit peu partiel parce qu'en fait, seuls les étudiants... on a une sur-représentation des étudiants ayant les meilleurs résultats au premier semestre qui ont participé à cette analyse, qui ont bien voulu participer aux appels à témoignages, aux différentes enquêtes qu'on a pu réaliser, mais pour ces meilleurs étudiants, c'est une année difficile à vivre, avec une réforme qui est considérée comme illisible et injuste à leurs yeux. Injuste en raison de la charge de travail, difficile en raison de la charge de travail, avec le problème de gérer des enseignements très différents, avec un programme très chargé, et puis il est parfois difficile de s'adapter à des attentes qui peuvent être très différentes en santé avec des QCM et en droit ou en langue, où on va leur demander d'autres types de compétences à mettre en œuvre. Et puis, surtout, un manque de lisibilité de la réforme avec un flou en termes de communication sur cette réforme et des difficultés organisationnelles en début d'année qui étaient facteur de stress pour tous les étudiants. Ce flou de communication, on ne va pas l'imputer à nos équipes pédagogiques et à la manière dont la réforme a pu être mise en place dans l'établissement puisque les équipes pédagogiques et la gouvernance ont été confrontées à un certain nombre, on va dire, d'aller-retour, de contrordres par le ministère, si bien que l'établissement pouvait faire une communication, cette communication était envoyée aux étudiants, et puis ensuite un contrordre venait des instances nationales et donc une nouvelle communication devait être faite aux étudiants, ce qui les mettait dans une situation, on imagine, très stressante dans une année particulièrement importante pour eux puisque cette réforme est également considérée particulièrement injuste par les étudiants en raison du nombre de places limitées et en raison également du fait qu'ils ne pouvaient pas redoubler, et donc le fait d'avoir toujours des choses qui bougent et qui changent en cours d'année n'est pas facteur, on va dire, très facilitant pour leurs études cette année-là.

Mais en fin d'année, les étudiants reconnaissent, en grande partie, que ce n'est pas la responsabilité des équipes pédagogiques et administratives qui étaient embarquées, en fait, avec eux, dans une réforme, on va dire, mal préparée.

La réorientation, elle est perçue comme difficile par ces étudiants-là, parce qu'au départ ils n'ont pas bien saisi, en fait, comment ils allaient pouvoir se réorienter, parce qu'ils n'ont pas forcément eu le temps de réfléchir à leur réorientation, pris dans la quantité de travail à fournir pour réussir leur année en santé, en PASS comme en LAS, et puis parce qu'ils ne voyaient pas trop comment pouvoir réussir dans une L2 en santé, dans une L2 de droit, par exemple en ayant fait une première année en PASS. Pour eux, c'est quelque chose qui leur apparaissait comme compliqué, et c'est bien, en fait, le devenir de ces étudiants-là qui pourra nous montrer ce qu'il en est de ces processus de réorientation. Pour l'instant, on n'a pas d'élément à apporter.

Côté équipes administratives, eh bien, c'est une réforme qui apparaît non finalisée, avec des équipes administratives et notamment des scolarités qui ont été soumises, on va dire, et confrontées aux étudiants et aux parents – et j'utilise bien le terme « confrontées » dans ce sens-là. Et donc un stress des équipes qui s'est rajouté au stress des étudiants, avec plus de trois risques identifiés avec cette réforme : des risques de découragement des équipes pédagogiques et des personnels, avec des problèmes de qualité de vie au travail qui se sont posés, un fort ressentiment des équipes à l'égard des instances nationales et un effet, on va dire, plus général, sur l'ensemble des filières impliquées, avec des crispations au sein de l'établissement, sur le fait d'avoir l'impression de faire toujours passer cette filière de santé, les étudiants de santé avant les autres étudiants de l'établissement.

En ce qui concerne la réussite académique, eh bien, on avait 184 étudiants en LAS, finalement, seuls 59 se sont présentés aux examens et seuls 29 ont accédé à une 2<sup>ème</sup> année de santé, donc un fort taux d'abandon, ce qui entre en résonance, peut-être, avec ce qui vient de nous être présenté, tout à l'heure, sur l'augmentation du nombre de places pour les LAS. Donc on verra si, en fait, l'établissement pourra les combler – du moins, les attribuer. Et en PASS, globalement, 746 étudiants qui, en avril, étaient encore inscrits, et 259 qui ont été admis en 2<sup>ème</sup> année de santé avec un nombre d'abandons beaucoup plus restreint. Si on vient à ces chiffres globaux, ce que l'on peut dire, c'est que 90 % des places ont été attribués à des étudiants de PASS et seulement 10 % à des étudiants de LAS. Là, ce sont des calculs qui sont faits en dehors des étudiants de PACES puisqu'ils avaient un dispositif particulier durant cette année de transition.

Alors, en termes de taux d'accès, vous voyez les taux d'accès qui sont très différents entre la PASS, la LAS et la PACES. En fait, les taux de réussite vont être différents selon qu'on prenne en compte ou non les abandons, et donc la manière de présenter ces résultats va être forcément très différente. Si l'on exclut les étudiants en abandon et si l'on prend seulement les étudiants qui sont allés jusqu'au bout de l'année, eh bien le taux de réussite varie de 59 % à 43 % environ pour les PASS, alors que si l'on inclut les abandons, eh bien on est, là, sur des indicateurs différents et là, surtout, avec seulement 10 % de réussite pour les étudiants de LAS. Un certain nombre de points ont été discutés avec les collègues lors des différentes phases du bilan, sur le fait que certaines mineures pouvaient être plus favorables que d'autres. En fait, les différences entre ces différentes mineures sont seulement liées aux différences de profil des étudiants. Ce ne sont pas les mêmes étudiants qui accèdent à certaines mineures en PASS, et donc les taux de réussite seront différents parce qu'ils sont très fortement liés au passé scolaire de ces étudiants. Et donc, on n'a pas

d'effets de filière qui peuvent être repérés, on n'a pas d'effets de filière sur la persévérance, c'est-à-dire sur l'abandon et sur la réussite, on a seulement des différences entre les filières sur le taux d'accès en L2 lorsqu'on n'a pas réussi à accéder à une deuxième année de santé.

Donc les taux d'abandon en LAS sont très élevés, plus de 68 %. Quelques points importants, c'est que les abandons en PASS sont inférieurs aux abandons en PACES des années précédentes et en PASS, en fait, les meilleurs étudiants sont les plus performants et les plus persévérants. L'origine sociale n'est pas un facteur de discrimination pour les meilleurs étudiants. En revanche, cette année, on a vu apparaître en PASS, et également en PACES, des effets liés à l'origine sociale des étudiants et donc des effets liés à ces origines sociales qui posent un certain nombre de questions sur l'accompagnement qui pourrait être proposé à l'ensemble de ces étudiants pour éviter ces inégalités.

En termes de réorientation, 9 étudiants sur 10 sont en études, mais principalement en L1, pas en L2. En fait, on a seulement 16 étudiants de PASS et 9 étudiants de LAS qui sont en L2 à l'issue de cette 1<sup>ère</sup> année de santé. Et quelques constats : en début d'année, on avait seulement 31 étudiants inscrits en LAS2.

Sur les ambitions de la réforme, si l'on revient sur ses ambitions :

- diversifier les publics accédant aux métiers de santé : eh bien, des publics variés à l'entrée, mais finalement, des effets liés à l'origine sociale qui sont nés avec cette réforme dans notre établissement et qui ne peuvent pas être considérés comme des facteurs de diversification des publics mais au contraire un facteur plutôt de non diversification.

- Réduire le stress des étudiants : eh bien, on peut dire que cette réforme n'a pas atteint cet objectif-là.

- Et puis, en termes de réorientation : des étudiants, comme je viens de vous le dire, qui croient peu aux possibilités de réorientation et dont l'accès en L2 a été très, très réduit.

Alors, quelques questions qui se posent : quelle est la réussite en L2 des étudiants qui ont fait une PASS ? Quelle est la réussite des étudiants de LAS qui ont accédé à une 2<sup>ème</sup> année de santé ? Les étudiants de LAS et de PASS qui n'ont pas réussi à accéder à une 2<sup>ème</sup> année de santé, est-ce qu'ils vont retenter leur chance ? Et puis, on avait environ 200 étudiants qui étaient inscrits en L1, qui avaient fait des vœux pour PASS, qui n'avaient pas choisi d'aller en LAS. Est-ce qu'ils vont saisir leur chance d'aller dans une filière de santé dans les prochaines années ? Ce sont des questions qu'il nous reste à explorer.

**Le Président.**- Merci, Cathy. En tout cas c'est très intéressant, mais il y a un point que je retiens parmi tous le propos très riche que tu as tenu là, c'est à la fois la conscience des étudiants que le travail réalisé par les équipes sur le terrain, à la fois à l'UFR Santé mais aussi dans les UFR qui ont ouvert une LAS, que ce travail-là a été fait du mieux que les équipes pouvaient. En cela, je voudrais rendre hommage à ces équipes, qui ont travaillé d'arrache-pied et qui ont su, alors même, comme tu l'as parfaitement souligné, qu'on recevait ordres et contordres et à nouveau contre-contordres, remettre à chaque fois l'ouvrage sur le métier et ne pas désespérer des injonctions qui nous étaient faites quasiment du jour au lendemain, parfois. Voilà. Cette satisfaction, tu l'as mesurée – des étudiants, j'entends, et la satisfaction pour la qualité du travail fourni par les équipes de l'université de Bourgogne – par ton étude.

Il y a un autre indicateur qui est intéressant, c'est que vous savez qu'en ce qui concerne les capacités d'accueil il y a eu des atermoiements juridiques, voire

judiciaires, administratifs, puisque le texte réglementaire fixant les capacités d'accueil de 15 universités dont l'université de Bourgogne, a été contesté par des associations devant le juge administratif. Parmi ces associations, il y avait des associations de nombreuses universités concernées par cet arrêté, et aucune de l'université de Bourgogne. Cela signifie que les usagers, on va dire, de l'université de Bourgogne étaient sans doute insatisfaits de la réforme mais n'ont pas voulu contester devant le juge administratif le travail réalisé par les équipes de l'université de Bourgogne. Et cela, je pense que c'est aussi un indicateur à souligner qui montre, finalement, la confiance qui a existé dans cette affaire entre les étudiants et les enseignants qui ont mené cette réforme ici dans nos locaux, dans notre établissement. Et cela, j'y vois un signe de confiance.

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions, d'autres remarques, des choses à dire. Marie-Geneviève.

**Mme Gerrer.-** Moi je voudrais dire, peut-être, que ce serait important de refaire le même style d'évaluation cette année, enfin, en 2021-2022, parce que c'est vrai que la situation était tellement catastrophique cette année pour tout le monde que les résultats ne permettent pas de dégager des directions positives, disons, et peut-être voir, après tous les aléas de l'année qui vient de se passer, comment se profile vraiment la réforme. Je pense bien sûr au PASS. Est-ce que – nous, en langue, je ne sais pas, on a peut-être en quatre ou cinq, en L2, donc peanuts, tout ça pour 70 places, visiblement, c'est un peu le constat général – est-ce que ça vient d'une méconnaissance de la réforme, de comment faire ses vœux sur Parcoursup, est-ce que ça va changer, est-ce que les étudiants vont être mieux informés et les parents avec, est-ce que... ? Voilà, des tas de questions qui se posent, par exemple les LAS qui, normalement, ont toutes leurs chances en L2, l'année dernière, ce n'était pas le cas. Voilà, des tas de questions qui se posent et qu'il faudrait peut-être remesurer à la fin de l'année prochaine, cela me semblerait important pour des équipes qui se découragent, quand même, derrière. C'est vrai que les « meneurs », enfin, les responsables des UFR se sont engagés parce qu'il y avait des étudiants derrière, c'est très clair, mais les équipes sont découragées, cela, c'est sûr. Et donc il faudrait voir, mesurer l'évolution de cette réforme l'année prochaine pour voir si elle est sur les rails ou toujours pas sur les rails.

**Mme Perret.-** L'objectif, c'est qu'on poursuive ce bilan, en prenant les points que j'ai pu évoquer, là, dernièrement, mais aussi en prenant en compte l'ensemble des questions qui peuvent venir des différents « partenaires », on va dire, sur cette réforme. Par exemple, actuellement, l'une des grosses interrogations, c'est le taux de désinscription, qui paraît faramineux pour un mois de novembre. Et donc là on est en train d'interroger tous les étudiants qui se sont désinscrits, notamment en LAS, puisqu'on arrive à près de 70 étudiants qui se seraient désinscrits de LAS. Et donc là, on est en train de les interroger, et vous aurez, je pense, les résultats début janvier sur les raisons de ces désinscriptions. Il faut qu'on arrive à comprendre ce qui se passe et puis qu'après on puisse également avoir des arguments pour discuter de nos taux de réussite, nos taux d'abandon avec le ministère. Et puis on va continuer, bien sûr, à suivre la réforme comme on a pu le faire l'année dernière.

En fait, l'un des points, aussi, qui m'apparaît important et que j'ai un petit peu zappé dans la présentation parce que je me suis dit qu'il fallait que je coupe certaines choses, c'était vraiment cet effet lié au recours au Conseil d'État, qui s'est traduit par le fait que les oraux n'ont servi, entre guillemets, à « rien », puisque tous

les étudiants qui se sont présentés pour un oral, donc après les épreuves écrites, ont eu une place en 2<sup>ème</sup> année, à quelques exceptions près. Exceptions près qui sont des étudiants, eh bien, qui ne se sont pas présentés aux oraux, et pourtant des étudiants parfois bien classés. Mais si on regarde un petit peu ces étudiants, c'est ce que je disais l'autre jour, moi je pense à Katia, 150<sup>ème</sup>, fille qui n'habite pas à Dijon, d'un milieu populaire, et elle n'est pas venue à l'oral, alors qu'elle avait toutes ses chances d'avoir, finalement, une place. Donc il y a de nombreuses questions qui relèvent bien de l'information auprès de ces étudiants pour que tous les étudiants aient les mêmes chances face à ces études.

**Mme Gerrer.-** Tu évoques le problème des oraux, bien sûr il y a le côté étudiant, mais avec quelle somme de travail pour les équipes ? Et peut-être souligner le travail de Sophie Morlaix et Pablo Ortega, qui nous ont emmenés tous, avec énormément de compétence.

**Le Président.-** Quand j'évoquais les équipes pédagogiques, je pensais à eux, évidemment. Pablo Ortega a fait un travail phénoménal et Sophie Morlaix a accompagné toutes les équipes. Dans les UFR, il y a eu des choses, aussi, enfin, il y a eu des équipes qui se sont bien démenées, aussi. Donc, tu sais, dans ton UFR, mais en Sciences et Techniques, etc., enfin, partout il y a eu des collègues qui ont énormément travaillé sur cette réforme, avec un résultat qui est quand même... voilà...

**Mme Gerrer.-** ... on dira gentiment « en demi-teinte », très gentiment !

**Le Président.-** Voilà, en demi-teinte, voire décourageant, et par impréparation, en fait. Pas que de nous, parce que nous, on n'était pas prêts non plus, il fallait mettre en place les choses, mais quand même, là d'où sont parties les instructions, tout de même, de l'impréparation...

**Mme Gerrer.-** C'était indécent. Vis-à-vis des étudiants et vis-à-vis des enseignants, franchement.

**Le Président.-** Ce n'est plus une demi-teinte mais je suis d'accord.

Est-ce qu'il y a d'autres points, éventuellement, d'autres remarques ? Non ?

Merci, en tout cas, à nouveau. Et puis, tu n'as pas terminé encore, il y a une deuxième présentation, un deuxième bilan, qui est le bilan qui porte sur les dispositifs institutionnels d'aide à la réussite.

### **- Bilan des dispositifs institutionnels d'aide à la réussite**

**Mme Perret.-** Ce que je vais vous proposer, c'est un bilan des dispositifs d'aide à la réussite en 1<sup>ère</sup> année, en faisant un focus sur quatre dispositifs, sachant qu'on a d'autres dispositifs qui ont été évalués en cours d'année : le tutorat de rentrée, le contrat pédagogique, le tutorat d'accompagnement et le semestre de réorientation. Globalement, comment cela se passe pour réaliser ce bilan ? Ce bilan se base sur des évaluations qui sont menées sur la base d'enquêtes auprès des différents acteurs, étudiants, enseignants, personnels administratifs mais aussi en mobilisant des données administratives liées aux inscriptions, aux examens, au suivi d'assiduité, ou en mobilisant des données de Teams ou en mobilisant des données



de Plubel pour voir ce qui peut se passer. On va dire qu'en secouant un peu toutes ces données, en les associant, on peut arriver à avoir un certain nombre de résultats. Et puis surtout, ces résultats sont ensuite discutés avec les différents acteurs de chacun des dispositifs, l'objectif étant, à chaque fois, d'avoir un partage d'informations sur ces bilans mais aussi d'arriver à améliorer ces dispositifs en ayant des propositions d'amélioration, donc, pour chacun de ces dispositifs.

Sur le tutorat de rentrée, c'est un dispositif relativement ancien qui est proposé à tous les étudiants de 1<sup>ère</sup> année de licence qui arrivent à l'université. Il est proposé les premières semaines de la rentrée. Il est organisé par le PFVU, qui a en charge toute l'organisation et la logistique en concertation avec les responsables de 1<sup>ère</sup> année, ces responsables recherchant des étudiants pouvant devenir tuteurs et calant dans les emplois du temps cette séance de tutorat. L'année dernière, toutes les L1 étaient concernées, sauf quelques licences, la psychologie, la sociologie, la musicologie. Cela représente environ près de 1 100 heures de tutorat. Je ne vais pas passer ensemble des points positifs ou moins positifs sur ces filières, puisqu'on a des constats des organisateurs, des constats des étudiants, et puis on a pu mener une enquête auprès de l'ensemble des étudiants qui avaient suivi ce dispositif et on a pu en tirer un certain nombre de conclusions sur ce tutorat, et notamment le fait qu'il permettait une meilleure connaissance de l'établissement pour les étudiants ayant suivi le tutorat par rapport aux autres étudiants et notamment certaines filières où les étudiants étaient réellement en déficit d'information lorsqu'ils ne suivaient pas le tutorat par rapport aux autres filières, ce qui s'est traduit cette année, donc à la rentrée 2021, par l'intégration de l'ensemble des filières de L1 dans le dispositif. Et pour l'année prochaine, on a également la classe préparatoire de l'ESIREM qui entre dans le dispositif, la PASS est également entrée dans le dispositif. Donc on a des effets très positifs de ce tutorat mais ce qu'a montré cette étude, c'est qu'on a, en fait, des étudiants qui sont en difficulté de socialisation quelle que soit la filière, et même si on met en place un tutorat, on a toujours, dans chacune des filières, un groupe d'étudiants qui sont en réelle difficulté d'intégration dans notre établissement. Une seule filière semble sortir du lot à ce niveau, c'est la L1 Sciences du langage. Ce tutorat a permis la mise en place d'un certain nombre de propositions, qui ont été mises en place dès cette rentrée de septembre, et le bilan est en cours sur l'action qui a été menée en début d'année. On va continuer à essayer d'améliorer le dispositif pour les années prochaines.

Le contrat pédagogique, c'est une obligation de la loi ORE. Tous les étudiants doivent signer un contrat pédagogique. L'université dispose d'une application, l'application ConPeRE, qui est mis à disposition par l'AMUE et l'université de Grenoble. Le contrat pédagogique est un outil pour favoriser la réussite des étudiants, renforcer leur engagement, leur sentiment d'appartenance, et puis permettre un suivi des étudiants par les enseignants référents et les responsables de formation. L'année dernière a été une année d'expérimentation à l'échelle de l'établissement, sachant qu'il y avait eu une première année d'expérimentation qui avait été avortée par la pandémie, avec une refonte du contrat, une information des étudiants par courriel – tous les étudiants ont été invités à remplir leur contrat pédagogique –, des actions d'information par le PFVU pour les étudiants qui souhaitaient avoir des informations sur l'orientation, l'insertion professionnelle. Donc, en janvier, des séances ont été mises en place pour ces étudiants. Et puis, on avait prévu de faire l'analyse des impacts de la réussite de ce contrat pédagogique. On met en place un contrat. Est-ce que, finalement, cela favorise ou pas la réussite des étudiants, dans une logique, on va dire, coût/efficacité

qui nous tient à cœur ? Finalement, qu'est-ce qu'on peut dire sur ce contrat pédagogique. On a rencontré moult difficultés avec l'application qui a été mise en place tardivement, qui est peu flexible, où il est impossible de faire des modifications, avec un nombre de bugs considérables. On a passé beaucoup de temps, et là, je remercie la DNUM et la cellule Apogée pour le travail réalisé, de coordination avec l'AMUE, sur cet outil, et puis essayer de mettre en place des (*mot inaudible*) pour essayer de contrôler ces difficultés, sans toujours avoir le succès escompté, mais quand ce n'est pas une application que l'on maîtrise soi-même, c'est relativement compliqué. C'est une campagne qui a stressé les étudiants parce qu'en face, les équipes pédagogiques n'ont pas forcément signé les contrats et puis on avait un défaut dans l'organisationnel, dans le planning de travail des différentes équipes. Et puis, aucun bilan chiffré n'est possible parce qu'on a un bug dans l'application qui fait qu'on n'est pas capable de dire combien de contrats (*suite inaudible*). Donc cette année, le contrat pédagogique a été relancé, mais avec beaucoup moins d'énergie. On retente, on essaie de re-solliciter l'AMUE pour les différents bugs qu'on a pu rencontrer, sans savoir pour l'instant ce que ça va donner. Demain, je fais un bilan avec la cellule Apogée et la DNUM pour voir, finalement, ce qu'on peut en tirer comme conclusion. Mais cela a été beaucoup d'énergie pour, finalement, je n'arrive pas à vous dire autre chose que des points négatifs sur cet outil, malheureusement. Donc la campagne a été lancée le 22 novembre avec une formation des différents acteurs, et on essaiera de vous faire un bilan sur ce qu'il en a été mais là, les équipes n'ont pas été fortement incitées à s'engager. Seuls les volontaires s'engagent, là, dans le contrat pédagogique.

L'année dernière a été aussi la mise en place du tutorat d'accompagnement. Donc c'est un dispositif spécifique lié à la pandémie, avec des fonds alloués par le ministère, qui a été mis en place au mois de décembre pour accompagner les étudiants pendant la pandémie. 14 formations se sont intégrées dans le tutorat d'accompagnement, ce qui représente plus de 4 400 étudiants, et 1 300 étudiants se sont finalement inscrits. 26 étudiants sont devenus tuteurs dans ce dispositif, avec une gestion de ce dispositif par le PFVU et une organisation avec les VP étudiants, et tout se passait sur Teams, puisqu'on était en distanciel. Quelle conclusion sur ce dispositif ? Une tendance assez lourde, c'est que ce sont les bons étudiants qui deviennent tuteurs et que ce sont les bons étudiants qui viennent au tutorat. Donc, quelque part, on va dire que la cible était peut-être un peu loupée si l'on souhaite accompagner les étudiants en difficulté. On a une participation très variable des étudiants selon les formations, il y a des formations où les étudiants s'impliquent plus que d'autres. On a des bénéficiaires qui sont reconnus par les étudiants comme par les tuteurs, et qui est même plébiscitée. Les étudiants ont rencontré quelques difficultés liées au lien entre faire un accompagnement de ce type ou faire un accompagnement de type méthodologique ou disciplinaire, puisqu'en fait, les étudiants avaient tendance à détourner le dispositif pour aller sur des questions liées à leur discipline, à leur cours, aux examens, et pas forcément sur les autres types d'accompagnement qui étaient proposés dans ce dispositif. Donc le tutorat d'accompagnement n'a pas été reconduit cette année, par contre une réflexion est en cours sur l'ensemble des tutorats de l'université de Bourgogne, pour essayer de proposer à la rentrée prochaine un dispositif plus clair sur l'ensemble des tutorats, puisqu'en fait on a recensé près d'une vingtaine de tutorats au niveau de l'établissement, avec des noms différents, mais finalement on finit tous par se perdre dans ce qu'on appelle « tutorat ».

Finalement, le semestre REO, donc un dispositif pour aider à la réorientation des étudiants en échec ou perdus, on va dire, en 1<sup>ère</sup> année. On avait prévu une centaine d'étudiants pour ce dispositif, c'était la première année que ce dispositif était ouvert à l'ensemble des étudiants de l'université, avec une information qui est faite au mois de décembre auprès de tous les étudiants, donc là, on est dans la campagne d'information des étudiants de 1<sup>ère</sup> année sur ce dispositif. Finalement, 91 participants. Alors, ça va, ça vient au départ des inscriptions, puisque des étudiants ont la possibilité d'intégrer directement une autre formation au second semestre plutôt que de passer par le semestre REO. Le semestre REO, son intérêt est de leur proposer un accompagnement pour réfléchir à leur réorientation, sachant que Parcoursup arrive au mois de mars, qu'il faut avoir rempli Parcoursup à ce moment-là. Et puis, il leur propose un certain nombre d'activités pour les remobiliser dans leurs études. Voilà ce que l'on peut dire. On a eu un impact positif de la campagne de communication, avec un nombre important, donc, d'étudiants qui se sont inscrits. Des motifs très variés d'inscription. Et en fait, on a eu des étudiants qui rencontraient de multiples difficultés et nos partenaires extérieurs, notamment la Maison des associations de Dijon, qui propose des activités de bénévolat pour ces étudiants, ont été très étonnés par le profil de ces étudiants, certains étudiants ayant parfois de très grosses difficultés en termes de compétences sociales. Et donc il faut une activité de remobilisation très importante de ces étudiants, au-delà même du processus d'accompagnement et d'aide à la réflexion sur l'orientation. On a plutôt des dimensions positives sur ce dispositif, avec des taux de satisfaction élevés. Le point, on va dire, un peu moins positif, c'est l'assiduité des étudiants, avec des assiduités très variables selon les modules. Alors, on les fait à distance, et on a rencontré des étudiants pour qui ça semblait très compliqué. On espère que cette année, en ayant un secrétariat, un personnel, une secrétaire qui soit là en direct pour répondre à leurs questions, ils soient moins perdus, parce que là, c'était vraiment le constat que l'on pouvait faire avec par exemple des étudiants qui, au mois de janvier, ne savaient toujours pas utiliser Teams. Vraiment, des difficultés très importantes pour ces étudiants et un taux assiduité relativement faible. On a seulement délivré 62 attestations de présence, et on a délivré ces attestations de présence lorsque le taux d'assiduité atteignait 40 %. Mais le point positif c'est que ces étudiants ont été interrogés au mois de septembre. Quasiment la totalité ont retrouvé une formation et sont inscrits dans une nouvelle formation, dont la moitié à l'université de Bourgogne et on a une concordance entre les souhaits émis en mai et la réalité du mois de septembre pour la moitié d'entre eux. Voilà ce qu'on peut dire. Les inscriptions sont en cours et la rentrée, le 17 janvier.

**Le Président.-** Merci. Moi je retiens une chose, c'est que, effectivement, dans le tutorat on ne s'y reconnaît plus, on n'arrive pas à savoir de quel tutorat on parle (*suite inaudible*) rendre les choses cohérentes, même auprès des étudiants qui ne savent plus tellement à quel saint se vouer.

Donc, merci, en tout cas, Cathy pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des observations ? Oui, Peggy Cénac.

**Mme Cénac.-** Merci pour cette présentation et pour le travail d'enquête qu'elle représente. C'est très intéressant de mettre en évidence ces points. Mon seul commentaire est très court, il est sur le bilan des réformes engagées pour le quinquennat. Avec la présentation qu'on vient d'avoir en quelques minutes, je trouve que toutes les dernières réformes prennent cher et on voit la réalité des alertes qui

ont été faites sans arrêt sur la précipitation, le manque de moyens, etc. Et le bilan qu'on vient de voir corrobore ce sentiment, en fait, qu'il y a certainement des choses intéressantes à faire, mais pas à la vitesse de calendrier qu'on nous demande et pas dans cette impréparation perpétuelle.

**Le Président.**- Bien, je ne sais pas si vous avez déjà vu ce fascicule, qui est formidable, qui est tout simple, « Bienvenue à l'uB, une question, contactez le PFVU » et « santé, bien-être, prendre soin de soi », un QR-code, l'étudiant capte ce QR-Code avec son téléphone portable et il tombe directement sur les infos. Et c'est pareil, « pour adapter ses études à sa situation personnelle », « mission handicap », « sportifs de haut niveau », « pôle d'excellence des pratiques sportives », etc., « pour les parents », enfin, les étudiants parents – il faudrait peut-être marquer « étudiants-parents » parce qu'on se demande si ce ne sont pas les parents des étudiants qui sont visés...

**Mme Perret.**- C'est la première version...

**Le Président.**- C'est cela. Et donc, là aussi, un QR-Code pour aller à la Petite fac, etc. Enfin, c'est ultra simple, vraiment d'une grande limpidité, bravo pour la réalisation de cette petite brochure, qui permet aux étudiants d'avoir un accès simple, simplifié, à l'ensemble des services qui sont mis en place à l'uB.

**Mme Perret.**- En fait, lors de la concertation sur différents dispositifs, c'est une demande qui a été émise par les élus étudiants qui expliquaient la nécessité d'avoir ce document. Et donc les équipes se sont attelées à mettre en place ce petit document, et finalement on n'en a pas trouvé partout sur le campus, donc cela peut être un indicateur comme quoi il n'a pas été jeté et qu'il est utilisé.

**Le Président.**- Non, non, c'est une réussite. Il suffit de le feuilleter pour s'en apercevoir et en être convaincu. Merci beaucoup Cathy.

Voilà, il n'y a pas de vote. C'étaient des d'informations.

Nous en avons terminé avec les travaux relatifs à la commission de la formation et de la vie universitaire, et nous allons aborder maintenant le 7<sup>ème</sup> point, travaux de la commission de la recherche du 7 décembre 2021, avec l'évolution des modalités du dispositif d'expertise chercheur. Je vais demander à Laurent Gautier de nous rejoindre pour exposer les évolutions qui vous sont proposées.

## **VII - Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 7 décembre 2021**

### **1. Evolution des modalités du dispositif expertise chercheur**

**M. Gautier.**- Merci, Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous. Donc quelques éléments de contexte pour mieux comprendre cette révision du dispositif d'expertise. Vous savez que depuis maintenant plusieurs années, l'université de Bourgogne a délégué à la SATT Sayens ses missions de contractualisation avec des partenaires extérieurs au monde académique. Dans ce cadre, il y a quatre types de dispositifs ; en fait trois d'un point de vue strictement institutionnel et légal, mais ça correspond dans les faits, pour la pratique des enseignants-chercheurs, à quatre dispositifs différents :

- La prestation de service, qui est une commande passée par un partenaire extérieur à un laboratoire de l'uB, et qui donne lieu à un livrable sans partage de propriété intellectuelle. Le livrable est la propriété du partenaire extérieur, qui paie en conséquence.

- Le contrat de recherche R&D partenarial qui, là, est un vrai contrat de recherche collaborative entre le partenaire extérieur et le laboratoire de l'uB, pouvant mettre en œuvre des personnels du laboratoire et des équipements du laboratoire, l'utilisation entrant naturellement dans le calcul de la fiche de coût, et les résultats donnant lieu à un partage de propriété intellectuelle entre le partenaire extérieur et l'université.

- Le dispositif CIFRE, qui est en quelque sorte une variante ou un cas particulier de ce dispositif général de contrat de recherche, qui concerne les thèses financées par des entreprises, des collectivités territoriales ou des associations qui ont été labellisées CIFRE par l'ANRT, et qui donnent lieu à la signature d'un contrat de recherche spécifique entre l'uB, l'entreprise et Sayens.

- Et enfin, le quatrième dispositif, ou le troisième selon la lunette que l'on prend pour considérer tout cela, dont on va parler plus en détail maintenant, c'est donc l'expertise, qui se révèle être, dans nos flux d'activité gérés par Sayens, très largement sous-exploité. L'expertise, c'est là aussi une commande directe d'un partenaire extérieur à un enseignant-chercheur d'un laboratoire de l'uB, qui donne lieu à un livrable, en général un rapport technique, mais sans utilisation des ressources propres du laboratoire, donc sans utilisation des équipements ni utilisation des ressources humaines. On pourrait dire que l'expertise, c'est la forme strictement intellectuelle de la prestation de service pour les enseignants-chercheurs de l'uB.

Alors, on s'est interrogés sur la question de savoir pourquoi ce dispositif était largement sous-exploité par rapport aux autres. On a identifié trois causes possibles, et l'étude qui a été faite par Sayens là-dessus le confirme. Tout d'abord, une méconnaissance des ressources côté industriels, collectivités, associations, c'est-à-dire du côté du monde extra-académique qui, pour ce type de demande, aura plutôt tendance à se tourner spontanément vers des cabinets privés en consulting. Ensuite, une méconnaissance, aussi, du dispositif du côté des enseignants-chercheurs qui, parfois, ne savent pas qu'il existe et soit ne répondent pas à ce type de sollicitation, ne sachant pas exactement qu'en faire, ou alors considèrent que cela relève tout simplement de leur activité normale, et donc donnent suite sans se poser la question de l'environnement et de l'encadrement du dispositif. Et puis enfin, sans doute, un problème dû à la complexité et au manque d'attractivité du dispositif pour les enseignants-chercheurs qui sont au courant de ce qu'il est possible de faire. Donc, sur la base de ces constats et au vu du contexte que je vais décrire maintenant, on a entamé un processus de réflexion dont les aboutissements ont été présentés et validés par la commission de la recherche la semaine dernière. Le contexte, c'est tout d'abord, au niveau de Sayens, la meilleure cartographie des compétences des équipes et des individus, donc des enseignants-chercheurs à titre individuel, qui est saisie dans ce site Sciences Expertise, qui va être officiellement dévoilé demain au niveau d'UBFC entre les établissements membres, Sayens et la région, puisque c'était une commande du conseil régional Bourgogne Franche-Comté qui a choisi Sayens comme opérateur pour le mettre en place. Donc normalement, cette vitrine Sciences Expertise devrait permettre de beaucoup mieux identifier les ressources à disposition du monde extra-académique pour la réalisation d'expertises. Et puis également, le travail développé par Sayens pour avoir une entrée unique vers ce

dispositif Expertise à travers un site dédié qui est né d'une mutualisation entre les différentes SATT du territoire et qui, en fait, viendra puiser – en tout cas pour l'uB et pour AgroSup Dijon, qui a délégué cette activité à Sayens – dans le site Sciences Expertise.

Contexte au niveau institutionnel également, puisque, suite à la recapitalisation de la SATT que le conseil d'administration de l'uB a votée en début d'année, nous sommes en train de négocier la nouvelle convention-cadre qui va lier Sayens et ses différents actionnaires, donc pour nous, l'uB, convention qui devrait passer à l'un des premiers CA de début d'année 2022. Egalement en lien avec les simplifications qui sont introduites par la LPR en matière d'expertise, en particulier, au niveau des cumuls, pour les modalités d'obtention des autorisations de cumul pour les enseignants-chercheurs et également le souhait de la LPR d'augmenter l'attractivité de ce type de dispositif en termes d'intéressement direct pour les enseignants-chercheurs. Et puis également une incitation au développement de l'expertise du côté des enseignants-chercheurs qui est en phase avec la politique de valorisation souhaitée par le Président et qu'on essaye de mettre en œuvre depuis maintenant bientôt deux ans.

Je vous donne juste quelques chiffres pour vous montrer qu'on peut sans doute faire mieux, qu'il y a une marge d'amélioration en matière d'expertise. Voilà les données que Sayens m'a communiquées. Vous voyez qu'on est sur un petit nombre d'expertises et qu'il n'y a pas vraiment d'évolution quantitative au fil des années, et donc que la relance du dispositif se fait de plus en plus sentir, une relance, on va dire, dans le contexte direct de l'université. Ces chiffres, naturellement, ne veulent pas dire qu'une certaine activité d'expertise des enseignants-chercheurs ne se développe pas en dehors des dispositifs proposés par Sayens.

Au vu de ce contexte, trois propositions d'évolution, qui ont donc été présentées la semaine dernière et votées en CR. Tout d'abord, le maintien d'un plafond annuel interne à l'uB, alors même que le décret de 2020 offre la possibilité d'une suppression totale du plafond d'expertise. Ce plafond avait été fixé il y a plusieurs années par l'uB à 15 000 euros par an et par enseignant-chercheur. Nous avons proposé à la CR, qui l'a voté, de passer ce plafond à 30 000 euros, pour deux raisons. La première, et c'est suite à des demandes concrètes, parce que les enseignants-chercheurs concernés sont obligés dans l'état actuel, de refuser certaines propositions d'expertise parce que le montant, dès le départ, dépasse ce plafond de 15 000 euros. La deuxième raison, c'est que pour un enseignant-chercheur qui effectue ses activités d'expertise au titre d'auto-entrepreneur, il a la possibilité de monter à 80 000 euros par an, donc avec les 15 000 euros autorisés en interne par l'université, on est quand même loin du compte, et que si l'un des objectifs c'est, excusez l'expression, de « rapatrier » un certain nombre de ces expertises au sein de l'uB et de ces dispositifs, on a tout intérêt à augmenter le plafond.

Deuxième proposition qui a également été votée la semaine dernière, c'est la mise en place d'un prix de vente minimum. Là aussi, sur la base des travaux qui ont été menés par Sayens et les SATT de façon globale à travers leur nouvelle plateforme dédiée à l'expertise, deux raisons peuvent être identifiées, en tout cas deux motifs pour justifier cette proposition. La première, c'est que, souvent, des enseignants-chercheurs, « débutants » en matière d'expertise, n'ont pas forcément de notion très précise des coûts et du prix qui peut être légitimement facturé aux prestataires. Et la deuxième raison, c'est une question de crédibilité par rapport à la concurrence. On propose, avec ce tarif plancher de 1 000 euros par expertise, tout

simplement de s'aligner sur ce que représente une journée d'expertise par un cabinet de conseil.

Et enfin, la troisième évolution, c'est la mise en place d'une nouvelle règle de calcul pour augmenter l'intéressement de l'enseignant-chercheur en direct. Actuellement, le reversement chercheur, vous allez voir le tableau dans un instant, aboutit à peu près entre 20 et 24 % du prix hors taxes facturé. Pourquoi ? Parce que la répartition se fait de la façon suivante. Si on part sur une base de 1 000 euros : vous voyez qu'il y a 12 % de prélèvements par la SATT, là il est encore question de Welience parce qu'à l'époque où cela a été voté et à l'époque d'où date cette répartition, c'était encore Sayens en tant que filiale qui s'occupait du dispositif, et cela a été transféré tel quel à la SATT Sayens. Ensuite, on avait 25 % de charge de traitement administratif. Donc vous voyez que sur 1 000 euros, le montant disponible finalement n'était plus que de 854 euros, chargé de 427 euros, et que là-dessus s'opérait encore le prélèvement de l'uB, à 20 %, et un reversement laboratoire d'à peu près 30 %, ce qui fait que sur 1 000 euros l'intéressement actuel de l'enseignant-chercheur est de 241,52 euros. Donc la proposition que nous avons faite la semaine dernière à la commission de la recherche, c'est une nouvelle règle de calcul pour augmenter cet intéressement, avec un taux de reversement brut de 69 % à l'enseignant-chercheur, ce qui correspond à un net estimé de 52 %, naturellement variable selon les impôts à la source, qui correspond en fait à cette nouvelle répartition. Donc, toujours sur une base de 1 000 euros qui serait notre plancher, 120 euros, donc toujours 12 % de frais de gestion par Sayens, 13 % de frais de gestion par l'uB, tout simplement pour aboutir à un total de 25 % de prélèvements correspondant en fait à nos règles de fonctionnement autres avec Sayens, et un reversement aux laboratoires en baisse pour privilégier le retour direct à l'enseignant-chercheur puisque vous voyez que de 242 euros, sur une base de 1 000 euros, on serait aux alentours de 690 euros dans le nouveau dispositif. Alors, bien sûr, cela entraîne une diminution du reversement aux laboratoires, mais il nous semble que cette diminution est tout à fait entendable pour deux raisons. La première, c'est que ces expertises, c'est dans leur définition même, ne sont pas des prestations et donc ne sont que le résultat de l'expertise intellectuelle de l'enseignant-chercheur, sans mobiliser ni les ressources humaines du labo, ni les équipements lourds du laboratoire. Et la deuxième raison, c'est que la part de reversement labo, et je pense que la plupart, ici, sont bien au courant, est très largement supérieure sur les autres dispositifs, sur les prestations, sur les contrats de R&D et sur les thèses CIFRE, et donc, si l'objectif est de relancer ce dispositif auprès des enseignants-chercheurs, et donc d'afficher quelque part la crédibilité des compétences d'expertise des laboratoires de recherche de l'uB, eh bien, il est entendable d'essayer de privilégier au maximum, et c'est ce qu'essaye de faire cette règle de répartition, l'intéressement direct pour les enseignants-chercheurs.

**Le Président.**- Merci, Laurent, pour cette présentation claire, d'abord, de ce qui est proposé comme évolution, ensuite, pour le rappel des différentes modalités qui permettent de valoriser la recherche, finalement. Donc, l'objectif, c'est aussi de permettre à un collègue de réaliser des expertises, en ayant avec Sayens un organisme qui conventionne, qui facture et qui paye finalement. C'est aussi une prestation qui est offerte à l'expert.

**M. Gautier.**- Si je peux me permettre, le nouveau dispositif qui va être lié à cette plateforme mutualisée entre les SATT automatise en grande partie

l'établissement du contrat, et donc j'ai lourdement insisté pour que l'investissement administratif de montage du contrat pour l'enseignant-chercheur soit réduit à son maximum et, effectivement, c'est le cas avec le module qui a été préparé et qui sera mis en œuvre dès qu'on aura voté la nouvelle convention.

**Le Président.-** Oui. Peggy.

**Mme Cénac.-** Merci. Une question naïve parce que je ne connais pas bien le dispositif, mais est-ce qu'il y a une manière de convertir une partie de cet intéressement en décharge, puisque comme vous venez, justement, de l'évoquer avec le temps réduit pour le montage de projets, une des choses qui manquent aux enseignants-chercheurs, c'est aussi et beaucoup du temps. L'argent, c'est bien, mais si on pouvait donner le choix aux collègues qui le souhaitent de récupérer une partie de l'intéressement en décharge, je pense que cela faciliterait l'implication des enseignants-chercheurs dans le dispositif.

**M. Gautier.-** En l'état, c'est un intéressement uniquement financier, puisque c'est toujours, en fait, la loi déjà ancienne de 2010, si je ne me trompe pas, sur l'intéressement, qui s'applique. Donc on est vraiment sur une sorte de « prime », entre très, très gros guillemets, qui est versée à l'enseignant-chercheur au prorata de ces expertises.

**Le Président.-** Ça remplace davantage un statut d'entrepreneur individuel qui viendrait faire une prestation à part, en dehors de l'établissement. C'est-à-dire que souvent, moi je le vois en droit, il y a des collègues qui donnent des consultations juridiques et qui, donc, se déclarent comme auto-entrepreneur ou micro-entrepreneur et qui payent leurs taxes, leurs charges, etc. En fait, ce dispositif-là peut venir en substitution du statut d'auto-entrepreneur quand c'est ponctuel. Alors, il y en a qui en font profession, évidemment à côté de leurs obligations statutaires. Mais on peut tout à fait imaginer qu'un sociologue, qu'un politiste avec les instituts de sondage, etc., fasse de l'expertise aussi, soit en tant qu'entrepreneur individuel soit au contraire en se rattachant à l'établissement via Sayens, etc., et que son expertise soit davantage institutionnalisée, dans le sens où c'est l'expert de l'université de Bourgogne, d'abord, qui rayonne, et puis d'autre part, en permettant de prélever une part qui va venir alimenter le labo.

**Mme Cénac.-** Par déformation professionnelle, j'avais en tête le côté statistique, expertise statistique sur des données qui, d'un point de vue recherche, ne vont pas être valorisées pour nos carrières, et tout le temps qu'on peut passer à répondre à des questions de statistique qui ne font pas appel à des questions de recherche, c'est du temps qui est « perdu » pour la recherche. C'est de ce point de vue-là que je disais que trouver un équilibre entre un intéressement, certes, mais aussi permettre de dégager du temps pour quand même continuer à faire de la recherche, du temps en répondant à des expertises, cela pourrait être intéressant aussi.

**Le Président.-** J'ai la même déformation professionnelle, puisque je l'ai rattaché à des choses que je connaissais. On a tous un prisme, on va dire, qui correspond à ce que l'on fait. Mais on peut imaginer que quelqu'un en psycho, par exemple, fasse de la consultation pour une entreprise. Alors on peut parfaitement



utiliser ce contrat d'expertise pour cela. Donc l'intérêt pour le chercheur, c'est de se débarrasser des questions administratives ou au statut, etc., tout passe par la SATT. Donc, évidemment, ce qui est facturé n'est pas intégralement perçu par l'enseignant-chercheur, puisqu'il y a des frais, il y a de la gestion, il y a un petit bout de labo, donc il y a une sorte de restitution aussi au labo, puisque c'est aussi à l'intérieur du labo que l'expertise se développe, que la compétence intellectuelle se fait. Donc ce n'est pas injuste non plus, et en même temps cela permet, à mon avis, de simplifier le statut juridique du chercheur qui fait une expertise sur un sujet donné au profit d'une association, d'une entreprise, d'une collectivité territoriale, enfin bref, du tissu socio-économique dans sa diversité. Luis, oui.

**M. Le Moyne.**- J'ai plusieurs questions et observations. Tout d'abord, est-ce que l'on sait combien de collègues sont potentiellement concernés par un tel dispositif ?

**M. Gautier.**- Ce sont les chiffres qu'on a vus, là, dans cette petite diapo sur les tendances...

**M. Le Moyne.**- Ça, ce sont les chiffres déclarés.

**M. Gautier.**- Oui. Ce sont les chiffres déclarés et, en plus, ce sont les chiffres qui ont été extraits manuellement par Sayens dans la mesure où, dès l'origine, devant le petit flux, toutes ces expertises étaient encodées dans les contrats de R&D, et donc il a fallu les ressortir manuellement. Après, sur ce qui se fait en dehors du dispositif, naturellement, on n'en a absolument aucune idée.

**M. Le Moyne.**- Dans ce cas, je renouvelle ma demande que le questionnaire que j'avais préparé en tant que chargé de mission valorisation soit diffusé, de façon à ce que ces chiffres soient connus. Questionnaire qui est à votre disposition, Monsieur le Président, depuis plus d'un an.

Deuxième remarque, sur les prestations d'expertise, avoir 25 % de frais de gestion est totalement déraisonnable. Évidemment qu'il faut une part juste pour les frais de gestion de la SATT, pour un reversement aux laboratoires et pour les frais de gestion de l'université. Maintenant, cela ne correspond pas à une réalité du marché et les expertises font partie d'une action socio-économique. Donc à mon sens, il faudrait revoir peut-être un peu plus modestement l'ensemble de ce prélèvement pour que la part qui revient à celui qui fait le travail *in fine* soit plus juste, le risque étant que le dispositif ne soit pas intéressant du fait qu'un passage en direct via une activité libérale soit plus intéressant. Ceci parce qu'il faut rétablir une égalité de traitement entre des sections universitaires pour lesquelles la loi prévoit un exercice libéral sans autorisation de cumul et d'autres sections de CNU où ce n'est pas possible. Et donc je pense que ce dispositif peut être attractif pour un grand nombre de collègues, à condition qu'il soit peut-être un peu plus raisonnable.

**Le Président.**- Peut-être que je peux répondre, Luis, parce qu'il y a deux choses. Il y a, un, l'autorisation de cumul, d'abord. L'autorisation de cumul va tomber au 1<sup>er</sup> janvier. Ce sera une déclaration de cumul, à certaines conditions. C'est le premier point.

Deuxième point, et c'est très différent, il y a la question du statut sous lequel tu exerces ton activité libérale à côté. Et une activité libérale qui ne te coûte que

25 % du chiffre d'affaires que tu réalises, à ma connaissance, ça n'existe pas. C'est beaucoup, beaucoup plus que cela, sauf le statut de micro-entrepreneur qui bénéficie d'un prélèvement libératoire. Alors j'ai oublié, je m'étais renseigné il y a 10 ans, donc un, cela a évolué, deux, je ne sais plus exactement combien c'est, mais, très clairement, le statut de profession libérale... j'ai vu d'ailleurs dans l'une des diapositives qui a été diffusée par Laurent le coût journalier d'un cabinet d'études libéral, ce n'est pas ce qui reste du tout, du tout, dans la poche de celui qui a fait le travail à la fin de la journée. Si on est sur un résultat net de 200 euros sur 1 000 euros facturés, ce n'est déjà pas mal. Donc je crois qu'il faut se méfier des comparaisons parce que le statut de profession libérale est un statut qui n'est pas celui de salarié mais dans lequel la profession libérale finance l'intégralité de sa couverture sociale, de sa complémentaire retraite, etc., il ne faut pas l'oublier, y compris la complémentaire santé. Donc ici, dans ce cas, ce que perçoit en principe l'expert est expurgé de toutes ces questions. On a un système qui est particulièrement favorable.

**M. Le Moyne.**- Oui et non parce que, effectivement, la part nette qui revient à l'expert dans le cadre d'un exercice libéral est certes moindre, mais l'essentiel ce sont des charges, donc des cotisations qui, *in fine*, lui reviendront un jour. Sur la part que recevra un expert en passant par le mécanisme de Sayens/ université, il n'y aura qu'un net, expurgé, effectivement de toute la part de cotisations sociales, vieillesse, etc. Donc je maintiens que cela reste défavorable pour quelqu'un qui passerait par ce dispositif. Maintenant, il a l'intérêt d'être facilitateur, dans la mesure où c'est notre administration qui s'occupe des devis, des facturations, etc. Je pense qu'une part réduite à 17 ou 18 % plutôt que 25 % dans l'absolu serait plus raisonnable.

Et, dernière remarque ou question, en témoignant de ma propre expérience, lorsque la SATT refuse de mener un contrat d'expertise, quelles voies de recours, quelles solutions sont proposées à nos collègues qui souhaitent malgré tout adopter le dispositif ?

**M. Gautier.**- Sur ce dernier point, si la SATT refuse, il faut qu'on sache pourquoi elle refuse. Si elle refuse parce que ce qui est présenté comme une expertise met en œuvre les ressources humaines du laboratoire et/ou les équipements du laboratoire, elle est tout à fait dans son rôle de filiale dont on est actionnaire, puisque par définition cela ne peut être qu'un contrat de collaboration et les règles qui s'appliquent ne sont pas du tous les mêmes. Après, si elle refuse pour un autre motif, dans ce cas-là, c'est l'uB en tant qu'actionnaire qui va chercher à savoir pourquoi, et, le cas échéant demander à la SATT, s'il n'y a pas de raison recevable, de mettre en place l'expertise. Mais en tout cas, il y a une différence très nette entre une expertise d'un côté et tous les autres dispositifs de l'autre, contrat de collaboration, prestation et thèse CIFRE comme forme particulière des contrats de collaboration, c'est la mise en œuvre, pour la réalisation de la commande, des équipements du laboratoire et des ressources humaines du laboratoire par-delà la personne de l'enseignant-chercheur à qui la commande a été passée.

Ensuite, sur les 25 %, cela peut être une question dont on pourra discuter mais ça nécessite d'aller bien au-delà de ce dispositif d'expertise puisque c'est notre règle de fonctionnement, désormais, actée entre Sayens et ses actionnaires, de ne pas dépasser ces 25 % de frais de fonctionnement cumulés. Et ensuite, par rapport à l'intéressement, on peut juger qu'il est toujours trop bas, mais enfin on passe quand même d'une moyenne de 240 euros à 700 euros et tout ça, au détriment, justement,

des prélèvements qui étaient faits avant au passage. Donc je pense quand même qu'il y a une progression indéniable pour les finances de l'enseignant-chercheur à la fin.

**Le Président.-** Merci, est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres observations ? Non ?

**Mme Pucéat.-** S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous propose d'approuver les modalités du dispositif expertise chercheur.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

**21 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.-** Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Nous pouvons passer au point 2 des travaux de la commission de la recherche qui concerne les demandes de financement portées par l'UB et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2022 avec la parole à Pascal Neige.

## **2. Validation des demandes de financement portées par l'uB et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2022 : Dispositifs Amorçage, Envergure et Accueil de Nouvelle Equipe de Recherche**

**M. Neige.-** Mesdames et Messieurs, bonjour. Donc nous allons commencer, pour ces travaux de la commission de la recherche du 7 décembre, par le point qui concerne la demande de moyens auprès du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Cette année, le conseil régional a souhaité faire évoluer son dispositif en ciblant une partie conséquente de ces financements directement sur les *graduate schools* ou sur l'EUR EIPHI. Et donc la partie sur laquelle nous devons nous prononcer aujourd'hui est beaucoup plus faible que les années précédentes. Elle vous est présentée ici, dans le tableau que vous avez sous les yeux et que vous avez reçu par voie électronique. Elle se découpe en trois dispositifs, le dispositif Amorçage, le dispositif ANER et le dispositif Envergure, et dans le tableau que vous avez-là sont concernés des projets déposés au titre de l'université de Bourgogne et des projets déposés au titre d'UBFC, et vous n'aurez à vous prononcer que sur ceux qui concernent l'université de Bourgogne. Le conseil académique d'UBFC s'est déjà prononcé pour la partie UBFC et son CA se prononcera également sur cette partie spécifique. Néanmoins, on a souhaité, Hugues Daussy, qui est le vice-président de l'UFC, et moi-même, intercaler les demandes de nos laboratoires déposées au titre des deux établissements, uB et UBFC pour moi et UFC et UBFC pour lui, dans les mêmes listes pour plus de lisibilité et pour maîtriser un peu mieux notre stratégie. En termes de stratégie, il y a quelques critères qui ont prévalu pour construire ces classements. Ce sont les mêmes que ceux exposés précédemment, vous les connaissez déjà mais je vais les rappeler quand même.

Un premier critère très important qui est de faire vivre la pluridisciplinarité de l'établissement, et donc nous essayons d'alterner les domaines de recherche. Ils sont exprimés ici par des couleurs et du texte dans les cellules qui ont des couleurs différentes et qui correspondent aux domaines de recherche de l'université. Je précise que ce sont les porteurs de projets qui choisissent dans quel domaine ils

souhaitent orienter leur projet. Il n'y a pas d'équivalence – vous vous souvenez qu'on le faisait avant mais cela posait un certain nombre de problèmes – il n'y a pas d'équivalence directe entre un laboratoire et un domaine, c'est chaque projet qui est caractérisé dans un domaine, ce qui nous semble plus juste, plus proche de la réalité. Donc on essaye d'alterner ces domaines, ce n'est pas toujours facile, vous voyez que dans certains dispositifs il peut y avoir une nette dominance de certains domaines.

Le deuxième critère important, c'est le critère historique, on va dire, c'est-à-dire que nous essayons de donner sa chance à chacun des laboratoires, et un laboratoire qui aurait reçu des fonds importants une année serait moins bien classé l'année d'après – ce n'est pas toujours le cas, on essaye de faire attention à la qualité des projets qu'il y a derrière, mais on essaye de faire cela pour que chaque laboratoire ait sa chance et les membres de la commission recherche ont des tableaux de bord qui leur permettent d'apprécier ce critère. Ce sont les services de Colette Schmitt, le pôle recherche, qui constituent cela, et donc on peut faire un suivi pluriannuel des arbitrages de la région et des financements obtenus par tel ou tel laboratoire.

Il y a un troisième critère qui semble évident, c'est que nous suivons les recommandations des laboratoires qui, eux-mêmes, opèrent des choix de classement, qui peuvent nous dire que, une année donnée, ils souhaitent orienter et obtenir un bon classement si cela est possible sur une demande Amorçage, par exemple, au détriment d'une demande Envergure, ou inversement et donc, dans la mesure du possible, nous essayons de suivre ces choix.

Voilà pour les trois critères principaux, il y a un quatrième critère qui est un peu plus difficile à manier mais que nous essayons de mettre en œuvre, qui est le critère territorial, on va dire. Nous faisons attention à la distribution des projets sur l'ensemble des sites de l'université de Bourgogne et donc nous avons toujours un regard attentif sur les propositions qui nous sont faites par des laboratoires qui ne sont pas sur le site de Dijon.

Voilà, donc au final vous avez les arbitrages qui ont été proposés à la commission de la recherche et qui ont été votés en l'état, sans modification. Vous avez des avis qui sont sur la partie droite du tableau. Avis thèse ED, quand vous avez un avis dessus, une case remplie, cela veut dire que le projet demande une thèse et donc il y a l'avis de l'école doctorale en face. Et puis pour les avis interdisciplinaires des pôles thématiques, c'est une demande de la région qui souhaite avoir cet avis qui est rendu par les pôles thématiques UBFC sur le caractère interdisciplinaire de chacun des projets. Vous voyez qu'ici nous n'avons que des avis positifs, donc on n'a pas eu de difficulté pour préparer l'arbitrage.

**Mme Pucéat.**- Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Pas de question, pas d'observation ? Eh bien dans ce cas je vous propose d'approuver les demandes de financement portées par l'université de Bourgogne et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2022 : Dispositifs Amorçage, Envergure et Accueil de Nouvelle Equipe de Recherche

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

**21 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.  
Et nous pouvons passer au point sur la campagne BQR.

### **3. Campagne BQR 2022 : Attribution des subventions des Programme 1 "Colloques, congrès et journées d'études" et Programme 3 "Recherche en Réseau"**

**M. Neige.-** Je vous projette un document qui est illisible. Ce n'est pas une très bonne idée, excusez-moi, mais normalement vous l'avez reçu par voie électronique avant et, encore une fois, ce qui est important, je pense, c'est la méthode globale, donc je vais vous l'expliquer. Il s'agit donc d'une enveloppe de 50 000 euros qui est ouverte par l'université pour aider au montage de colloques ou de journées d'études. C'est un dispositif qu'on maîtrise parfaitement bien, qui est utilisé depuis de nombreuses années dans cet établissement, donc on continue à le faire sous les mêmes modalités à peu près. Pour cette année, nous avons eu une demande relativement faible en pression financière, puisque lorsque nous avons recalibré l'ensemble des demandes dans une grille d'aide en termes de montants financiers, nous nous sommes retrouvés à un arbitrage qui était parfaitement compatible avec l'enveloppe ouverte. On avait une enveloppe de 50 000 euros et quand on a tout recalibré, on a eu une demande à 47 900 euros, donc on est un peu en dessous de l'enveloppe et on n'a pas eu de souci. Le recalibrage, c'est simplement de dire que l'on veut aider des colloques en étant juste, c'est-à-dire que l'on essaye d'aider à même volume financier ou à peu près des colloques qui se ressemblent en termes de typologie – taille, durée, ouverture à l'international, pour les critères principaux.

Nous avons cependant – vous voyez peut-être, même si c'est illisible, sur une des premières lignes, une subvention proposée à zéro euro, qui a été votée par la commission de la recherche, parce qu'il y a eu une confusion assez forte entre la demande et ce que nous pouvions, nous, comprendre en termes d'évaluation. Le pré-arbitrage a été fait en bureau de la commission de recherche, et on a eu l'impression que ce colloque n'impliquait pas réellement l'établissement en tant que tel mais plutôt un individu qui allait co-organiser un colloque, à Toulouse en l'occurrence. Donc la CR, sur proposition du bureau, n'a pas souhaité accompagner ce colloque. Ce qui nous a permis d'introduire un nouveau critère d'évaluation pour nos experts dans la grille d'évaluation des colloques, parce que cela commençait à se faire sentir de plus en plus. C'est un critère qui cible spécifiquement les colloques qui ne se tiendraient pas en Bourgogne Franche-Comté, nous souhaitons savoir pourquoi, explicitement, et nous souhaitons savoir si le porteur du projet explique convenablement quel est l'intérêt de l'établissement de co-organiser un colloque à l'extérieur de notre géographie, je dirais, de notre territoire, ce qui peut s'entendre, pour des très grandes associations, parfois. On peut avoir des colloques nationaux, à Paris, par exemple, ou ailleurs, cela peut s'entendre, mais il faut qu'on nous l'explique. Il y a eu deux projets éliminés, un qui était trivialement hors des clous dès la première lecture et un qui est apparu ici. Pour les autres, rien de très spécial à vous dire de plus, si ce n'est que le recalibrage, comme je vous l'ai dit, a permis de faire entrer l'ensemble des demandes dans l'enveloppe.

**Mme Pucéat.-** Merci Pascal. Y a-t-il des questions sur ce point ? Non, pas de question ? Bien, dans ce cas, je vous propose d'approuver dans le cadre de la campagne BQR 2022 l'attribution des subventions pour le programme 1 « Colloques, congrès et journées d'études ».

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

## 21 voix pour (unanimité)

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

**M. Neige.**- Le programme 3, c'est le programme « Recherche en réseau ». On l'a ouvert il y a deux ou trois ans. Il est parti d'un constat qu'à cette époque notre université n'était pas la mieux positionnée sur les cosignatures d'articles avec des collègues d'autres institutions et donc nous avons souhaité orienter une partie des crédits pour aider à la construction de ces réseaux, pour les faire vivre, pour les initier ou pour les consolider. Et donc nous avons lancé un appel à projets avec une enveloppe à 50 000 euros il y a quelque temps sur ce sujet de recherche en réseau. C'est un appel à projets qui, pour chaque demande individuelle, est plafonné à 5000 euros. C'est de l'argent qui est assez « facile » à dépenser, il n'est pas à justifier, donc c'est assez efficace, cela permet vraiment de construire tout un tas de choses. La contrainte est très faible puisqu'on peut soit faire une manip avec un collègue d'une autre institution pour démontrer quelque chose, soit se réunir pour monter une ANR, soit se déplacer ensemble pour aller explorer un terrain, enfin, peu importe, en tout cas, on essaye de garder une ligne très ouverte pour cet appel à projets « Recherche en réseau ».

Cette année, nous avons discuté dans le cadre du dialogue stratégique de gestion avec le rectorat pour doubler cette enveloppe, et nous avons obtenu ce financement, et donc nous avons ouvert une enveloppe à 100 000 euros. Comme vous pouvez le constater, malheureusement, je dirais, nous avons eu un retour à hauteur de demandes de 50 134 euros. Donc on a un peu raté notre cible. Nous avons essayé de comprendre pourquoi. Les retours qu'on a, c'est que les équipes sont un peu à bout de souffle et sont en train de demander à plein d'endroits, donc elles ont besoin d'un peu de respiration. Donc, on se dit qu'on va – en tout cas la commission de la recherche nous encourage à faire cela – rouvrir très rapidement maintenant un deuxième tour pour cet appel à projets pour essayer de combler ces 50 000 euros manquants. Donc vous pouvez porter cette parole dans vos laboratoires. Enfin, les labos vont recevoir cette demande très officiellement, évidemment. Et donc on croit dans cet appel à projets et on pense que les collègues vont réagir et vont nous retourner des beaux projets.

Pour tous les projets qui étaient déposés – il y en avait 11 – nous proposons, en tout cas la CR s'est prononcée positivement là-dessus, là encore après arbitrage par le bureau de la commission de la recherche, d'en financer 10. Il n'y en a qu'un seul qui a été refusé, c'est le n°9 où les deux experts qui ont fait l'analyse du projet ont souligné qu'on ne comprenait pas l'existence du réseau qui était derrière le projet, c'est-à-dire que ce projet apparaissait plutôt comme un réseau de circonstance dans lequel on ne comprenait pas bien l'intérêt de mettre deux équipes ensemble. Pour dire les choses autrement, les rapporteurs nous ont exprimé l'idée que ce projet pourrait être mené par l'équipe déposante seule, et donc nous avons considéré que nous n'étions pas dans les clous et donc nous avons proposé à la CR de ne pas financer ce projet. Sinon, pour les autres, la logique, en l'absence de grosse pression financière, vous l'avez compris, a été de vérifier, évidemment, les dépenses prévues mais de proposer de les financer à 100 %, c'est-à-dire que nous n'avons pas baissé les financements demandés. Vous voyez que la majorité des projets se sont mis au plafond, quasi, de 5000 euros, quelques-uns un petit peu en dessous, et donc on propose d'ouvrir des crédits à cette hauteur-là à chaque fois.

Voilà, donc un deuxième tour va arriver bientôt. On doit le faire très vite parce que, ce qu'on souhaite, c'est de pouvoir mettre en place les crédits très vite pour que les collègues aient le temps de dépenser pendant l'année 2022, ce sont des crédits qui ne sont pas reportables d'une année à l'autre, qui fonctionnent au même titre que les crédits récurrents, par exemple.

**Mme Pucéat.**- Y a-t-il des questions, des observations ? Non, dans ce cas, je vous propose d'approuver dans le cadre de la campagne BQR 2022 l'attribution des subventions pour le programme 3 « Recherche en réseau ».

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

**21 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

**M. Neige.**- Emmanuelle, peut-être, avant l'autre point, je peux apporter une précision que j'ai oublié de vous donner mais j'aurais dû vous dire, quand on a obtenu les 50 000 euros supplémentaires dans le cadre du DSG, on s'est posé la question d'ouvrir, de dé plafonner, un peu comme on a vu précédemment sur les expertises, et de monter des projets à 10 000 euros. Et en fait, on ne l'a pas fait, on s'est dit qu'il y avait un risque que ce soit des équipes très armées, qui ont bien l'habitude de demander des projets, qui captent l'ensemble des crédits au détriment d'équipes qui ont moins l'habitude. Et on cherchait aussi à initier ces équipes-là. Donc on ne l'a pas fait, sciemment. C'est peut-être une erreur, il faut qu'on analyse plus en profondeur pourquoi on est à moitié de demandes, en pression financière, mais en tout cas, on l'a assumé comme tel. C'est peut-être un point qu'on pourra rediscuter dans les années à venir, à voir, mais dans le cadre du dialogue stratégique de gestion, l'argumentaire était aussi de favoriser des laboratoires ou des collègues qui n'ont pas l'habitude de demander de l'argent sur appel à projets, pour les initier, pour les emmener sur cette stratégie et sur cette trajectoire. Et donc on s'est dit que 5 000 euros, ce n'était peut-être pas mal pour démarrer. Explication de l'angle qu'on a pris de garder les 5 000 euros, mais c'est une option qu'on pourra rediscuter éventuellement.

Donc je passe peut-être au point suivant.

**Mme Pucéat.**- Oui. Demandes de subventions.

#### **4. Demandes de subventions**

**M. Neige.**- Là, il s'agit de demander de l'argent. Sans surprise, la commission de la recherche a donné un avis très favorable. Il s'agit de trois dossiers qui sont demandés, comme on dit, au fil de l'eau à la région, c'est-à-dire que la région, dans son dispositif, ne présuppose pas de classement et de campagne synchronisée pour les demandes. Donc il y a deux demandes en CSTI, en culture scientifique et une demande en mobilité entrante. Deux demandes CSTI pour le laboratoire CREDESPO, vous avez l'ensemble des éléments rappelés sur le tableau, et puis une troisième demande qui, elle, concerne la mobilité entrante portée par le laboratoire CAPS pour un montant à 36 000 euros. Donc en fait, là, on a juste à se prononcer sur l'opportunité de l'appel de fonds mais nous n'avons pas à opérer de classement. La région fait ses arbitrages au fil de l'eau pendant l'année.

**Mme Pucéat.**- Merci Pascal. Y a-t-il des observations, des questions ? Non. Dans ce cas, je vous propose d'approuver les demandes de subventions déposées auprès de la région Bourgogne Franche-Comté.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

**21 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Nous pouvons donc passer au point VIII, sur les questions relatives au pôle patrimoine, qui concerne l'acquisition par l'université de Bourgogne d'un terrain appartenant à la communauté urbaine Creusot-Montceau dans le cadre du projet CALHIPSO.

### **VIII - Questions relatives au Pôle Patrimoine**

#### **- Acquisition par l'université de Bourgogne d'un terrain appartenant à la CUCM dans le cadre du projet CALHIPSO**

**Mme Pucéat.**- Pour rappel, le projet CALHIPSO, on l'a vu déjà en CA. Il y avait donc deux aspects. Il prévoit à la fois l'acquisition d'une machine de compression isostatique à chaud pour un montant d'environ 3 millions d'euros qui est financée dans le cadre d'un Equipex, un Equipex+ 2020 de la troisième phase du PIA, et d'autre part la construction d'un bâtiment pour héberger cette machine, et c'est ce qui nous occupe ici sur ce point à l'ordre du jour. Donc au dernier CA, ce point apparaissait, on n'avait pas pu le voter parce que le site choisi, sa localisation était encore incertaine. Aujourd'hui, le site a maintenant été choisi et ce bâtiment sera construit sur le site industriel Magenta du Creusot, à proximité de Framatome qui est une usine partenaire du projet. Le coût prévisionnel de ce bâtiment est de 1,2 million d'euros avec un financement qui est assuré par le FEDER et par la région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du contrat métropolitain, et la région a souhaité que l'université de Bourgogne assure la maîtrise d'ouvrage. Mais le terrain sur lequel sera conçu le bâtiment appartient aujourd'hui à la communauté urbaine Creusot-Montceau. Cette communauté urbaine propose de vendre ce terrain à l'uB pour un euro symbolique mais, bien sûr, cet achat doit être soumis à la validation des membres du CA de l'uB.

Pour information, c'est un terrain qui a une superficie d'environ 2 500 m<sup>2</sup> et qui est situé au 1, rue Baptiste Marcet du site industriel Magenta du Creusot.

Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Non, pas de question. Dans ce cas, je vous propose d'approuver dans le cadre du projet CALHIPSO, l'acquisition d'un terrain appartenant à la communauté urbaine Creusot-Montceau, qui se trouve au 1, rue Baptiste Marcet, au Creusot, au prix de 1 euro.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

**20 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.



**Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)**

**IX - Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne**

**Mme Pucéat.**- Nous pouvons passer aux points qui sont adoptés sans débat, tarifs, subventions, dons et conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Je n'ai pas reçu, sauf erreur de ma part, de question en amont sur ces conventions. Néanmoins, si certains en ont, vous pouvez les poser. S'il n'y en a pas, dans ce cas, je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaire, les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne.

**20 voix pour (unanimité)**

**Mme Pucéat.**- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

**X - Compte-rendu des conventions hors subvention**

**Mme Pucéat.**- Et dans le dernier point, qui concerne le compte rendu des conventions hors subvention, il s'agit uniquement de prendre acte de ce compte rendu que vous avez reçu en amont, s'il n'y a pas de question sur ce point.

**Point C : Questions diverses**

**Le Président.**- Nous n'avons pas reçu non plus de question diverse, mais il n'est jamais trop tard. Nous avons pris de l'avance par rapport à l'horaire prévisionnel et si vous le souhaitez, nous pouvons aborder tout sujet que vous voulez. Apparemment il n'y a pas de manifestation.

Eh bien écoutez, c'est notre dernier CA de l'année, déjà, en même temps cette année était d'une densité rare, en tout cas j'ai ce sentiment, pour tout le monde. Chacun a pris sa part de travail, de mission qui est la nôtre, chacun à sa place et, sincèrement, en tout cas vu de... Ce qu'on peut constater, parce qu'on a une vision un peu globale des choses, je réitère un propos qui n'a rien de démagogique, je pense qu'on a une université dans laquelle les agents, les personnels – les étudiants aussi semblent vraiment très volontaires – en tout cas réalisent un travail d'une rare qualité. Il y a une cohésion, malgré tout, il y a une cohésion dans les équipes, dans les services, dans les composantes, qui est parfois tirillée par des aspects personnels qui peuvent surgir de temps en temps, comme dans toute communauté humaine, mais globalement, on a une université d'une très belle qualité et, vraiment, qui fait un travail formidable.

Donc merci à vous toutes et à vous tous, en vos qualités, d'abord individuelles, mais aussi en vos qualités de représentants de ceux qui vous ont élus, pour tout ce travail réalisé.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, un joyeux Noël, de joyeuses fêtes, comme vous voulez, peu importe, et surtout, reposez-vous bien, à la fin de la semaine ce sera le début des vacances, et j'espère que tout le monde reviendra en forme en janvier 2022 pour une nouvelle année civile, la suite de l'année universitaire qui est la nôtre, et, j'espère, dans les meilleures conditions possibles.

Voilà, merci beaucoup pour votre travail, merci beaucoup pour votre présence, et bonne fin de journée à vous.

Au revoir.

- : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 00)*

*Le Président*



*Vincent THOMAS*